



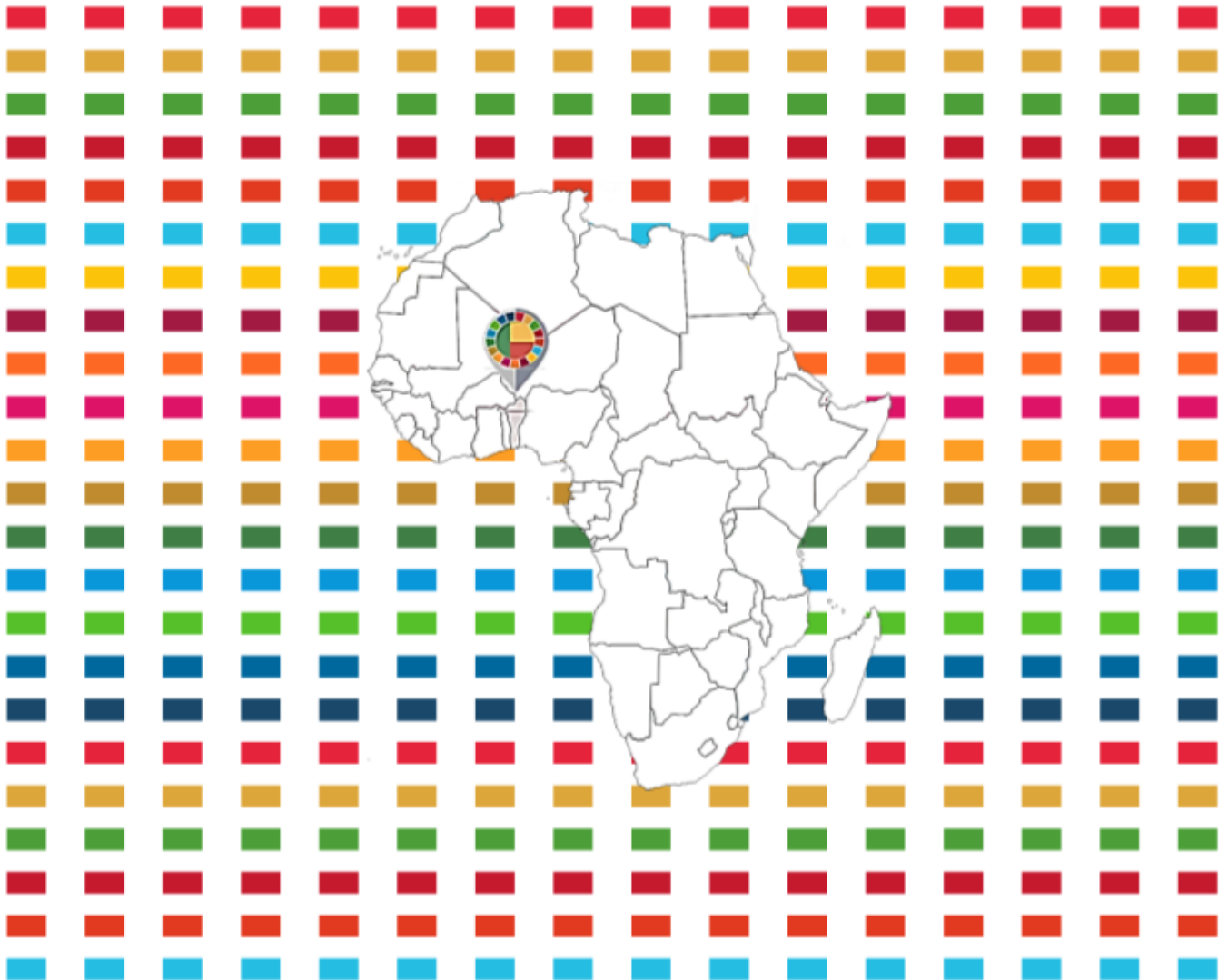
MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

unicef   
pour chaque enfant

# RAPPORT



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD 2019



Mars 2020



## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	i
<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	ii
<b>Liste des graphiques</b> .....	iv
<b>Liste des figures</b> .....	vii
<b>Liste des tableaux</b> .....	viii
<b>Résumé Exécutif</b> .....	ix
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Méthodologie générale</b> .....	3
<b>Partie 1 : Situation socio-économique en 2019</b> .....	5
<b>Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD</b> .....	10
<b>Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD</b> .....	16
<b>Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives</b> .....	96
<b>Table des matières</b> .....	111

## Liste des sigles et abréviations

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité et de Santé des Aliments
ACCESS	Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux
AEP	Alimentation en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APD	Aide Publique au Développement
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ARV	Anti Rétro Viraux
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
CAPE	Centre d'Accueil et de Protection des Enfants
CNHU-HKM	Centre National Hospitalier et Universitaire-Hubert Koutoukou Maga
CPS	Centre de Promotion Sociale
CPSA	Centre de Promotion Sociale des Aveugles
CRA	Centre de Recherche Agricole ;
DDAEP	Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DDASM	Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
EEP	Equivalent de Point d'Eau
FADEC	Fond d'Appui au Développement des Communes
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GF	Groupement Féminin
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSDR	Global Sustainable Development Report / Rapport Mondial sur le Développement Durable
IMF	Institutions de Microfinance
LRCQE	Laboratoire de Recherche pour le Contrôle Qualité de l'eau
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
Mcpp	Microcrédit aux plus pauvres
MENC	Ministère de l'économie numérique et de la communication
MSp	Ministère des Sports
OEHV	Orphelins, Enfants à Haute Vulnérabilité
OEV	Orphelins, Enfants Vulnérables
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIPG	Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et de la Gouvernance
PH	Personnes Handicapées
PKI	Télévision Numérique Terrestre

PMT	Proxy MeansTests
PMT	Proxy Mixte Test
PTA	Personnes de Troisième Age
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH-SIDA
RAVIP	Recensement Administratif à Vocation Identification Population
SAEP-MV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages
SBIN	Société Béninoise des Infrastructures du Numérique
SBIR	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion
TNT	Télévision Numérique Terrestre
UNB	Université Nationale du Bénin
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences Faites aux Femmes

## Liste des graphiques

<b>Graphique 2</b> : indicateur 1.4.1 (proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base) .....	29
<b>Graphique 3</b> : Indicateur 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave .....	31
<b>Graphique 4</b> : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail) .....	32
<b>Graphique 5</b> : indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle.....	33
<b>Graphique 6</b> : Indicateurs 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales).....	34
<b>Graphique 7</b> : indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) et 3.2.2 (Taux de mortalité néonatale) .....	34
<b>Graphique 8</b> : Indicateur 3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète .....	35
<b>Graphique 9</b> : indicateur 3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants.....	36
<b>Graphique 10</b> : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.....	37
<b>Graphique 11</b> : Indicateurs 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes 10 à 14 ans et 15 à 19 ans pour 1 000 habitants du même groupe âge .....	37
<b>Graphique 12</b> : Indicateur 4.1.7 (Taux net de scolarisation dans le primaire).....	38
<b>Graphique 13</b> : indicateur 4.1.8 (Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire).....	39
<b>Graphique 15</b> : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives).....	41
<b>Graphique 16</b> : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2019 (données administratives) .....	41
<b>Graphique 19</b> : indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives) .....	43
<b>Graphique 21</b> : indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire (données administratives) .....	45
<b>Graphique 22</b> : proxy 4.4.3 (Nombre d'élèves dans l'enseignement technique public pour 100 élèves du secondaire général.....	46
<b>Graphique 24</b> : indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives) .....	47
<b>Graphique 34</b> : indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charge).....	51
<b>Graphique 35</b> : indicateur 5.5.2 (Proportion de femmes ministres).....	52

<b>Graphique 37</b> : Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural .....	53
<b>Graphique 38</b> : Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau .....	54
<b>Graphique 39</b> : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité.....	64
<b>Graphique 40</b> : indicateur 7.1.2 (Taux d'électrification).....	64
<b>Graphique 41</b> : indicateur 7.1.3 – Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson...65	
<b>Graphique 42</b> : indicateur 8.2.2 (Ressources propres de la commune par habitant) .....	66
<b>Graphique 43</b> : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles.....	66
<b>Graphique 46</b> : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier)...67	
<b>Graphique 47</b> : indicateur 9.1.4 (Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin).....	68
<b>Graphique 48</b> : indicateur 9.1.5 Trafic aérien .....	69
<b>Graphique 49</b> : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port.....	69
<b>Graphique 50</b> : indicateur 9.1.13 (Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe).....	70
<b>Graphique 51</b> : indicateur 9.1.14 (Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit).....	71
<b>Graphique 52</b> : indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB).....	72
<b>Graphique 53</b> : indicateur 9.2.2 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant) .....	73
<b>Graphique 54</b> : indicateur 9.2.3 (Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total) .....	73
<b>Graphique 55</b> : indicateur 11.1.1 (Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats).....	74
<b>Graphique 56</b> : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe), .....	81
<b>Graphique 57</b> : indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).....	82
<b>Graphique 58</b> : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).....	82
<b>Graphique 59</b> : indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent) .....	88
<b>Graphique 60</b> : indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire .....	89

<b>Graphique 61</b> : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement).....	90
<b>Graphique 62</b> : indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance.....)	90
<b>Graphique 63</b> : indicateur 16.3.4 (Ration magistrat/habitant).....	91
<b>Graphique 64</b> : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part) .....	91
<b>Graphique 65</b> : indicateur 16.6.3 (Indice de perception de gouvernance).....	92
<b>Graphique 66</b> : indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil.....)	93
<b>Graphique 67</b> : indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil) .....	94
<b>Graphique 68</b> : indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin .....	95



## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Cartographie des cibles prioritaires ODD spatialisées.....	14
Figure 2 : Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département et par commune en 2019.....	40
<b>Figure 3</b> : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2019 (données administratives en %) .....	42
<b>Figure 4</b> : Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par commune en 2019 (données administratives en %) .....	44
Figure 5 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2019.....	48
<b>Figure 6</b> : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2019.....	49

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Niveau de production des indicateurs selon les objectifs de développement durable.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 2</b> : Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires au titre de l'année 2019 .....	16
<b>Tableau 3</b> : Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité » .....	55
<b>Tableau 4</b> : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète » .....	75
<b>Tableau 5</b> : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix » .....	83

## Résumé Exécutif

1. En 2019, l'économie mondiale a connu un recul traduit par la baisse de 0,8 point de pourcentage entre 2017(3,8%) et 2019 (3%) du taux de croissance économique, due au ralentissement des échanges commerciaux et à la faiblesse de la productivité. Sur le plan national, la croissance économique devrait être en 2019 (7,6%) contre un taux de 6,7% l'année précédente. Une telle amélioration est tributaire de l'agriculture, de l'énergie, des services et du BTP. Notons que le Bénin a enregistré de bonnes performances dans le domaine monétaire (accroissement de la masse monétaire (+ 15,4%) soutenue par les actifs extérieurs nets et les créances sur l'économie pouvant permettre un meilleur financement de l'économie.

2. Le document d'adoption de l'agenda 2030 recommande aux États d'entreprendre et de mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable. À cet effet, les États doivent : (i) veiller à l'alignement des politiques et mesures aux ODD, (ii) participer au suivi global et régional de la mise en œuvre de l'agenda 2030, et (iii) suivre l'agenda 2030 au niveau national, déconcentré et décentralisé. Au titre de l'année 2019, ce suivi s'est fait au Bénin principalement à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) les travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD pour l'amélioration du niveau de renseignement des indicateurs ODD ; (iii) la spatialisation des cibles prioritaires ODD pour un meilleur suivi des dynamiques communales et (iv) l'élaboration du rapport-pays et la participation du Bénin au Sommet des ODD de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2019.

3. L'année 2019 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers, population, prospérité, planète, paix. Pour le pilier « population » composé des ODD 1 (Pas de pauvreté); 2 (Faim zéro) ; 3 (Bonne santé et bien-être) ; 4 (Education de qualité) ; 5 (Egalité entre les sexes) et 6 (Eau propre et assainissement), les réalisations financières se chiffrent à 72,429 milliards de FCFA, soit un

taux d'exécution financière de 55,51%. En ce qui concerne le pilier « prospérité » qui regroupe les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; 8 (Travail décent et croissance économique) ; 9 (Industrie, innovation et infrastructure) ;10 (Inégalités réduites) et 11 (Villes et communautés durables), les réalisations se chiffrent à 99,919 milliards de FCFA représentant 53,81% du montant programmé. Quant au pilier « planète » constitué des ODD 12 (Consommation et production responsables) ; 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre), les réalisations financières s'élèvent à 27,233 milliards de FCFA, soit 56,27%. Enfin, pour le pilier « paix » consacré par l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) il est à noter que les réalisations financières se chiffrent à 42,02 milliards de FCFA représentant ainsi 72,76% du montant programmé. De ce fait, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 241.599,57 millions FCFA contre une programmation financière de 422.302,41 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 57,21%.

4. Au bout du chemin parcouru en 2019, essentiellement trois leçons ont été apprises : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD. En perspectives, il faudra renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par la participation du Bénin au FPHN de juillet 2020 ; accélérer la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 10 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et mettre en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

## Introduction

5. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) sont entrés en vigueur suite à leur adoption en 2015 par les pays membres des Nations Unies. A travers cet agenda, toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental. D'après le document d'adoption dudit agenda 2030, il incombe aux Gouvernements la responsabilité d'assurer l'examen et le suivi au plan national et de rendre compte, aux instances régionale et mondiale, des progrès réalisés.

6. Dès lors, le Bénin s'est attelé à effectuer chaque année le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national. L'année 2019 marque la troisième année de suivi de la mise en œuvre des ODD au Bénin ainsi que la fin du premier cycle de suivi de l'Agenda 2030 et ses ODD au niveau mondial à travers le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable. En outre, le suivi de la mise en œuvre des ODD au titre de l'année 2019 fait suite au bilan biennal de la mise en œuvre des ODD sur la période 2017-2018, avec l'implication des ministères sectoriels, des Organisations de la Société Civile, des Partenaires Techniques et Financiers et du secteur privé.

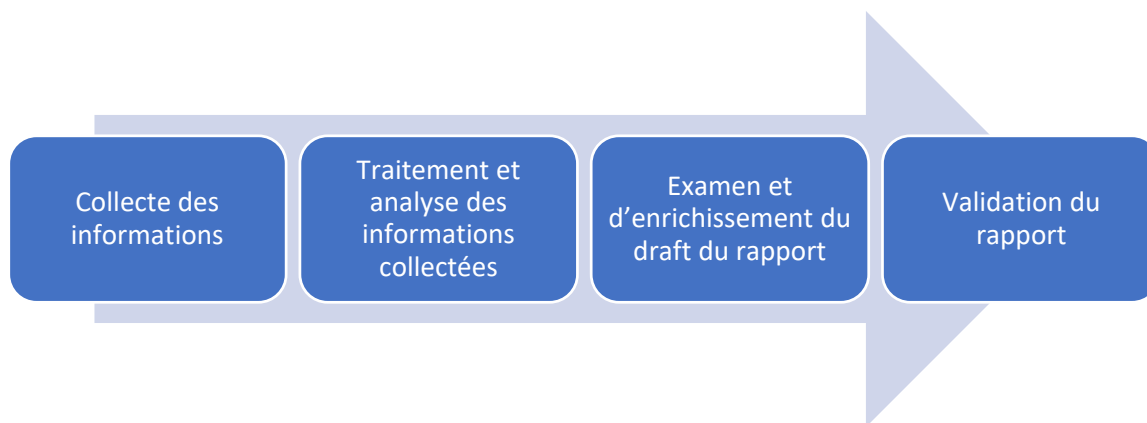
7. L'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD est une opportunité pour non seulement capitaliser les acquis en ce qui concerne le suivi des ODD, mais aussi pour évaluer les niveaux de mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Cet exercice permet également de faire le point des difficultés rencontrées par les parties prenantes afin de prendre des mesures correctrices devant favoriser l'atteinte des ODD. En outre,

l'élaboration du présent rapport permet de disposer des extraits sur l'état de la mise en œuvre des mesures, actions et réformes en faveur des ODD en vue de la participation du Bénin à des sommets internationaux de haut niveau sur le développement durable.

8. Il est important de remercier les Partenaires Techniques et Financiers principalement le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui a appuyé l'élaboration du présent rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD au titre de l'année 2019, Il s'articule autour de (i) la méthodologie générale adoptée ; (ii) la situation socio-économique en 2019 ; (iii) l'état des lieux du suivi des ODD ; (iv) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et (v) les Contraintes-recommandations et perspectives.

## Méthodologie générale

9. La démarche méthodologique adoptée pour élaborer le rapport du suivi de la mise en œuvre des ODD a été participative et inclusive. Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes :



### ➤ Collecte des données

10. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a conçu deux canevas de collecte de données à l'endroit des ministères. Le premier canevas a servi à collecter, les données relatives : (i) aux actions prévues par les ministères au titre de l'année 2019 adressant les actions prioritaires du costing des ODD ainsi que leurs coûts ; (ii) les principales réalisations tout en précisant celles qui tiennent compte du principe « Ne laisser personne de côté » ; (iii) les facteurs de succès liés aux politiques publiques ; (iv) les contraintes majeures, recommandations et les perspectives.

11. Quant au second canevas, il a permis de collecter les informations sur l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires ODD, les résultats probants expliquant l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires de 2018 à 2019 et les données désagrégées desdits indicateurs. Par suite, la collecte auprès des ministères sectoriels a été faite par l'envoi d'un courrier du Secrétaire Général du Ministère d'Etat du Plan et du Développement assorti d'un délai au bout duquel les ministères ont retourné le canevas renseigné. Plusieurs relances ont été effectuées par courrier électronique

et par téléphone. Tout ceci a permis d'améliorer le taux de collecte de données.

12. Par ailleurs, les informations sur les principaux progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNSDCF 2019-2023) au titre de l'année 2019 ont été incluses dans les données collectées aux fins de l'élaboration du présent rapport.

➤ **Traitement et analyse des données**

13. Une fois les informations collectées, elles ont été traitées, analysées puis organisées sous les canevas de présentation de tableaux. L'accent a été mis sur les actions prioritaires et par pilier des ODD. Ces traitements et analyses ont permis de produire le premier draft du rapport.

➤ **Examen et enrichissement du draft du rapport**

14. A la suite de l'élaboration du premier draft, un atelier d'examen et d'enrichissement a été organisé avec les ministères sectoriels. Il s'est agi au cours de cet atelier tenu à l'hôtel « LES OLIVIERS » de Porto-Novo du 02 au 05 mars 2020, d'examiner dans le fond et la forme le draft du rapport élaboré par la DGCS-ODD. Cet atelier a regroupé les cadres de la DGCS-ODD, de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) et les points focaux ODD des ministères sectoriels.

➤ **Validation du rapport**

15. Suite à l'organisation de l'atelier d'examen et d'enrichissement, il a été organisé un atelier de validation dudit rapport qui a regroupé toutes les parties prenantes à savoir les ministères sectoriels, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cet atelier a permis de recueillir les observations et amendements des participants pour l'amélioration de la qualité du document. Après cette étape, la DGCS-ODD s'est assurée de la prise en compte effective de l'ensemble des observations avant de rendre disponible la version finale du rapport.



## Partie 1 : Situation socio-économique en 2019

### 1.1 Environnement international

16. Selon le Fonds Monétaire International<sup>1</sup> (FMI), l'économie mondiale connaît un ralentissement synchronisé : la croissance a de nouveau été révisée à la baisse pour 2019, à 3 %, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale. Il s'agit d'un sérieux recul par rapport aux 3,8 % de 2017, année où l'économie mondiale connaissait un redressement synchronisé. Le tassement de la croissance est la conséquence de l'augmentation des obstacles au commerce, de l'incertitude accrue qui entoure les échanges commerciaux et la situation géopolitique, de facteurs spécifiques aux pays qui causent des tensions macroéconomiques dans plusieurs pays émergents et de facteurs structurels, dont une faible productivité et un vieillissement de la population dans les pays avancés.

17. En 2020, la croissance mondiale devrait s'améliorer légèrement pour atteindre 3,4 %, ce qui correspond à une révision à la baisse de 0,2 % de nos projections d'avril. Toutefois, contrairement au ralentissement synchronisé, cette reprise n'est pas généralisée et elle est précaire. La croissance des pays avancés devrait ralentir pour s'établir à 1,7 % en 2019 et 2020, tandis que celle des pays émergents et des pays en développement devrait s'accélérer, passant de 3,9 % en 2019 à 4,6 % en 2020. Cette accélération s'explique pour moitié par une reprise ou une récession moins forte dans des pays émergents en difficulté, comme la Turquie, l'Argentine et l'Iran, et pour le reste par une reprise dans des pays où la croissance a considérablement ralenti en 2019 par rapport à 2018, comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Russie et l'Arabie saoudite.

18. L'atonie de la croissance en 2019 se caractérise notamment par un ralentissement marqué et généralisé sur le plan géographique de l'industrie manufacturière et du commerce mondial. Un certain nombre de facteurs sont en jeu. La hausse

---

<sup>1</sup> Fonds monétaire international. 2019. Perspectives de l'économie mondiale : Ralentissement de l'activité manufacturière et augmentation des obstacles au commerce. Washington, octobre.

des droits de douane et l'incertitude prolongée qui entoure les politiques commerciales ont entraîné une baisse de l'investissement et de la demande de biens d'équipement, qui font l'objet d'un commerce intense. L'industrie automobile connaît également une contraction en raison de chocs spécifiques, tels que les perturbations dues aux nouvelles normes d'émission appliquées dans la zone euro et en Chine, dont les effets sont durables. Ainsi, la croissance du volume des échanges commerciaux au premier semestre de 2019 est de 1 %, soit le plus faible niveau enregistré depuis 2012.

19. Contrairement à l'industrie manufacturière et au commerce, le secteur des services continue de résister dans la majeure partie du monde, ce qui a permis aux marchés du travail de conserver leur dynamisme et à la croissance des salaires de rester saine dans les pays avancés. La divergence entre le secteur manufacturier et celui des services est d'une durée inhabituellement longue, ce qui suscite des inquiétudes quant à une éventuelle répercussion de la faiblesse de l'industrie manufacturière sur le secteur des services et quant au moment où elle pourrait se manifester. Certains indicateurs avancés, notamment les nouvelles commandes de services, se sont affaiblis aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, mais sont restés robustes en Chine. Il faut garder à l'esprit que la croissance mondiale affiche un faible niveau de 3% à un moment où la politique monétaire s'est considérablement assouplie de manière presque simultanée dans tous les pays avancés et pays émergents. L'absence de tensions inflationnistes a conduit les grandes banques centrales à prendre des mesures préventives pour réduire les risques de ralentissement de la croissance et empêcher le désancrage des anticipations inflationnistes, ce qui favorise des conditions financières avantageuses.

## **1.2 Contexte national**

20. Au regard de la situation économique en 2018, de l'évolution de la conjoncture au premier trimestre 2019 et de

l'évolution prévisible de la conjoncture aux plans international et national, la croissance économique du Bénin devrait poursuivre son accélération pour ressortir à 7,6% en 2019 contre 6,7% en 2018<sup>2</sup>.

21. La croissance en 2019 sera portée par : (i) la poursuite de l'embellie dans le secteur agricole, aussi bien dans la filière coton que dans les autres filières agricoles ; (ii) la mise en service de la centrale duale de Maria-Gléta de 120 MW dès le second semestre de 2019 ; (iii) l'intensification des travaux de BTP ; (iv) la hausse du trafic au Port de Cotonou et des autres activités de services en réponse aux réformes du Gouvernement.

22. Plus spécifiquement, dans le secteur primaire, la production a été soutenue par l'opérationnalisation effective des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et du Fonds National de Développement de l'Agriculture (FNDA). De même, certains projets lancés en 2019 seront intensifiés en 2020. C'est le cas par exemple du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture et l'Accès au Marché (PADAAM) et les Programmes Nationaux de Développement des Filières (PNDF). Par ailleurs, la mise à disposition des producteurs de tracteurs subventionnés par l'État et le renforcement des actions d'irrigation ont contribué à améliorer les performances du secteur. Ainsi, il est prévu pour le secteur primaire une hausse de la valeur ajoutée de 7,4% en 2019 contre 6,8% en 2018.

23. Dans le secteur secondaire, l'économie bénéficierait des chantiers de construction d'infrastructures en cours (le projet d'asphaltage par exemple) et prévus (construction de marchés, routes, etc.). De même, le dépassement de la prévision de production du coton en 2018 dopera l'activité d'égrenage en 2019. Il en sera également ainsi de la transformation des produits agricoles qui répondrait favorablement à l'amélioration de la production. Par ailleurs, l'année 2019

---

<sup>2</sup> Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2020-2022, Note de présentation  
Projet de Loi des Finances pour 2020, mai 2019

devrait connaître, à partir du 2nd semestre, la mise en production de la centrale duale de 120 MW de Maria-Gléta avec un coût de production faible à la suite de celle des 30 MW déjà rendue disponible depuis octobre 2018. Cette capacité additionnelle soutiendrait l'économie et améliorerait sa valeur ajoutée.

24. Les activités relevant du secteur des services bénéficieraient du regain du trafic portuaire en 2019, à la suite de la réparation et de la mise en service du pont de Malanville. Les services de l'administration portuaire prévoient pour 2019 une augmentation soutenue du trafic portuaire après une hausse de 8,1% en 2018. Aussi, la poursuite de la mise en œuvre des projets touristiques devrait-elle permettre de rendre plus visible le potentiel touristique dont dispose le pays.

25. En ce qui concerne la balance des paiements, le déficit structurel de la balance courante devrait se situer à 9,0% du PIB en 2019 contre 9,3% du PIB l'année précédente. Les exportations de biens et services s'afficheraient à 31,0% du PIB contre 28,7% du PIB en 2018 tandis que les importations s'établiraient à 41,2% du PIB contre 39,3% en 2018. Le déficit de la balance courante sera totalement couvert par l'afflux de capitaux étrangers. Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait positif à 3,6% du PIB en 2019 contre 3,4% du PIB en 2018.

26. Quant à la situation monétaire en 2019, elle serait marquée par une progression de la masse monétaire (+15,4%) par rapport à son niveau en 2018. Cette hausse de la masse monétaire serait essentiellement soutenue par les actifs extérieurs nets et les créances sur l'économie.

27. Par ailleurs, s'agissant de la situation de la dette publique<sup>3</sup>, l'encours de la dette publique du Bénin au 30

---

<sup>3</sup> Bulletin statistique de la dette publique du Bénin – 3ème trimestre 2019, Caisse Autonome d'Amortissement, octobre 2019

septembre 2019 se chiffre à 3 734,05 milliards de FCFA soit environ 6,7 milliards USD. Il est constitué de 2 074,33 milliards de FCFA (3,7 milliards USD) au titre de la dette libellée en devises et de 1 659,72 milliards de FCFA (3,0 milliards USD) au titre de la dette libellée en monnaie locale. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 56% et 44% du portefeuille de la dette publique. La stratégie d'endettement à moyen terme du Bénin prévoit une baisse progressive de la dette en devise au profit de la dette en monnaie locale. La dette extérieure devrait être contenue en dessous de 60% du portefeuille sur la période 2020-2024.

28. Le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) est de 44,55% au 30 septembre 2019 dont 24,75% au titre de la dette libellée en devises et 19,80% pour la dette libellée en monnaie locale. Il est à noter que ce taux est en dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour les pays membres de l'UEMOA.

29. Le service de la dette publique à court, moyen et long terme a été assuré pour un montant de 431,66 milliards de FCFA au 30 septembre 2019. Il se répartit comme suit : 47,48 milliards de FCFA pour la dette en devises et 384,19 milliards de FCFA pour la dette en monnaie locale.

## **Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD**

30. Le document d'adoption de l'agenda 2030 recommande aux États d'entreprendre et de mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable. À cet effet, les États doivent : (i) veiller à l'alignement des politiques et mesures aux ODD, (ii) participer au suivi global et régional de la mise en œuvre de l'agenda 2030, et (iii) suivre l'agenda 2030 au niveau national, déconcentré et décentralisé. Au titre de l'année 2019, ce suivi s'est fait au Bénin principalement à travers : (i) l'Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD ; (ii) les travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD pour l'amélioration du niveau de renseignement des indicateurs ODD ; (iii) la spatialisation des cibles prioritaires ODD pour un meilleur suivi des dynamiques communales et (iv) l'élaboration du rapport-pays et la participation du Bénin au Sommet des ODD de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2019.

### **2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD**

31. Pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030, il a été instauré un mécanisme de suivi-évaluation et de reporting des progrès réalisés au niveau mondial qui permet à chaque pays de présenter les résultats obtenus au niveau national. Tout en s'inscrivant dans cette approche, le Bénin a adopté une démarche participative et inclusive d'appropriation des ODD qui a conduit à l'alignement des documents de planification aux cibles prioritaires des ODD , notamment le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), le Plan National de Développement (PND 2018-2025) et son document d'opérationnalisation qu'est le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) ainsi que les Plans de Développement Communaux (PDC).

Après cette étape, il est important d'avoir un regard sur le pilotage des ODD et de développer les outils les plus indiqués qui assurent une gouvernance efficace de la marche quotidienne vers les ODD. Dans ce cadre, il a été développé un outil dénommé MeSODD qui permet de mesurer la sensibilité des actions/activités menées par les ministères en faveur des ODD afin d'avoir un aperçu de la contribution de chaque ministère à la réalisation des ODD. Cet outil a été opérationnalisé sur les PTA gestion 2019 des ministères et les résultats sont présentés dans le rapport dénommé « Rapport de l'analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA) exercice 2019, des ministères aux cibles prioritaires des ODD ».

32. Le rapport fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 55,10% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA 2019 de tous les ministères, exceptées les activités de soutien qui ne contribuent directement à aucun ODD, contre 53,69% en 2018 ; soit une augmentation de 1,4 points. Quoiqu'en légère hausse par rapport à 2018, ce taux reste encore faible au regard des objectifs fixés pour assurer la marche du Bénin vers le développement durable. La sensibilité du PTA par ministère varie entre 26,3% et 48,19%. La sensibilité par ODD varie entre 46,68% et 69,4%. La sensibilité la plus élevée (69,4%) est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à « l'énergie propre et d'un coût abordable » et la plus faible (46,68%) au niveau de l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Ce degré élevé de sensibilité des PTA par rapport à l'ODD 7 s'explique par la mise en œuvre des actions prévues au niveau du Programme d'Actions du Gouvernement. Il s'agit notamment de la réalisation des travaux de construction de la centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta, la construction des postes 63/15kV de Calavi et Cococodji et ligne 63kV et l'extension de réseau électrique dans les localités environnantes y compris

l'acquisition et la pose de lampadaires solaires et de kits de branchement.

33. Quant à l'ODD 16 relatif à « Paix, justice et institutions efficaces », il a été pris en compte dans les PTA de tous les ministères. Cet état de choses peut s'expliquer par la prise en compte de la bonne gouvernance dans le fonctionnement de tous les ministères. Tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) ministères sectoriels. Ces résultats ont révélé une nécessité de synergie d'actions en vue de consolider davantage les liens inter-sectoriels existants pour assurer la marche vers le développement durable. Au regard de ces résultats, il s'avère indispensable de veiller à l'alignement des PTA aux cibles prioritaires des ODD en début de chaque exercice budgétaire.

## **2.2. Travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD**

34. Depuis 2016, le Bénin a réalisé, à la suite de la priorisation des cibles des ODD, les travaux de domestication des indicateurs des cibles prioritaires des ODD afin de faciliter le suivi opérationnel des ODD au niveau national. En outre, une task force a été mise en place par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) et l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) afin d'effectuer l'état des lieux sur la production des indicateurs des cibles prioritaires ODD avec les ministères sectoriels. De ce fait, la première phase de ce processus a porté sur la définition des algorithmes qui permettront de calculer les indicateurs des ODD dépendant des données des grosses enquêtes réalisées par l'INSAE et surtout de les désagréger si possible.



35. A l'issue de cette première phase, les résultats ci-après sont obtenus : (i) 164<sup>4</sup> indicateurs retenus après contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin ; (ii) 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ; (iii) 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% et (iv) 38 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel soit 23%.

### **2.3. Spatialisation des cibles prioritaires ODD-**

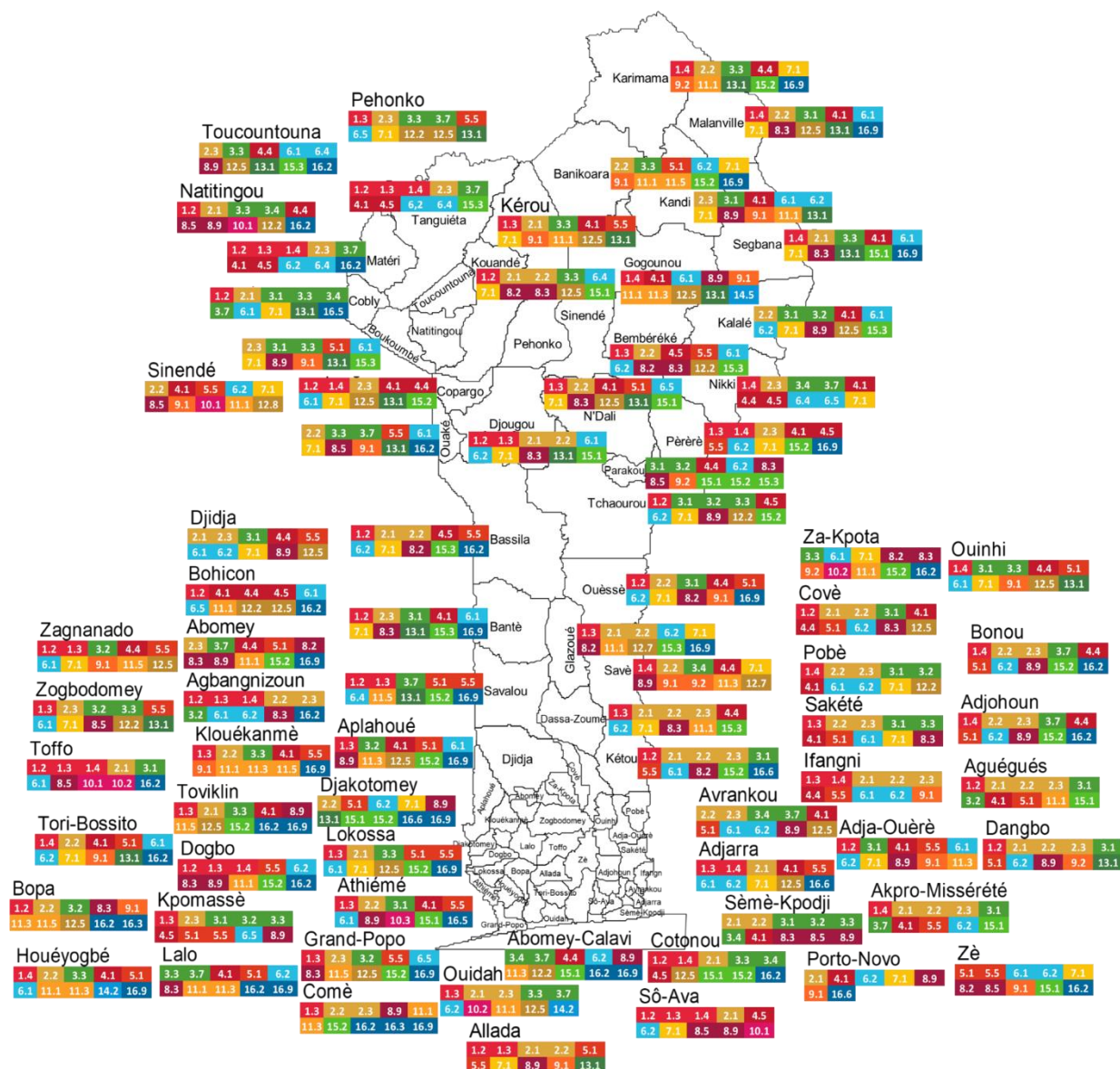
36. Le processus de spatialisation des cibles des ODD est sans doute le signe patent du respect des engagements du Bénin vis-à-vis de la communauté internationale. Ce processus participatif et inclusif qui a couvert toutes les 77 communes du Bénin vient dans un contexte caractérisé par des avancées importantes de la décentralisation au Bénin dont actuellement les communes sont à la troisième génération d'élaboration de leurs outils de planification, à savoir les plans de développement communaux.

37. Au terme de ce processus sanctionné par le rapport national de spatialisation, il ressort que toutes les communes du Bénin disposent d'une monographie ayant fixé dix (10) cibles prioritaires (figure ci-après) issues des quarante-neuf (49) cibles retenues par le Bénin avec des actions pour les réaliser. Pour être complet, le processus a conduit à l'élaboration des normes d'actions retracées dans le présent rapport. Les communes sont ainsi engagées sur la réalisation des actions pouvant conduire à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échéance 2030. Dans la synergie d'action avec l'Etat et les partenaires techniques et financiers, les communes pourront servir de leviers d'atteinte des ODD en république du Bénin.

---

<sup>4</sup> Les travaux ont permis de sortir les doublons passant de 168 à 164 indicateurs.

**Figure 1 : Cartographie des cibles prioritaires ODD spatialisées**



**Source :** A partir des travaux de spatialisation des cibles prioritaires ODD, DGCS-ODD, 2020

## 2.4. Participation du Bénin au sommet des ODD de l'Assemblée Générale des Nations Unies

38. Le Sommet sur les ODD convoqué par l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, a tenu sur deux jours : les 24 et 25 Septembre 2019. Au cours du dernier jour, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté une déclaration politique qui lance une réponse ambitieuse et accélérée en faveur de l'Agenda 2030 et s'engage

à faire de la prochaine décennie une décennie d'action et de réalisation. Le Sommet a également officiellement lancé le Rapport mondial sur le développement durable 2019 (GSDR 2019).

39. Le Sommet des ODD a été le premier Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) à se réunir sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis l'adoption des ODD en septembre 2015. Le Sommet a enregistré six « dialogues de dirigeants » sur : (i) les grandes tendances ayant une incidence sur les ODD ; (ii) accélérer la réalisation des ODD : points d'entrée critiques ; (iii) mesures visant à tirer parti des progrès accomplis dans la réalisation des ODD ; (iv) localiser les ODD ; (v) partenariats pour le développement durable ; et (vi) la vision 2020-2030. Le Bénin s'était inscrit pour le dialogue 2.

## Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD

40. Cette partie aborde par pilier ODD les grandes réalisations, réformes et politiques publiques en lien avec les cibles prioritaires au 31 décembre 2019.

### 3.1 Pilier « Population »

41. Ce pilier concerne les ODD 1 « pas de pauvreté », ODD 2 « Faim zéro », ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Education de qualité », ODD 5 « Egalité des sexes » et ODD 6 « Eau propre et assainissement ».

#### 3.1.1 Niveau de réalisations des actions prioritaires au titre de l'année 2019

42. Au titre de la gestion 2019, un montant total de 130 481,041 millions<sup>5</sup> de FCFA a été programmé pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Population ». A fin décembre 2019, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Population » s'élève à 55,51% comme l'indique le tableau ci-dessous,

**Tableau 1 :** Synthèse des taux d'exécution financière des actions prioritaires au titre de l'année 2019

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD1	MASM	763,151	532,945	69,83
<b>Total ODD1</b>		<b>763,151</b>	<b>532,945</b>	<b>69,83</b>
ODD2	MAEP	2 436,821	1 954,617	80,21
	MPD	162,2	115,56	71,25
<b>Total ODD2</b>		<b>2 599,021</b>	<b>2 070,18</b>	<b>76,65</b>
ODD3	MS	3 427,661	2 481,95	72,41
	MPD	20,5	11,95	58,29
	MSP <sup>6</sup>	28	18	64,29
<b>Total ODD3</b>		<b>3 476,16</b>	<b>2 511,90</b>	<b>72,26</b>
ODD4	MEMP	28 023,45	15 230,16	54,35
	MESTFP	8 053,44	6 251,65	77,63
	MESRS	11 838,13	3 500,91	29,57

<sup>5</sup> Ce coût n'intègre pas celui du projet ARCH

<sup>6</sup> MSP :Ministère des Sports

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
	MPD	0,6	0,6	100
<b>Total ODD4</b>		<b>47 915,63</b>	<b>24 983,33</b>	<b>52,14</b>
ODD5	MASM	240,118	230,19	95,86
	MPD	18,3	18,3	100
<b>Total ODD5</b>		<b>258,418</b>	<b>248,49</b>	<b>96,16</b>
ODD6	MEM	74 686,98	41 346,35	55,36
	MPD	598,68	559,63	93,48
	MS	183	176	96,17
<b>Total ODD6</b>		<b>75 468,66</b>	<b>42 081,980</b>	<b>55,76</b>
<b>Total Pilier Population</b>		<b>130 481,041</b>	<b>72 428,83</b>	<b>55,51</b>

**Source :** DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

43. Cependant, des disparités se distinguent au niveau du point du niveau de réalisations financières par ODD comme le montrent les paragraphes suivants.

#### **3.1.1.1 ODD 1 : Pas de pauvreté**

44. Au 31 décembre 2019, les interventions relatives à l'ODD 1 ont enregistré un taux d'exécution financière de 69,83% correspondant au niveau d'exécution financière du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance intervenant au niveau de cet ODD.

45. Les principales réalisations enregistrées pour le compte de l'ODD 1 concernent :

- la distribution de 62 524 cartes d'assuré aux pauvres extrêmes bénéficiaires d'assurance maladie dans les trois (03) zones sanitaires;
- la prise en charge effective des bénéficiaires de l'assurance maladie à travers la distribution de 62 524 cartes d'assuré aux pauvres extrêmes dans les 3 zones sanitaires pilotes (Abomey-Calavi/So-Ava; Dassa-Zoumé/Glazoué et Djougou-Copargo-Ouaké) ;
- l'organisation de trois (03) ateliers régionaux d'appropriation du projet ARCH et de la composante "filets sociaux" du projet ACCESS à l'endroit de tous les CPS et Directions départementales ;
- l'octroi de matériels et d'enveloppes financiers à 20 Personnes Handicapées et 35 cas sociaux formés pour leur installation professionnelle ;
- l'appui en kits scolaires à plus de 1 392 OEHV du primaire, du secondaire, des enfants handicapés et des enfants des prisons du Bénin ;

- l'appui en vivres et produits de première nécessité à 51 structures de Personnes de Troisième âge indigentes, à 118 ménages et à 45 familles hôtes.
- **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

46. Le facteur le plus déterminant est lié à la mise en œuvre de la phase pilote du projet ARCH à travers :

- le démarrage effectif de deux services sur les quatre à savoir l'assurance maladie et l'accès aux crédits ;
- la finalisation de la base de données de l'enquête PMT-RAVIP dans la zone sanitaire Dassa-Zoumè et Glazoué et des données partielles de la zone sanitaire Djougou – Copargo – Ouaké répond au principe « ne laisser personne de côté » de l'Agenda 2030. Cette finalisation de la base de données permet de disposer de toutes les informations nécessaires sur les pauvres extrêmes et les pauvres éligibles aux interventions à l'endroit des couches vulnérables.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

47. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNSDCF, 2019-2023), les actions du Système des Nations Unies en faveur de l'ODD 1 ont notamment permis l'augmentation de 8% par rapport à 2018, de la proportion de personnes utilisant des services financiers digitaux, engendrant une source de revenus à près 263 femmes et 178 jeunes. En outre, 566 nouveaux points de service numérique /agent sont actifs en zone rurale, largement au-dessus de la cible 300 de 2019.

**3.1.1.2 ODD 2 : « Faim zéro »**

48. La performance financière des actions réalisées en faveur de l'ODD 2 s'élève à 76,65%, tirée par le MAEP (80,21%) ; MPD (71,25%).

49. Les principales réalisations à retenir concernent :
- la réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) ;
  - l'élaboration de la cartographie des chaînes de valeur de deux (02) filières ;

- l'acquisition de 5000 plants au profit des planteurs de palmiers à huile sélectionnés pour 30 ha par l'ATDA 7 ;
- la mise en place de 19 000 alevins au profit 22 pisciculteurs dans Bonou, Dangbo, aguégus, Avrankou, Sèmè-Kpodji, Akpro-Missérété, Sô-Ava, Toffo, Comè, Bopa et Athiémé ;
- la mise en place de 140.000 alevins de tilapia mono sexe mâle et 4,2 tonnes d'aliments aquacoles de démarrage au profit de 175 pisciculteurs du pôle 7.
- l'étude sur le diagnostic approfondi sur la transhumance et la gestion de l'agropastoralisme sur le territoire des Collines ;
- le financement de trois (03) projets de recherche appliquée sur les filières phares des pôles de développement agricole, accompagnés de 10 actions de vulgarisation auprès des bénéficiaires ;
- l'élaboration et diffusion des Référentiel Technico Economique (RTE) sur les technologies agricoles mises au point dans les 07 Centre de Recherche Agricole (CRA) ;
- la réalisation de la typologie des exploitations agricoles des Pôles de Développement Agricole et des sites de recherches développement ;
- le renforcement des mécanismes de financement à travers l'appui financier à 168 promoteurs des microprojets sur les 178 en vue d'améliorer les capacités productives du pays ainsi que les revenus des jeunes ;
- l'ouverture des pistes agricoles dans le département de la Donga et la partie Nord du département de l'Atacora en vue de l'écoulement des produits agricoles vers les marchés de consommation ou centres de transformation ;
- la construction des bâtiments devant abriter les trieuses optiques de Savalou et de Kandi et installation des trieuses en vue d'améliorer la compétitivité de la filière riz ;
- la réalisation de 698 puits tubés sur 174,5 ha pour améliorer la productivité de la filière maraichage ;
- la réalisation de 10173 planches surélevées sur 77,15 ha, etc. pour les maraîchers ;
- la construction de 2 modules de 3 hangars de 8 places dans les marchés bétail de Kakè et Gbaffo (Ouèssè) et de 5 hangars de vente de fromage dans les communes de Gogounou (3 hangars) ; Glazoué (1 hangar) et Ségbana (1 hangar) ;
- la construction et réception d'un réseau d'adduction d'eau (forage équipé et château d'eau) au profit de l'Ecole d'Aquaculture de la Vallée ;
- l'installation d'un village aquacole de 106 étangs non videngeables sur 5 ha dans la Commune de Dangbo ;

- la construction de 03 Foyers Améliorés adaptés à la torréfaction à Bori au profit des transformatrice des noix en beurre de karité ;
- la création des unités semi industrielles de fabrication de glace, d'une boulangerie, d'une poissonnerie et d'une écloserie pour valoriser les infrastructures marchandes de Assrossa (PCM Bonou).
- l'aménagement d'un espace maraîcher dans le village de Kotan dans le cadre de la mise en œuvre du PMSD.
- l'aménagement et exploitation du site hydro-agricole de Damè-Wogon (PCM Bonou)

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

50. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur de l'agriculture, on peut retenir :

- la restructuration du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) à travers la création de trois guichets aux fins de répondre aux besoins de financement par catégories d'acteurs ou guichets ouverts à cet effet ;
- la restructuration des services de recherche agricole à travers la création des 07 Centres de Recherche Agricoles (CRA) pour fournir des services de proximité dédiés à chaque Pôle de Développement Agricole en vue d'améliorer la productivité et la production nationale dans les filières agricoles ;
- l'instauration de deux (02) nouveaux types de conseils agricoles à savoir le conseil juridique à l'accès à la terre et au foncier et le Conseil à l'entreprise pour rapprocher les services agricoles aux producteurs ;
- l'inscription aux normes et Standards internationaux à travers des demandes d'agrément pour renforcer la qualité et la compétitivité des produits agricoles aux marchés extérieurs ;
- la facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) ;
- l'exonération des impôts aux importateurs d'intrants agricoles en vue de rendre accessibles lesdits intrants aux producteurs nationaux.

➤ **Facteurs de succès liés aux initiatives des OSC**

51. Au nombre des actions menées par les OSC pour la mise en œuvre de l'ODD2, on a notamment :



- la sensibilisation des coopératives villageoises de transformation de soja de Ouessè dans les mesures d'hygiène en matière de transformation des produits agricoles ;
- l'installation de 6 jeunes de Zè dans le cadre du projet d'autonomisation des jeunes de Zè à travers la cuniculture.
- la formation des producteurs des coopératives KPONDEHOU, Mahublo, Idaakpo, Owodé dans la Commune de Ouessè sur les itinéraires techniques de production de soja ;
- la formation des coopératives à la base de l'Union Communale des Producteurs d'Anacarde (UCPA) sur les thématiques : Installation des nouvelles plantations d'anacarde à travers les plants greffés et mise en œuvre intégrée et participative des ODD.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

52. Pour ce qui concerne l'élimination de la faim, les actions dans le cadre de coopération des Nations Unies ont permis de constater que :

- 147 882 femmes enceintes ont reçu des conseils sur la nutrition et la supplémentation en fer/acide folique pendant la grossesse en 2019 contre 50 000 en 2018 ;
- le nombre de mère d'enfant de 0 à 23 mois qui ont reçu des conseils sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant est en hausse passant de 60 000 en 2018 à 72 207 en 2019 ;
- 300 producteurs des communes ciblées ont été formés sur la production intensive du maïs conformément aux objectifs de 2019 ;
- 1083 brigadiers phytosanitaires ont été formés sur les techniques de reconnaissance et les méthodes de lutte contre la chenille légionnaire 2019 ;
- Plus de filles et garçons âgés de 6 à 59 mois ont consommé de la vitamine A en 2019. En effet, le nombre de filles et garçons âgés de 6 à 59 mois ayant reçu la vitamine A au 1er semestre est de 1 901 794 et a augmenté de 6% par rapport à 2018 et puis, au second semestre 2019, 1.669.877 nouveaux filles et garçons âgés de 6 à 59 mois ont reçu la vitamine A.

**3.1.1.3 ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

53. Au 31 décembre 2019, le taux d'exécution financière pour l'ODD 3 est de 72,26%. Ce niveau d'exécution financière est la conjugaison des taux d'exécution financières des trois ministères intervenant dans cet ODD : le Ministre de la santé : 72,41% ; le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement : 58,29% et le Ministère des Sports : 64,29%.

54. Les principales réalisations concernent :

- la construction des unités de dialyse d'Abomey et de Plateau ;
- l'acquisition des équipements médico-techniques au profit du CNHU-HKM, du Centre Hospitalier Universitaire de la Mère et de l'Enfant (CHU MEL) et d'autres hôpitaux ;
- la construction de trois (03) nouvelles antennes départementales de l'Agence de la transfusion sanguine (Porto-Novo, Abomey et Parakou) ;
- la finalisation des études de faisabilité du projet de construction du Centre Hospitalier de Référence dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- l'acquisition de 8 ambulances médicalisées modernes au profit des zones sanitaires ;
- la construction du centre de prise en charge des tuberculeux dans le Centre communal de Santé de Bonou ;
- la réfection des bâtiments de la maternité, du dispensaire, du bloc administratif et de la clôture du centre dans le Centre communal de Santé de Bonou ;
- l'acquisition d'antirétroviraux et réactifs pour la prise en charge de 47.001 PVVIH
- la vaccination contre la rougeole et la rubéole de 777.969 enfants entre 9 mois et 14 ans ;
- le dépistage de 139 cas de fistules dont 126 réparés et la réinsertion de 87 femmes guéries ayant bénéficié d'une réinsertion psycho-socio-économique ;
- la chirurgie de 292 cas de trichiasis trachomateux dans les communes de Banikoara, N'Dali, Nikki, Karimama et Malanville ;
- la création de la fédération du Sport d'entretien pour promouvoir et encadrer la pratique du sport d'entretien.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

55. Les actions et réformes audacieuses engagées par le Gouvernement concernent :

- la suppression de la double pratique le 25 juillet 2018 et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement notamment pour renforcer la motivation du personnel dans le secteur;
- la mise en place de la commission de contrôle de la qualité des prestations de soins par décret 2018-472 du 10 octobre 2018 pour assurer le contrôle physique et le respect des normes de prestations de soins de santé par les établissements publics et privés;
- l'assainissement du secteur sanitaire privé à travers la prise du décret N° 2018-342 du 25 juillet 2018 portant suspension de délivrance d'autorisation et révocation d'autorisation pour l'exercice en clientèle privée des professions médicales ou paramédicales par un agent public

fonctionnaire ou contractuel. La mise en œuvre de cette mesure a permis de réduire de façon substantiel le nombre de structures sanitaires clandestines et d'améliorer la qualité des soins dans les formations sanitaires publique ;

- la poursuite des mesures de gratuité : césarienne et paludisme ;
- l'engagement et l'implication du Conseil Communal de Bonou dans la réalisation des actions du PCM BONOU.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

56. Au titre de l'année 2019, suite aux actions mises en œuvre dans le cadre de coopération des Nations Unies :

- 3,23% de formations sanitaires ciblées ont disposé du plateau technique pour offrir les services de qualité en SONU au cours de l'année 2019 contre 0% en 2018 ;
- 87,55% de formations sanitaires ciblées ont disposé du plateau technique pour offrir les services de qualité en Planification Familiale en 2019 contre 83% en 2018 ;
- 76% d'établissements médicaux ont administré en 2019 de médicaments antirétroviraux PEC contre 25% en 2018.

**3.1.1.4 ODD 4 : Education de qualité**

57. Le taux d'exécution financière de l'ODD 4 s'établit à 52,14% au 31 décembre 2019. L'atteinte de ce niveau d'exécution est la résultante des performances des quatre (04) Ministères intervenant en faveur de cet ODD où l'appréciation hiérarchisée se présente comme suit : le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement : 100% ; le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle : 77,63% ; le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : 54,35% et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 29,57%.

58. Pour le compte de cet ODD, les principales réalisations sont les suivantes :

- la scolarisation de 4 549 enfants de 9 à 15 ans dont 2 818 filles dans les centres BARKA (Centre d'Education Alternatives). 384 apprenants présentés au CEP dont 204 filles et 288 succès dont 121 filles soit 67% de succès ;
- la distribution de kits scolaires par l'UNICEF à 74 588 enfants de CI dont 39 381 garçons et 35 207 filles dans les départements du Zou, du Borgou et de l'Alibori ;
- la distribution de kits scolaires par EDUCO à 13 000 enfants de CI et des éducations alternatives dont 6 852 garçons et 6 148 filles du Bénin ;

- la distribution de kits scolaires par PLAN Bénin à 20 504 enfants de CI dont 6 920 garçons et 13 684 filles du Bénin ;
- l'identification et prise en charge des élèves indigents ou en situation de vulnérabilité psychosociale dans les départements des Collines (331 élèves), Alibori (271 élèves), Borgou (20 élèves), Littoral (174 élèves), Atlantique (167 élèves), Plateau (496 élèves), Donga (438 élèves) ;
- l'alimentation en milieu scolaire à 333 306 garçons et 280 389 filles dans 3 855 EPP et EMP du Bénin dans le cadre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) ;
- la subvention au fonctionnement de 7 428 écoles primaires publiques et 1 587 écoles maternelles publiques dans le but d'envoyer tous les enfants à l'école et de les y maintenir afin qu'ils finissent en 6 ans le cycle primaire ;
- l'initiation des apprenants à l'utilisation des TIC dans les 12 EPP des chef lieux de département à travers le fonctionnement des salles multimédia et l'apprentissage des notions élémentaires ;
- la réalisation des travaux de construction d'un module de 4 salles de classe respectivement aux CEG Lon-Agonmey, Sékou, Ouidah 2, Ouidah 3, Agon, Hinvi, Avlamè ; de bloc administratif au CEG LA VALLEE et de mur de clôture au CEG Logozohè ; de construction d'un bloc pédagogique, d'un bloc administratif ; trois ateliers et d'un bloc infirmerie au CFPA de Bopa ; d'un bloc de latrines à quatre cabines à fosses sèches respectivement aux CM Pahou, LT Ouidah, LTCI Tchaourou et LTCI Kandi ; des infrastructures au profit du LT de Tchaourou (un réfectoire, un atelier électrotechnique, un dortoir de garçons) ; d'un modules de quatre (4) salle de classe au LT de Pobè ; de construction de dix (10) fosses septiques et vingt (20) puisards et de mise en forme et rechargement partiel de 500 ml le long de la façade principale au Lycée Technique d'Amitié Sino Béninoise d'Akassato ;
- la construction d'un laboratoire pluridisciplinaire de type R+1 à l'Université de Parakou en vue de régler la problématique du manque d'infrastructures pédagogiques aux niveaux des UNB ;
- la construction d'une école type au profit de Centre Universitaire d'Abomey pour l'amélioration des compétences des produits de l'enseignement supérieur ;
- le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants du supérieurs à travers l'attribution des allocations universitaires à 76 doctorants retenus par le jury sur les 200 ayant déposé un dossier en vue de l'amélioration de l'enseignement supérieur et de la formation technique,

professionnelle, de la recherche scientifique et de l'innovation ;

- les révisions des curricula pour tenir compte des besoins de l'économie à travers l'accréditation de deux programmes d'enseignement à l'échelle internationale (formation en mathématique fondamentales et applications ; formation en technologie de l'information et de la communication) en vue de l'amélioration de l'employabilité des produits de l'enseignement supérieur.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

59. Les mesures concrètes prises par le Gouvernement dans le secteur de l'éducation concernent :

- la signature de l'accord entre le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Gouvernement béninois, relatif à la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée dans les zones en insécurité Alimentaire et en sous scolarisation ;
- la généralisation de l'usage du numérique dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la mesure d'exonération des frais de scolarité des élèves filles ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la mesure de gratuité des inscriptions dans les UNB ;
- Renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur au Bénin qui s'est traduit par l'élaboration des textes du Conseil National de l'Education et la mise en place des conseils d'administration des UNB ;
- Amélioration l'utilité des produits de l'enseignement supérieur par la poursuite de l'organisation des examens nationaux de Licence et de Master, l'harmonisation des filières de formation dans les universités et la poursuite de la mise en place des infrastructures pédagogiques ;
- la poursuite des réformes des bourses et secours des étudiants ;
- la poursuite de l'actualisation des curricula de formations pour la licence et le master ;
- la poursuite de l'appui aux formations doctorales en vue de disposer d'un grand vivier d'enseignants.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

60. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du cadre de coopération des Nations Unies pour l'Assistance au Développement :

- 3852 écoles ont bénéficié de cantines scolaires durant l'année 2019, soit une proportion de 54,46%, au-delà de la cible 2019 fixée (52%), contre 30% en 2018 ;
- 35 structures déconcentrées de l'éducation de base sont désormais aptes à produire et à utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente en 2019, dont 13 circonscriptions scolaires contre 10 en 2018 et 8 départements contre 4 en 2018 ;
- un nombre total de 200 000 enfants dont 46% des filles des écoles primaires et collèges des départements de Borgou, Alibori et Zou ont bénéficié de fournitures scolaires pour faciliter leur scolarisation avec l'appui des agences des Nations Unies et les ONGs lors de la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- toutes les Associations des Parents d'Elèves (APE) des écoles ciblées en 2019 ont vu leurs capacités renforcées dans la gestion des écoles y compris la gestion des cantines scolaires contre une proportion de 30% d'APE ayant bénéficié en 2018 de renforcement de capacités ;
- le système éducatif béninois dispose d'un document national de stratégie pour la relance du sous-secteur de l'Enseignement et la formation techniques et professionnelles (EFTP) ;
- le système éducatif dispose en 2019 du Document National de Politique Holistique sur la Profession Enseignante et d'un système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base.

### **3.1.1.5 ODD 5 : Egalité entre les sexes**

61. Le niveau de réalisation financière des interventions en lien avec cet ODD est établi à 96,16% à fin décembre 2019. Globalement, le niveau d'exécution financière de chacun des deux Ministères qui contribuent à l'atteinte de cet ODD est très satisfaisante. 100% des crédits alloués au Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement pour réaliser les activités en faveur de l'ODD5 ont été consommés contre 95,86% pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

62. Les principales réalisations qui sous-tendent ces performances sont les suivantes :

- l'appui pour l'octroi de crédit aux femmes et jeunes ;
- l'acquisition d'équipements de transformation de la noix de Karité, du riz, du manioc, d'arachide et de maïs au profit des groupements féminins et mixtes ;
- le renforcement des capacités d'au moins 40 femmes issues des GF sur la gestion organisationnelle et le leadership féminin.

### **3.1.1.6 Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

63. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du cadre de coopération des Nations Unies pour l'Assistance au Développement :

- 23% des communes ont renforcé leurs capacités en matière de promotion et de protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences, y compris les VBG, contre 22,08% en 2017.
- 33 % des communes disposent en 2019 d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables, ainsi que des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences, y compris les VGB, contre 10% en 2018.

#### **➤ Facteurs de succès liés aux initiatives des OSC**

64. Les OSC ont essentiellement contribué à la mise en œuvre de l'ODD 5 en organisant des séances de plaidoyers auprès des chefs d'arrondissements de Cotonou pour la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées et en procédant à la dissémination des documents de planification du développement du pays et vulgarisation des ODD.

### **3.1.1.7 ODD 6 : Eau propre et assainissement**

65. Au titre de l'année 2019, les interventions relatives à l'ODD 6 ont enregistré un taux d'exécution financière de 55,76%. Pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de cet ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 96,17% ; 93,48% et à 55,36% respectivement pour le Ministère de la Santé, le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement et le Ministère de l'Eau et des Mines.

66. Les principales réalisations en faveur de cet ODD concernent :

- la réalisation de 98 forages à gros débit sur une prévision de 199 forages de l'ANAEP-MR pour l'année ;
- la réalisation, sur le projet d'Hydraulique Villageoise et Assainissement en milieu rural BID-UEMOA Phase 2 (MOD), de cent trois (103) forages positifs sur les 120 prévus, tous équipés de tubage ;
- la mise en place du système de télégestion des réseaux d'alimentation en eau potable des villes de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations ;

- l'achèvement et réception des travaux d'extension du réseau d'eau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), dans les localités de Djègbadji et Houapkè-Daho, Commune de Ouidah ;
- l'achèvement et réception des travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs ;
- l'achèvement et réception définitive des travaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable par l'exploitation des eaux souterraines des Communes de Glazoué et de Dassa-Zoumé ;
- la poursuite des travaux relatifs au renforcement du système d'alimentation en eau de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs ;
- la poursuite des travaux relatifs au renforcement du système d'alimentation en eau des villes d'Abomey, Bohicon, Djidja, Agbangnizoun, Zakpota, Zogbodomé et environs ;
- l'acquisition de 12.000 kits de branchement pour le raccordement des ménages au réseau de distribution de la Société Nationales des Eaux du Bénin (SONEB).
- la réalisation de l'EIES pour la construction de 11 petits et moyens barrages dans le bassin de l'Ouémé ; le rapport est en instance de validation à l'ABE pour l'obtention du CCE ;
- la mise en œuvre du projet « Fin Défécation à l'Air Libre (FDAL) » dans 1899 localités du Bénin au titre l'année 2019.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

67. Au nombre des conditions de réussite ayant permis la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'atteinte de l'ODD 6, on peut retenir essentiellement :

- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eaux Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DGEau) ;
- l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (en Milieu rural et en milieu urbain) ;
- l'élaboration du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

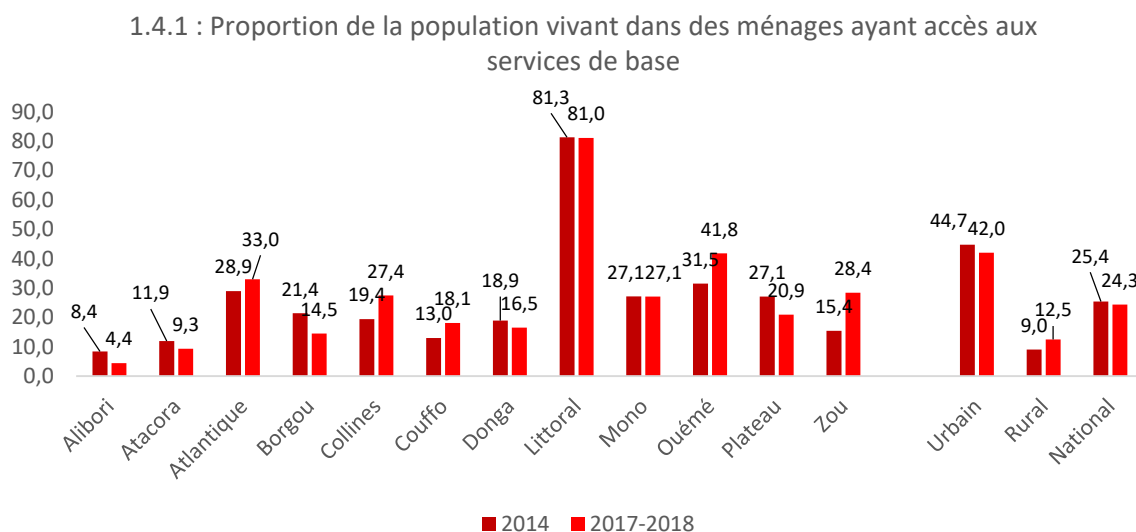
**3.1.2 Niveau des indicateurs ODD du pilier « Population »**

➤ **ODD1 : Pas de pauvreté**



68. Les progrès accomplis pour l'atteinte de la cible 1.4 (D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance) sont appréhendés à travers l'indicateur 1.4.1 (Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base). La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui a accès aux services sociaux de base. L'accès aux services sociaux de base fait référence à l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

**Graphique 1** : indicateur 1.4.1 proportion de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base



**Source** : MICS5, EDSB5, INSAE

69. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018. Les niveaux de cette proportion en milieu rural montrent que bien qu'en hausse légère par rapport à 2014 (9%), la proportion de la population rurale vivant dans des

ménages ayant accès aux services de base reste faible en 2018 (12,5%).

70. Cependant, de fortes disparités se font remarquer au niveau départemental. En 2017-2018, le Littoral (81%), l'Ouémé (41,8%), le Mono (27,1%) et l'Atlantique (33%) enregistrent des proportions supérieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, du Couffo, de la Donga et du Zou. En outre, la lecture des données révèle une amélioration du niveau de la proportion dans les départements de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et du Zou contrairement aux autres départements dans lesquels la proportion est en régression.

➤ **ODD 2 : Faim zéro**

71. Les progrès accomplis pour l'atteinte de la cible 2.1 (D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante) sont appréhendés à travers l'indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.

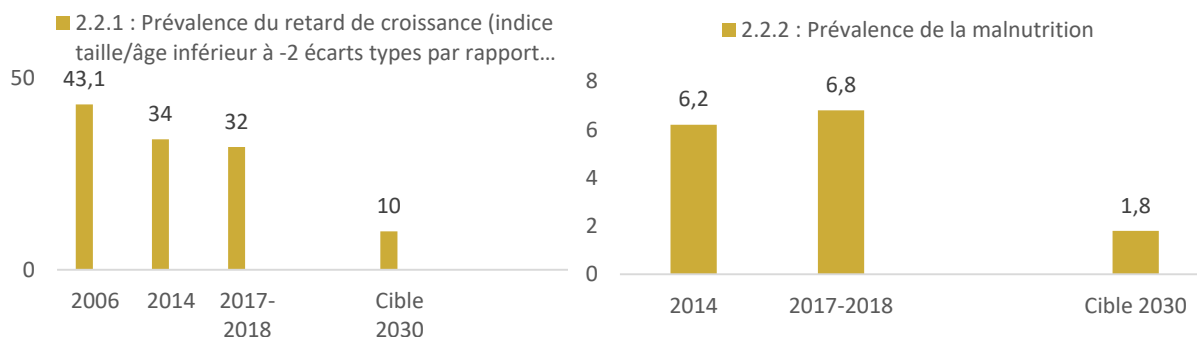
**Graphique 2 : Indicateur 2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave**



72. Ainsi, le Bénin a connu, sur la période 2013-2017, une baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience. Entre 2013 et 2017, selon les données de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire, la prévalence de l'insécurité alimentaire a baissé de 1,4 point en passant de 11% à 9,6%.

73. En ce qui concerne la cible 2.2 (D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers la l'examen de l'évolution des indicateurs 2.2.1 (Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) et 2.2.2 (Prévalence de la malnutrition).

74. Comme le montre le graphe ci-contre, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32%

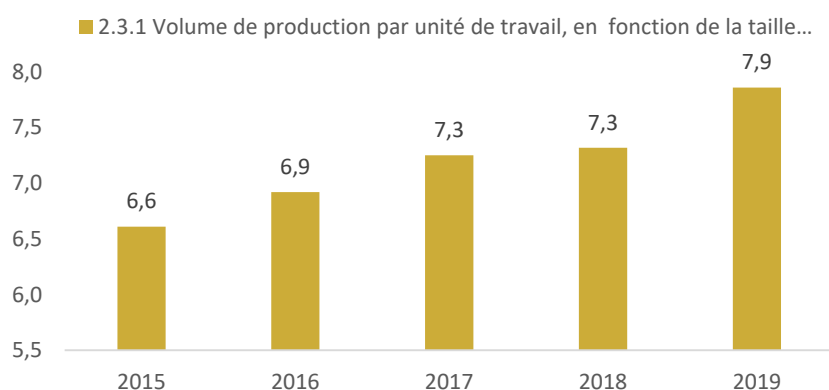


**Source :** EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

75. Entre 2014 et 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%.

76. S'agissant de la cible 2.3 (D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles) les progrès accomplis dans sa mise en œuvre sont appréhendés à travers l'indicateur 2.3.1 (volume de production par unité de travail). Cet indicateur quantifie la production globale par unité de travail (salarisées, permanents ou saisonniers et non-salarisées).

**Graphique 3** : indicateur 2.3.1 (Volume de production par unité de travail)



**Source** : DPP/MAEP

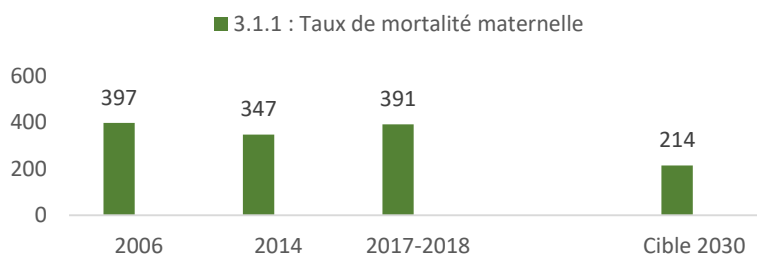
77. De 2015 à 2019, une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin. En effet, le volume est passé de 6,6 tonnes par unité de travailleur en 2015 à 6,9 en 2016 et puis à 7,3 en 2017. Ensuite, il est passé de 7,3 en 2018 à 7,9 tonnes par unité de travail en 2019. Cela s'explique par le fait que la production céréalière est passée de 2.061.189 tonnes en 2017 à 2.109.384 tonnes en 2018 soit un accroissement de 2,34 %. De plus, la production cotonnière est passée de 597 986 tonnes en 2017 à 677 654 tonnes en 2018.

➤ **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

78. Pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 3.1 (D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes), trois indicateurs sont retenus : 3.1.1 (Taux de mortalité maternelle), 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)) ;

79. S'agissant du taux de mortalité maternelle, il s'est accru de 44 points entre 2014 et 2017-2018 après avoir enregistré une baisse de 50 points entre 2006 et 2014.

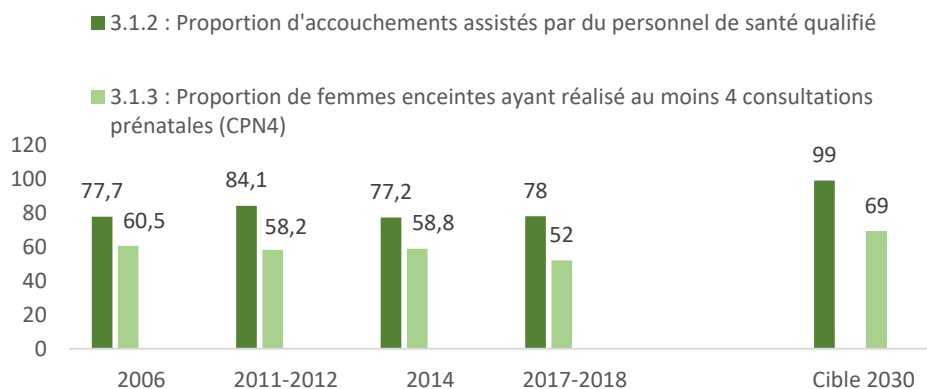
**Graphique 4** : indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle



**Source** : EDSB, MICS5, INSAE

80. Entre 2006 et 2017-2018, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement augmenté passant de 77,7% à 78%. Son plus faible niveau sur la période a été atteint en 2014 (77,2%). La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) a baissé entre 2006 et 2017-2018. En 2014, elle est de 58,8% et a baissé de 6,8 points pour s'établir à 52% en 2017-2018.

**Graphique 5** : Indicateurs 3.1.2 (Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié) et 3.1.3 (Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales)

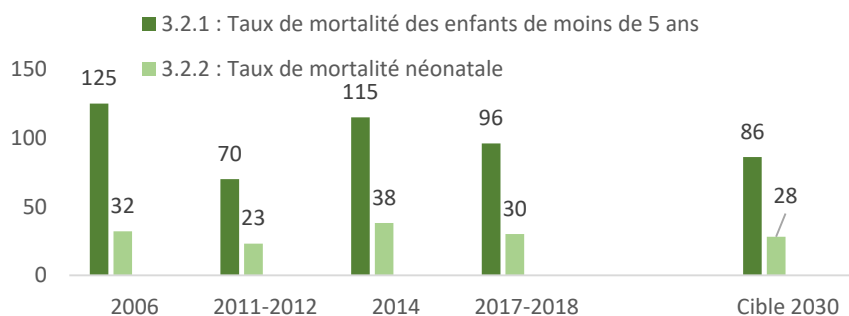


**Source** : EDSB, MICS5, INSAE

81. S'agissant de la cible 3.2 (D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans), sa mise en œuvre est appréhendée par l'examen de l'évolution des indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) ; 3.2.2 (Taux de mortalité néonatale) ; 3.2.3 (Taux de couverture vaccinale complète) et 3.2.4 (Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans).

82. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant ainsi de 115 à 96 sur 1000 naissances vivantes. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance, son niveau s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2017-2018 en passant de 32% à 30%. Son plus fort niveau est de 38% en 2014.

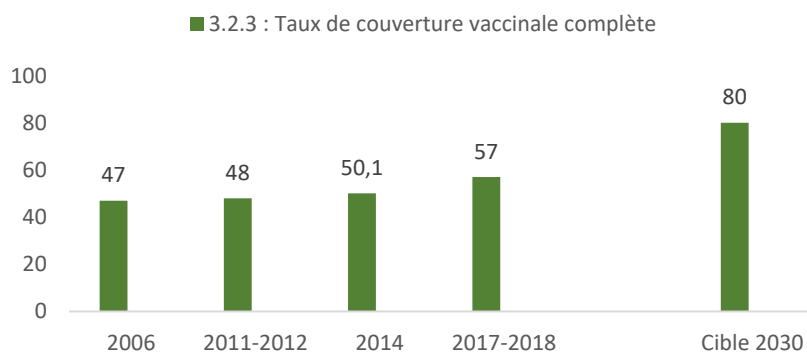
**Graphique 6** : indicateurs 3.2.1 (Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans) et 3.2.2 (Taux de mortalité néonatale)



**Source** : EDSB, MICS, INSAE

83. De 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a progressé de 3,1 points passant de 47% à 50,1%. Entre 2014 et 2017-2018, il a suivi la même tendance à la hausse en augmentant de 6,9 points.

**Graphique 7** : Indicateur 3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète



**Source** : EDSB, MICS, INSAE

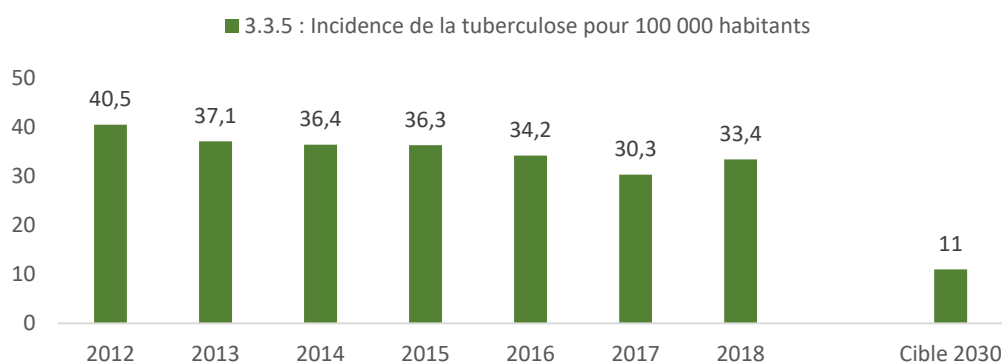
84. Selon les données de la DPP/MS, la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 1 point entre 2015 et 2018 passant respectivement de 2,1% à 1,1%. Toutefois, ce taux a régressé de 2015 à 2016 pour s'établir à 0,9% avant de remonter à 1,6% en 2017.

85. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 3.3 (D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles) sont rendus compte par les niveaux atteints des indicateurs ci-après : 3.3.1 (Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes) ; 3.3.2 (Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant) ; 3.3.4 (Taux de couverture en ARV des PVVIH) ; 3.3.5 (Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants) et 3.3.6 (Incidence du paludisme pour 1000 habitants).

86. Selon les données du PSLs/MS, sur la période 2015-2018, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a suivi une évolution à la baisse. Il a diminué de 3705 points sur la période. Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH est passé de 3859 pour 1000 personnes dépistées en 2015 à 3621 en 2016 puis à 3329 en 2017 avant de s'établir à 154 en 2018. Selon

les données du PSLs/MS, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 7,6% à 6,7% entre 2014 et 2017. En outre, le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 15,6 points entre 2015 et 2018 passant ainsi de 47% à 62,6%. Par ailleurs, sur la période 2015 à 2018, l'incidence a suivi une tendance baissière en diminuant de 2,9 points.

**Graphique 8** : indicateur 3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants



**Source** : DPP/MS

87. Deux indicateurs permettent de suivre le niveau d'atteinte de la cible 3.7 qui vise à assurer, d'ici à 2030, l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux : : 3.7.1 (Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale) et 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge).

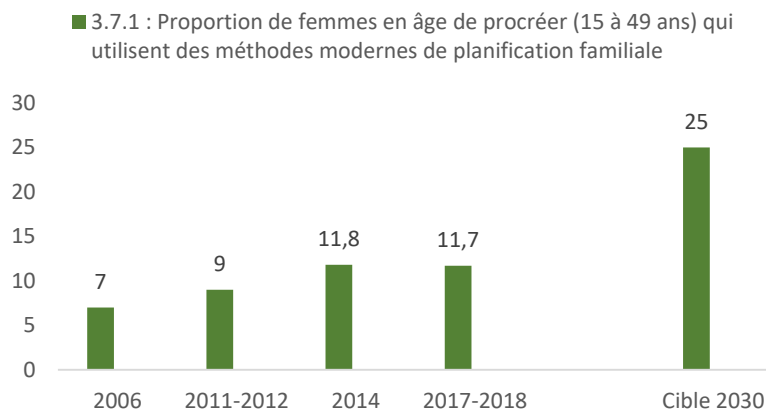
88. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a augmenté de 7% à 11,8%<sup>7</sup> de 2006 à 2014. Elle a ensuite enregistré une baisse de 0,1 point avant de s'établir à 11,7%<sup>8</sup> en 2017-2018.

<sup>7</sup> Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

<sup>8</sup> Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin



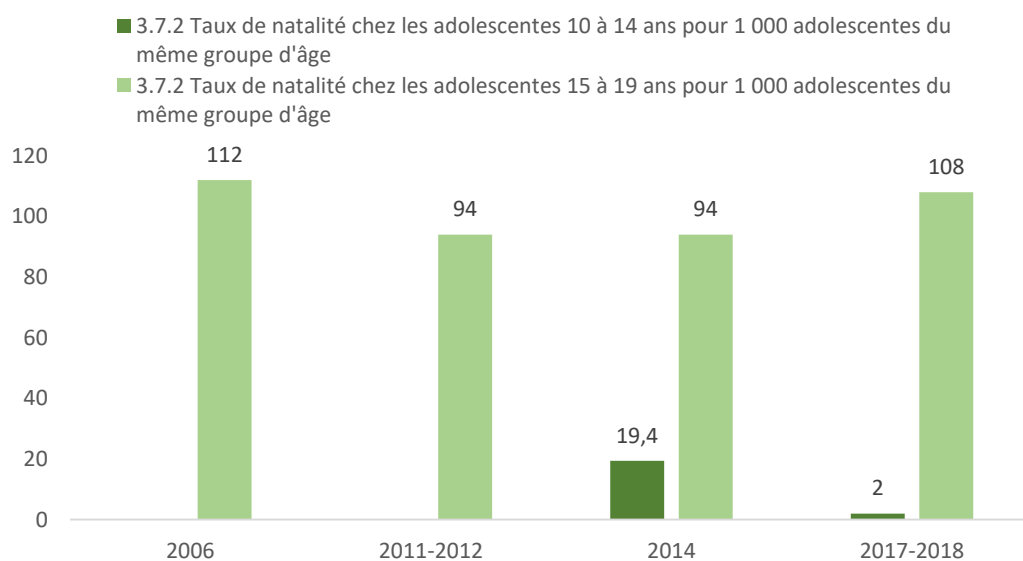
**Graphique 9 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale**



**Source :** EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

89. De 2014 à 2017-2018, le taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans a baissé de 19,4 à 2 pour 1000 adolescentes. Sur la même période, le taux de natalité de chez les adolescentes de 15 à 19 ans a augmenté de 94 à 108 pour 1000 adolescentes.

**Graphique 10 : Indicateurs 3.7.2 (Taux de natalité chez les adolescentes 10 à 14 ans et 15 à 19 ans pour 1 000 habitants du même groupe âge**



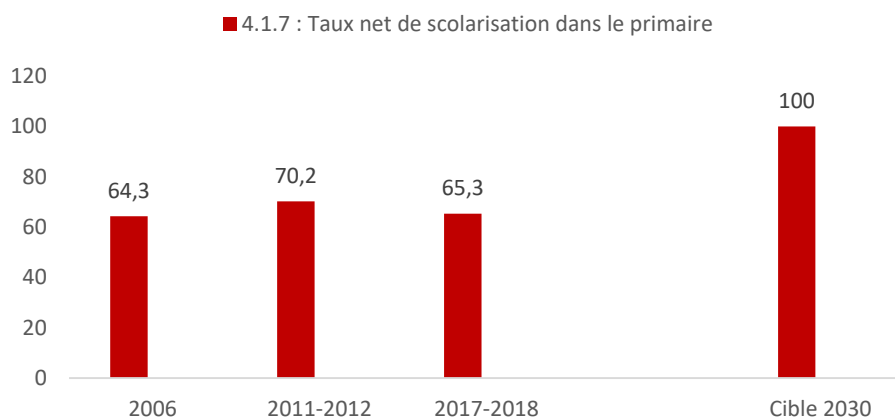
**Source :** EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INSAE

## ➤ ODD 4 : Education de qualité

90. Pour ce qui est de la cible 4.1 (D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles) trois indicateurs permettent de suivre son niveau d'atteinte à travers les actions prioritaires mises en œuvre. Il s'agit des indicateurs 4.1.7 (Taux net de scolarisation dans le primaire), 4.1.8 (Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire), 4.1.9 (Taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.1.10 (Taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.1.11 (Taux net de scolarisation dans le secondaire).

91. Entre 2011-2012 et 2017-2018, le taux net de scolarisation dans le primaire a baissé de 70,2% à 65,3%.

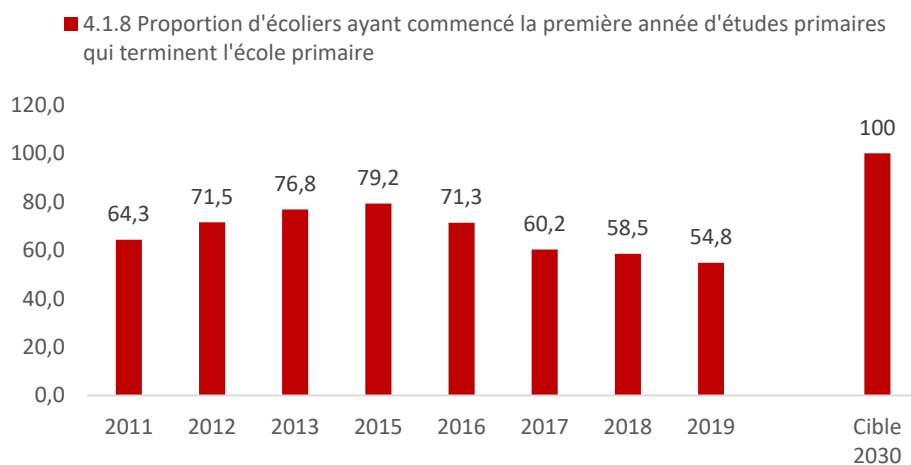
**Graphique 11** : Indicateur 4.1.7 (Taux net de scolarisation dans le primaire)



**Source** : EDS, INSAE

92. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, la proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite baissé progressivement de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018 pour s'établir à 54,8% en 2019.

**Graphique 12** : indicateur 4.1.8 (Proportion d'écopliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire)



**Source** : DPP/MEMP

93. Toutefois deux hypothèses plausibles pourraient expliquer ce phénomène :

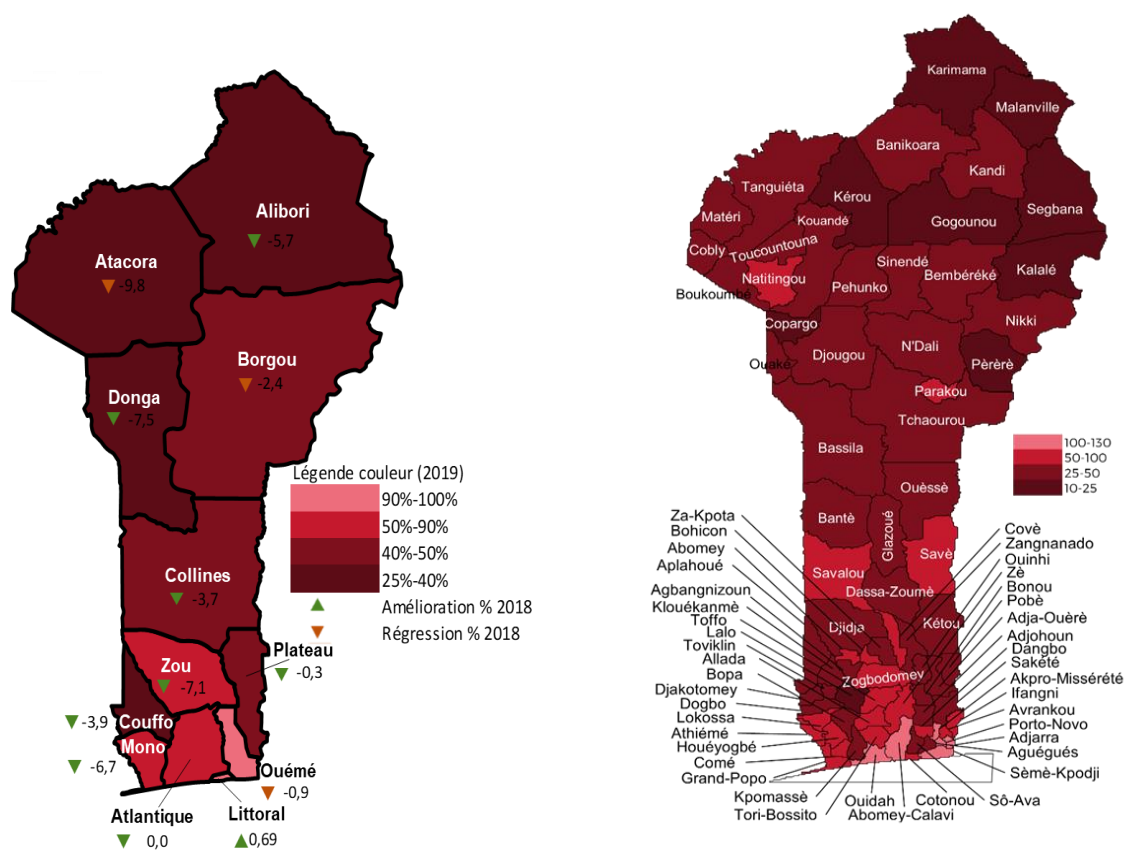
- La première est relative à la baisse générale depuis 2017 des effectifs des apprenants enregistrée dans tous les ordres d'enseignement. En effet le taux d'achèvement du primaire est le rapport de l'effectif total des écopliers promus du cours moyen première année vers le cours moyen deuxième année sur l'effectif total considéré des entrants au cours d'initiation, 5 ans passés. La baisse des effectifs enregistrée depuis 3 ans consacre donc la baisse du numérateur de cet indicateur et donc la baisse du quotient obtenu.
- La deuxième est relative aux mesures sélectives prises par les directeurs d'école pour le passage au cours moyen deuxième année. En effet, suite aux nouvelles dispositions qui consacrent désormais la décharge systématique des directeurs d'école de leurs postes suite aux piètres performances de leurs apprenants au Certificat d'Etudes Primaires, les directeurs d'école procèdent désormais à une entrée sélective des élèves à la classe de cours moyen deuxième année et ne laissent accéder à cette classe d'examen que les élèves tout au moins assez bien. Le taux d'achèvement du primaire ayant pour numérateur l'effectif total des entrants au cours moyen deuxième année, cette

pratique qui consacre la baisse des effectifs des nouveaux entrants au cours moyen deuxième année tire donc cet indicateur vers le bas.

94. Cependant, on constate des disparités de niveaux de cette proportion par département en 2019. En effet, sur les douze (12) départements, cinq (05) enregistrent de proportions inférieures au niveau national en 2019. Il s'agit des départements de l'Atlantique (87,1%), du Littoral (98,2%), du Mono (57,2%) et l'Ouémé (92%). En ce qui concerne les sept (07) autres départements, ils présentent des proportions inférieures au niveau national, variant entre 24% et 51%.

95. Parmi les 77 communes, neuf (09) communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et qui terminent l'école primaire, comprise entre 10 et 15%. Par ailleurs, 41 communes enregistrent une proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire, comprise entre 25 et 50%.

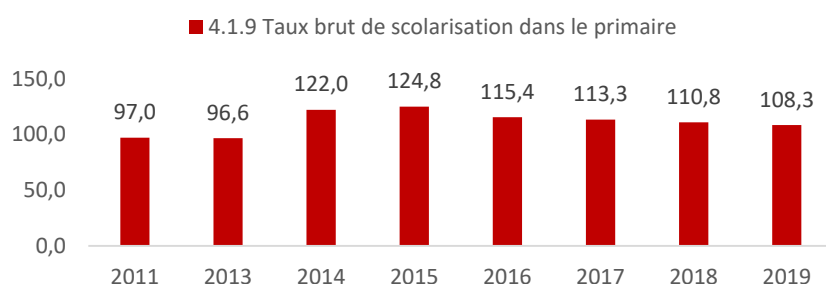
Figure 2 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département et par commune en 2019



Source : DPP/MEMP

96. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est un indicateur qui informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

**Graphique 13** : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives)

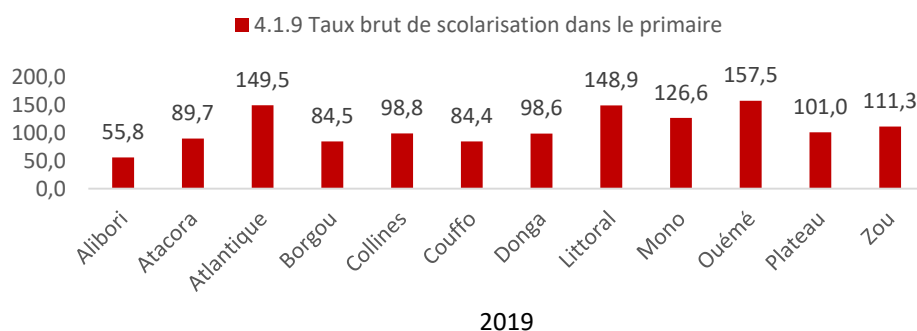


**Source** : DPP/MEMP

97. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, entre 2011 et 2015, le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 97% à 124,8%. Cependant sur la période 2015-2019, le taux a baissé de 16,5 points pour s'établir à 108,3%.

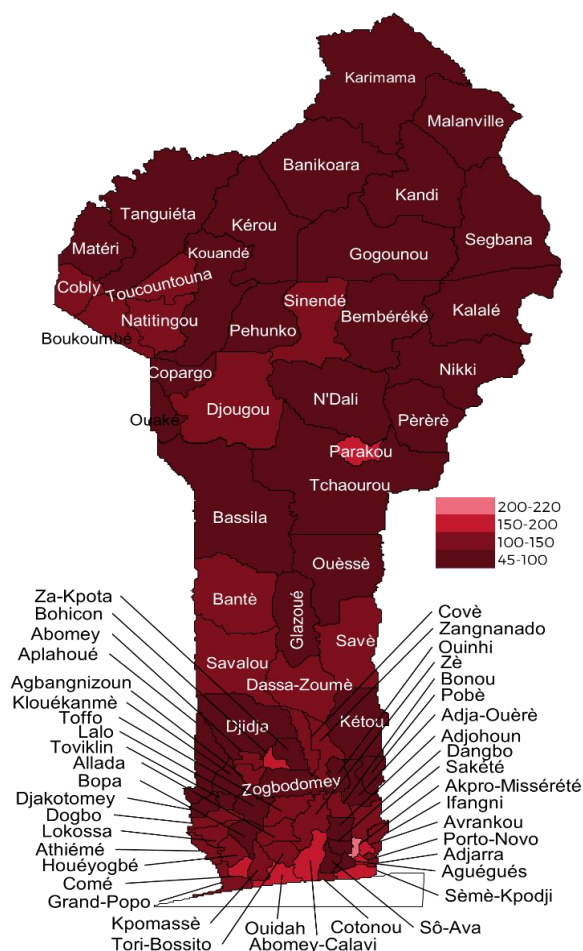
98. Au niveau départemental en 2019, sur les douze (12) départements, cinq (05) enregistrent un taux supérieur au taux national en 2019. Il s'agit des départements de l'Atlantique (149,5%), du Littoral (148,9%), du Mono (126,6%), de l'Ouémé (157,5%) et du Zou (111,3%).

**Graphique 14** : indicateur 4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2019 (données administratives)



**Source** : DPP/MEMP

**Figure 3:** Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2019 (données administratives en %)

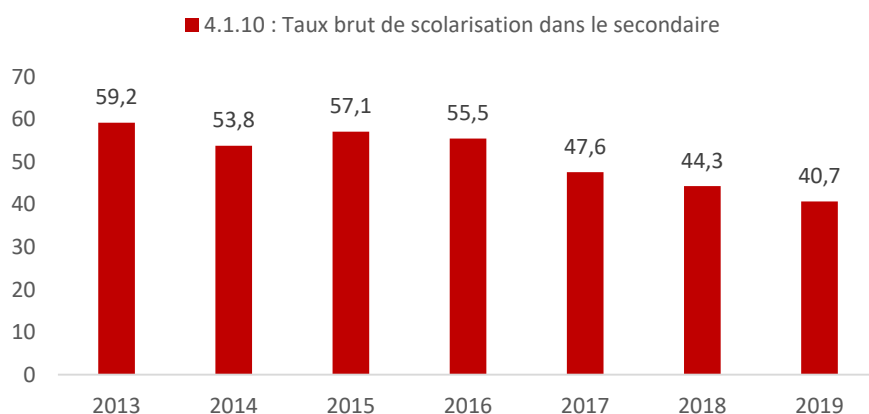


Source : DPP/MEMP

99. La commune d'Akpro-Missérété est la seule commune qui enregistre un taux brut de scolarisation dans le primaire allant jusqu'à 219.26%. en dehors de cette commune, 39 autres communes ont un taux brut de scolarisation dans le primaire qui est inférieur à 100%.

100. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

**Graphique 15 : indicateur 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (données administratives)**

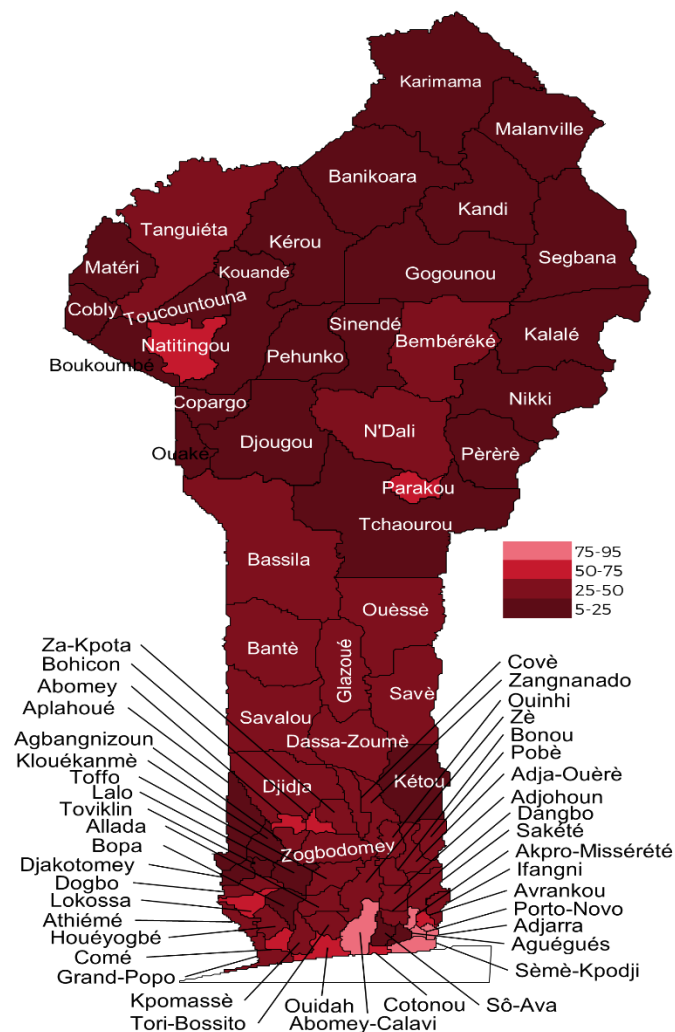


**Source :** Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESTFP

101. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu une évolution à la baisse entre 2013 et 2015. En 2015, le taux est de 57,1%. Il a baissé progressivement de 12,8 points pour s'établir à 40,7% en 2019 contre 44,3% en 2018. Cette tendance pourrait s'expliquer par la baisse des effectifs des apprenants depuis 3 ans (965 124 en 2016 ; 876 037 en 2017 ; 858 736 en 2018 et 827 775 en 2019) liée entre autres à la dépréciation du Taux Brut de Scolarisation dans le primaire sur la période 2016-2019 passant de 115,4% à 108,32% et le taux d'achèvement du cycle primaire qui s'est inscrit dans une tendance à la baisse depuis 2016 (54,8% en 2019 alors qu'en 2015, il était de 79,2 %). L'augmentation de la capacité d'accueil par les projets d'investissements et le maintien des apprenants au collège constituent des défis à relever

102. En 2019, selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, cinq (05) communes sur les soixante-dix-sept enregistrent un taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre 75% et 95%.

**Figure 4 : Taux brut de Scolarisation dans le secondaire par commune en 2019 (données administratives en %)**

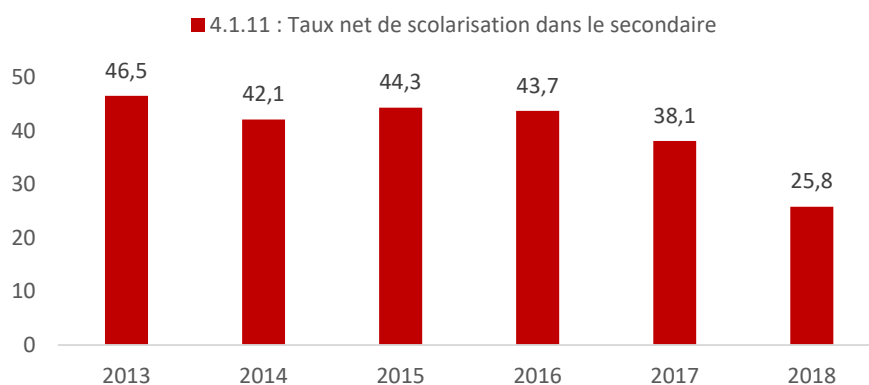


Source : DPP/MEMP

103. Le taux net de scolarisation dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle, le taux net de scolarisation dans le secondaire est en baisse entre 2015 et 2018 en passant de 44,3% à 25,8% soit une baisse de 18,5 points.



**Graphique 16** : indicateur 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire (données administratives)



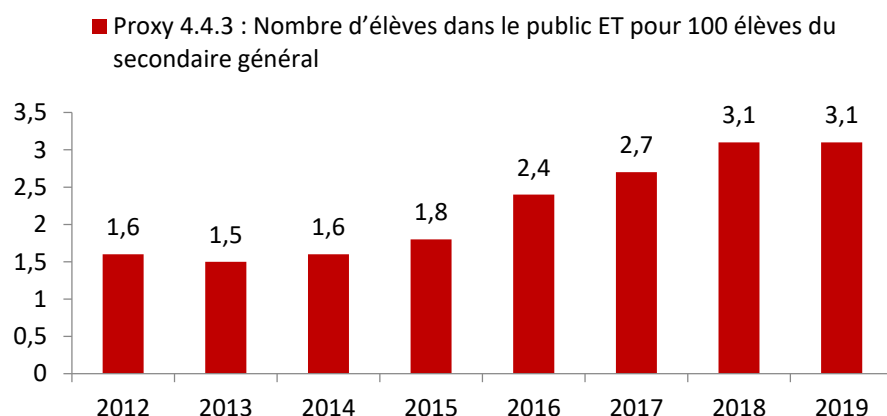
**Source** : DPP/MESTFP

104. La situation de la cible 4.4 (D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat) est appréhendée à travers le proxy de l'indicateur 4.4.3 (Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle).

105. La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle est le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'apprenants au secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle). Mais elle sera approximée par le nombre d'élèves dans l'enseignement technique public pour 100 élèves du secondaire général.

106. Comme l'illustre le graphique, depuis 2012 jusqu'en 2019, il y a moins de 5 apprenants de l'enseignement technique public pour 100 élèves de l'enseignement secondaire général ; il y a donc manque d'attractivité pour cet ordre d'enseignement. Ceci peut s'expliquer par l'inadéquation de la formation avec le marché du travail et le manque d'information sur l'efficacité externe du sous-secteur. Il faut alors repenser le sous-secteur de l'enseignement technique, deuxième priorité de l'Etat après l'enseignement professionnel ce qui justifie les différentes réformes qui sont actuellement en cours dans le sous-secteur qui constituent des actions ciblées en faveur de l'enseignement technique.

**Graphique 17** : proxy 4.4.3 (Nombre d'élèves dans l'enseignement technique public pour 100 élèves du secondaire général

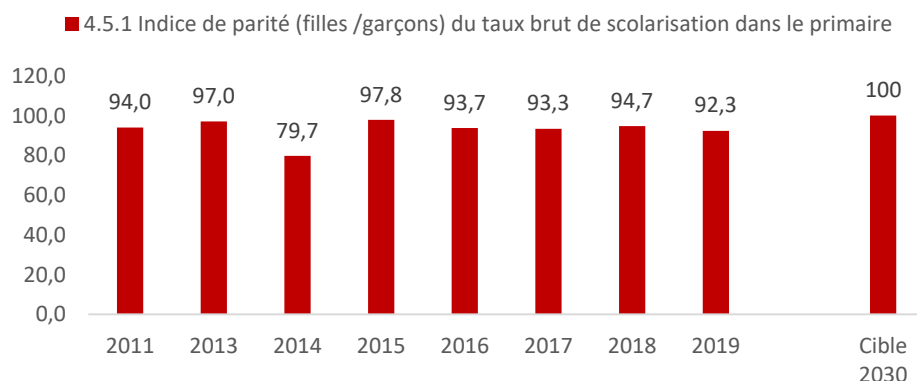


**Source** : DPP/MESTFP, INSAE

107. Concernant la cible 4.5 (D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle), l'état des lieux de sa mise en œuvre est appréhendé à travers les indicateurs 4.5.1 (indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.2 (Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire), 4.5.3 (Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire), 4.5.4 (Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire) et 4.5.5 (indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants).

108. L'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, selon les données du MEMP entre 2011 et 2015 en passant de 94% à 97,8%. Depuis, il a progressivement baissé de 5,5 points pour s'établir à 92,3%.

**Graphique 18 : indicateur 4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire (données administratives)**

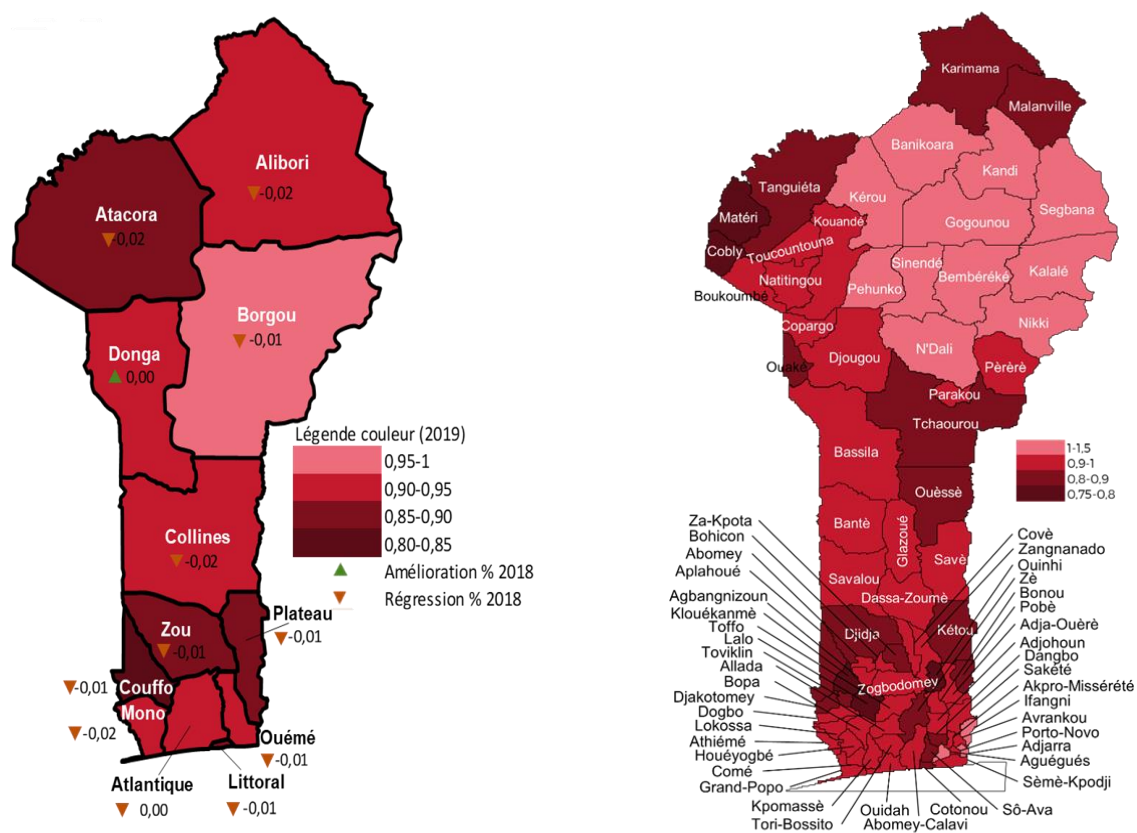


**Source :** DPP/MEMP

109. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, sur les douze (12) départements, quatre (04) présentent un indice de parité supérieur à celui observé au niveau national en 2019. Il s'agit de l'Atlantique (0,93), du Borgou (0,99), du Mono (0,95) et de l'Ouémé (0,95) dont les indices s'établissent à 0,95. Cependant, on observe une baisse de cet indice au niveau de tous les départements de 2018 à 2019 excepté pour la Donga où une très faible amélioration est observée (cf figure ci-après).

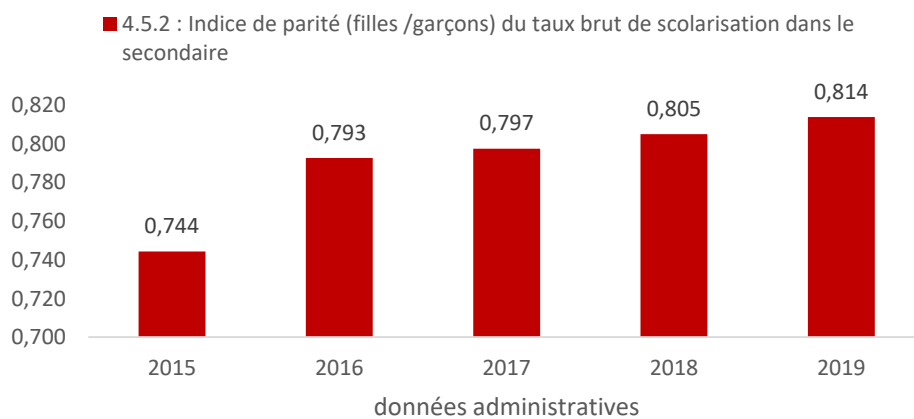
110. Par ailleurs, sur le plan communal, cinq (05) communes parmi les 77 présentent un indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire inférieur à 0.8 en 2019. Il s'agit des communes de Cobly (0,78), de Matéri (0,78), de Klouékanmè (0,75), de Lalo (0,76) et de Ouinhi (0,76). Par opposition, les communes ayant enregistré les indices les plus élevés sont : Gogonou (1,31), Sinendé (1,27), Aguégoués (1,19) et Kalalé (1,16).

Figure 5 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département et par commune en 2019



Source : DPP/MEMP

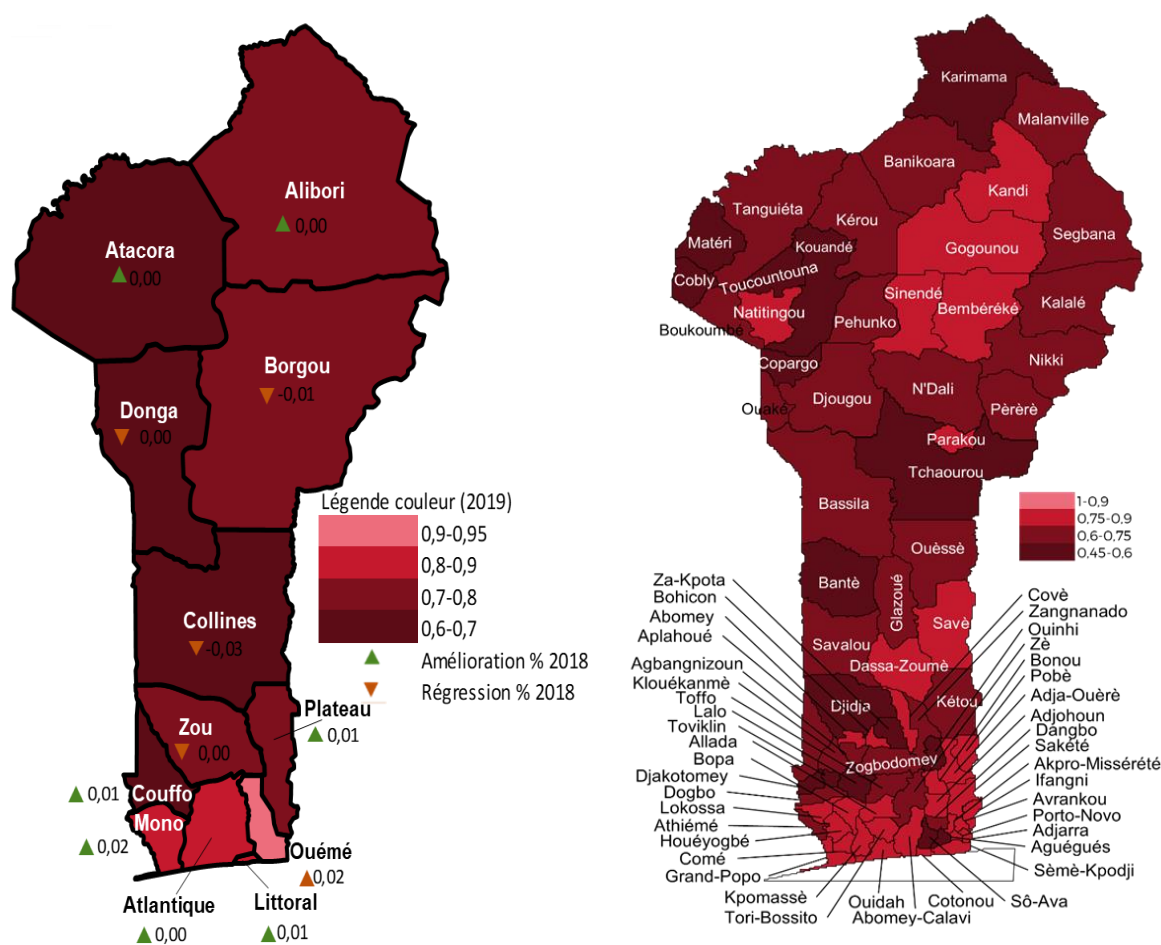
111. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire s'est progressivement amélioré sur la période 2015-2019 passant de 0,744 à 0,814.



Source : DPP/MEMP

112. En 2019, les départements de l’Ouémé (0,90), de l’Atlantique (0,88) et du Mono (0,85) présente des indices de parité du TBS dans le Secondaire au-dessus de la moyenne nationale (0,81). En outre, entre 2018 et 2019, le niveau de cet indice a légèrement régressé au niveau des départements du Borgou, de la Donga, des Collines et du Zou. Par ailleurs, au niveau des communes, les communes d’Adjarra (0,99), d’Avrankou (0,95), de Comè (0,93), de Gogonou (0,91), de Grand-popo (0,92), de Ouidah (0,94), de Porto-Novo (0,96) et de Sinendé (0,95) sont au premier rang en termes de meilleur indice de parité (filles/garçons) du TBS dans le Secondaire en 2019.

**Figure 6** : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le Secondaire par département et par commune en 2019



**Source** : DPP/MESTFP

113. Par ailleurs, l'indice de parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants a connu une évolution erratique passant de 0,32 en 2014 à 0,42 en 2019.

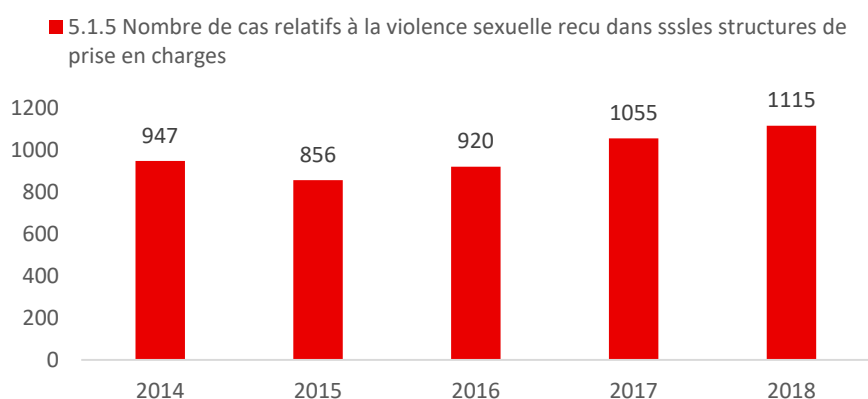
➤ **ODD 5 : Egalité entre les sexes**

114. La mise en œuvre de la cible 5.1 (Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) est appréhendée via l'examen des indicateurs 5.1.1 (présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe), 5.1.2 (Indice de la Condition de la Femme), 5.1.3 (Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale), 5.1.4 (Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans) et 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge).

115. Il existe, au Bénin, un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011-2012 et en 2017-2018 en s'établissant à 7%. En outre, La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans a augmenté entre 2014 et 2017-2018 en passant de 24,9% à 30,6%.

116. Entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge s'est accru de 199 cas. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017. Enfin, il est passé à 1115 en 2018.

**Graphique 19** : indicateur 5.1.5 (Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charge)



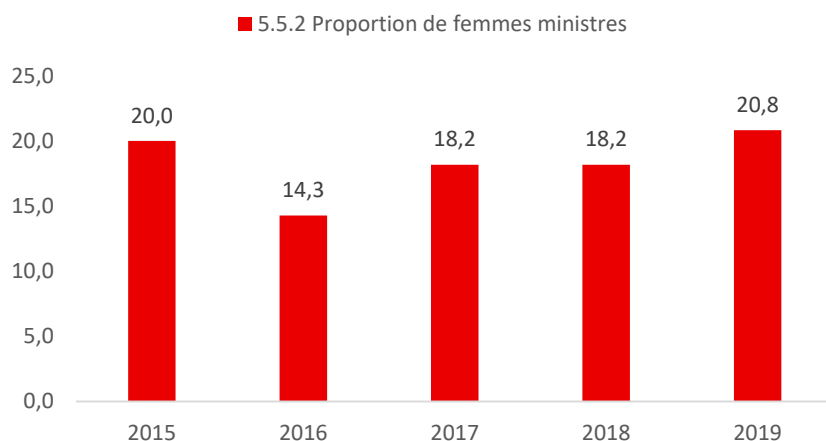
**Source** : DPP/MASM.

117. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 5.5 (Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité) sont examinés à travers les indicateurs 5.5.1 (Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national) ; 5.5.2 (Proportion de femmes ministres) et 5.5.3 (Proportion de femmes conseillères communales)

118. De 2011 à 2013, selon les données de la DPP/MASM, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est égale à 8,4%. Elle est restée égale à 8,4% au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018, avant de diminuer à 7,2% en 2019. Entre 2015 et 2019, la proportion de femmes ministres

a augmenté de 0,8 point, en passant de 20% en à 20.8%. La plus faible proportion sur la période est de 14,3% en 2016. La hausse observée en 2019 se justifie par le dernier remaniement du Gouvernement. De 2015 à 2019, la proportion de femmes conseillères municipales est restée égale à 4,5%.

**Graphique 20** : indicateur 5.5.2 (Proportion de femmes ministres)



**Source** : DPP/MASM.

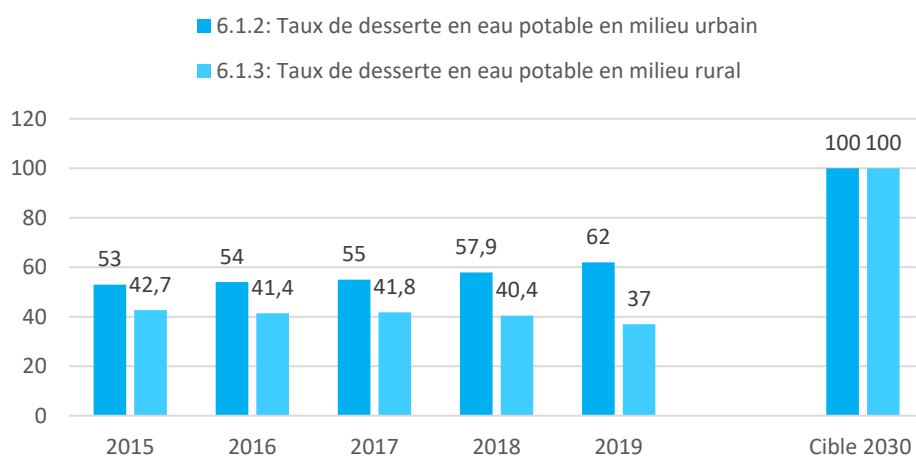
### ➤ ODD 6 : Eau propre et assainissement

119. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 6.1 (D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable) est fait à travers l'examen des indicateurs 6.1.2 (Taux de desserte en eau potable en milieu urbain) et 6.1.3 (Taux de desserte en eau potable en milieu rural).

120. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.



**Graphique 21 : Indicateurs 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural**



**Source :** DPP/MEM

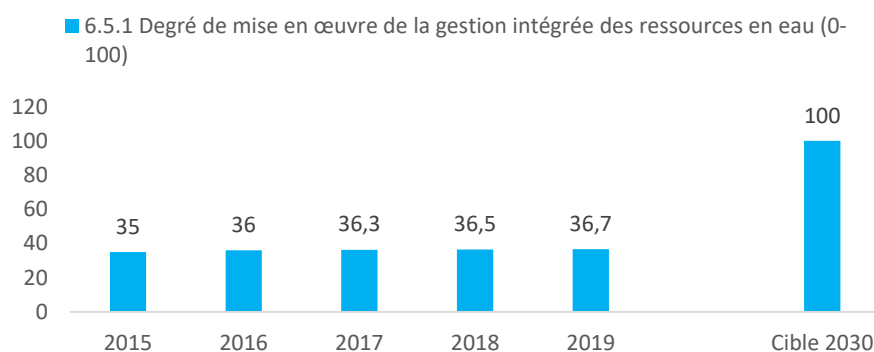
121. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a augmenté progressivement d'un point par an en passant de 53% en 2015 à 54% en 2016 et puis de 55% en 2017 à 62% en 2019 contre 57,9% en 2018. Ces résultats résultent principalement du branchement de 90910 nouveaux abonnés au réseau de distribution de la SONEB sur la période 2015-2019 (31922 en 2015, 15271 en 2016, 12279 en 2017, 17467 en 2018 et 13971 en 2019).

122. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance baissière et a très peu varié sur la même période. Ce taux est passé de 42,7% en 2015 à 42,3% en 2016 et puis à 41,8% en 2017 avant d'atteindre 37% en 2019 contre 40,4% en 2018. Les principales actions ayant permis d'atteindre ces niveaux du taux de desserte en milieu rural se résument en la construction de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau sur la période 2014-2019 (587 en 2015, 413 en 2016, 845 en 2017, 413 en 2018). Mais, il convient d'indiquer que le rythme de réalisation de nouveaux points d'eau depuis 2015 ne suit pas celui de l'accroissement de la population ; ce qui explique la baisse du taux de desserte d'une année à une autre. Toutefois, l'achèvement des différents projets d'adduction d'eau potable

en cours en milieu rural, améliorera très significativement le taux de desserte.

123. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 6.5 (D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient) sont appréhendés à travers l'indicateur 6.5.1 (Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau). Globalement, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis de 36,3% en 2017 à 36,5% en 2018. Enfin, il est passé à 36,7% en 2019.

**Graphique 22** : Indicateur 6.5.1 -Degré de mise en œuvre de la politique intégrée des ressources en eau



**Source** : DG-Eau/MEM.

### 3.2 Pilier « Prospérité »

124. Cette partie aborde les grandes réalisations réformes et politiques publiques en lien avec les cibles prioritaires au 31 décembre 2019 au niveau des ODD du pilier « Prospérité ». Ce pilier regroupe les ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », ODD 10 « inégalités réduites » et ODD 11 « Villes et communautés durables ».

### 3.2.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2019

125. Au titre de la gestion 2019, 185 678,550 millions de FCFA ont été programmés pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Prospérité ». A fin décembre 2019, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Prospérité » s'élève à 53,81% comme l'indique le tableau ci-dessous,

**Tableau 2 :** Synthèse des taux d'exécution financière des ODD du pilier « prospérité »

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD7	ME	77 292,302	53 131,029	68,74%
<b>Total ODD7</b>		<b>77 292,302</b>	<b>53 131,029</b>	<b>68,74%</b>
ODD8	MAEC	177,812	135,051	75,95%
	MIC	12,786	12,786	100,00%
	MPMEPE	5 665,101	3 653,36	64,49%
	MTCA	11 837,31912	7 787,144042	65,78%
<b>Total ODD8</b>		<b>17 693,01812</b>	<b>11 588,34104</b>	<b>65,50%</b>
ODD9	MENC	30 735,223	6 210,4	20,21%
	MIT	59 699,609	28 887,241	48,39%
	MESRS	258,398	102,847	39,80%
<b>Total ODD9</b>		<b>90 693,23</b>	<b>35 200,488</b>	<b>38,81%</b>
<b>Total Pilier Prospérité</b>		<b>185 678,550</b>	<b>99 919,858</b>	<b>53,81%</b>

Source : DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

#### 3.2.1.1 ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

126. Au titre de l'année 2019, les interventions relatives à l'ODD 7 ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 68,74% représentant exclusivement celles du ministère de l'énergie.

127. Les principales réalisations concernent :

- la sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique à travers le paiement des frais de location et l'approvisionnement en combustibles des groupes AGGREKO tout au long de l'année 2019 et la démobilisation des groupes en décembre 2019 ;
- l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 120 MW et sa mise en service le 29 août 2019 ; ce qui a

permis au Bénin de disposer en 2019 d'une capacité propre de production de l'ordre de 157.5 MW ;

- la poursuite des travaux de construction de la Ligne 330 kV au Bénin avec 218 pylônes sur 263 montés, 31,37 km de conducteurs déroulés portant ainsi la longueur totale à 50,7 km sur 117 km ;
- l'acquisition de 75.000 compteurs à prépaiement avec leurs accessoires et leur installation progressive au profit des abonnés de la SBEE ;
- le démarrage des travaux de restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la Commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique avec l'implantation de 4382 poteaux dans les zones de Akassato, cocotomey et cococodji ;
- la finalisation des travaux de conception des deux bâtiments du dispatching (centre national de conduite des réseaux de distribution) et modernisation des modes d'exploitation de la SBEE ;
- l'achèvement et la réception des travaux de construction de réseau électrique dans 17 localités sur financement Budget National ;
- la mobilisation de financement auprès de la BAD et la BIDC pour l'électrification de 200 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE ;
- la réalisation des travaux d'électrification dans 10 localités sur le Fonds d'Electrification Rurale (FER) ;
- la création du Mécanisme de Soutien Financier (MSF) et transfert des 2,200,000 \$US du MSF à la BCEAO afin de soutenir les investissements privés pour augmenter la résilience du secteur de l'énergie aux changements climatiques
- l'installation de deux (02) systèmes photovoltaïques (PV) résilients constitués de deux (02) kiosques métalliques, de deux (02) hangars et de deux (02) mini-centrales photovoltaïques résilients fournissant les services énergétiques (Electrification, recharge des lampes et téléphones portables GSM à base de solaire, services de congélation de produits frais et des médicaments en milieux ruraux, etc. services audio-visuel, etc.) et de trente (30) candélabres solaires comme mesures d'adaptation pour l'électrification des communautés vulnérables hors réseau conventionnel dans les localités de Bobè (Bantè) et Bininsi (N'Dali) ;
- l'entretien du domaine de reboisement de 50 ha de plantations dans la Commune de Dassa Zoumè ;

- la réalisation de la cartographie des technologies d'énergies moderne de cuisson
- le développement de quatre (04) prototypes de réchauds améliorés, fourneaux, fours à pression adaptés aux coutumes et alimentés aux biomasses.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

128. Les réformes en cours dans le secteur sont :

- la mise en œuvre du Contrat de Gestion au profit de la SBEE pour une gestion plus efficace de la société et un meilleur service au consommateur ;
- le paiement électronique des recharges des crédits de consommation d'électricité pour les compteurs à pré paiement ;
- le vote d'un nouveau code de l'électricité permettant l'ouverture du secteur énergétique béninois aux opérateurs privés ;
- l'harmonisation du code bénino-togolais suite à la réforme de la CEB.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

129. La mise en œuvre des actions du cadre de coopération des Nations Unies a permis de faire passer la proportion des ménages ciblés ayant accès à l'énergie propre à coût abordable en zone rurale à 11,32% en 2019 contre 1,14% en 2015.

**3.2.1.2 ODD 8 : Travail décent et croissance économique**

130. Concernant les interventions relatives à l'ODD 8, il est enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 65,50 %. De façon spécifique, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de cet ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 75,95% (MAEC), 64,49 % (MPMEPE), 65,75 % (MTCA) et à 100 % (MIC).

131. Les principales réalisations concernent :

- la sélection et le financement de seize (16) projets devant bénéficier de subvention dans le cadre du Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP) pour un montant de 2 417, 871 277 millions dont la finalité est de contribuer à la diversification de l'économie, au renforcement de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté;

- l'acquisition des équipements informatiques dans le cadre de la création d'une cellule de veille stratégique et d'intelligence économique ;
- l'organisation de cinq (05) ateliers sur les chaînes de valeur suivantes : amandes de cajou torréfiée, pur beurre de karité, pagne tissé « KANVO », farine panifiable de haute qualité de manioc et ananas séché ;
- le recensement national des artisans ;
- le renforcement des capacités de 50 électriciens de tous les départements du Bénin ;
- le renforcement des capacités de 300 entreprises artisanales du bois et du bâtiment des départements de l'Atacora-Donga, du Mono-Couffo et de l'Ouémé-Plateau sur les normes de production ;
- le financement des micros projets dans le cadre du partenariat ADF ;
- l'appui à 10 micros et petites entreprises pour leur participation à la foire de Djougou, 10 autres à la foire de l'indépendance de Cotonou et 11 entreprises ont bénéficié des actions de communication dans le cadre des jeux TERACOM ;
- le renforcement des capacités de 300 femmes transformatrices agroalimentaires ;
- l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des organisations patronales des secteurs de la boulangerie, de l'hôtellerie et de la restauration dans six départements à savoir : le Borgou, les Collines, la Donga, le Mono, l'Ouémé et le Plateau ;
- l'organisation à Cotonou le 06 septembre 2019 d'un séminaire de formation sur la recherche de l'information en matière de brevet dans les bases de données du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au profit de soixante-quatorze (74) inventeurs, innovateurs et chercheurs ;
- l'organisation à Cotonou les 12 et 13 septembre 2019, d'un atelier de formation sur les techniques de rédaction du mémoire descriptif au profit des chercheurs des centres de recherche.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

132. Les réformes mises en œuvre au niveau de cet ODD sont :
- la rationalisation des dépenses et des effectifs dans les postes diplomatiques et consulaires et du réaménagement de la carte diplomatique et consulaire du Bénin dans le monde ;

- la mise en place d'une plateforme de délivrance de visa électronique (e-visa) ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'aménagement des sites et de leurs voies d'accès (PASVAT) : la finalisation des travaux d'aménagement de la voie d'accès à l'embarcadère de Djassin et la viabilisation du site ; la finalisation des travaux d'aménagement du site de belverdere de BOPA et de sa voie d'accès ; la réalisation des travaux de réhabilitation des deux sites ; la finalisation de La réhabilitation du musée d'Abomey dans le cadre d'un vaste programme de préservation et de conservateur du patrimoine culturel ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Compétitivité et du Tourisme Transfrontalier : la conception et le développement du site web de la destination Bénin ; l'organisation de la Conférence sur la traite des noirs et la Route de l'Esclave s'est tenu du 20 au 24 août 2019 à Cotonou et à Ouidah ; l'organisation de la phase pilote le recensement de tous les réceptifs hôteliers (formel et non formel).
- la mise en place d'un dispositif de suivi conjoncturel des créations d'emploi ;
- Le renforcement du contrôle douanier sur les contrôles a posteriori ;
- l'institution du statut D'opérateurs - Economiques – Agréés (OEA)
- l'instauration d'un dialogue de gestion entre les entreprises publiques et les structures de contrôle et de surveillance financière ;
- l'opérationnalisation des bureaux d'information sur le crédit (BIC).

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

133. Grâce aux actions du SNU :

- 5 292 sous-employés appuyés par les Nations Unies en 2019 ont obtenu un emploi, dont 1413 nouvelles femmes, 3876 nouveaux Jeunes et trois (03) personnes handicapées, contre 935 en 2017 ;
- 1720 nouveaux sous-employés appuyés par les Nations Unies ont bénéficié de financement adapté. Parmi eux, 60% sont des femmes, 40% des jeunes et 3% des personnes handicapées ;
- la plateforme nationale de gestion de l'offre de l'emploi a été créée.

### 3.2.1.3 ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

134. S'agissant des interventions relatives à l'ODD 9, elles ont enregistré un taux d'exécution financière (TEF) de 38,81%. De façon spécifique, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau de cet ODD, les taux d'exécution financière s'établissent à 48,39% (MIT), 39,80% (MESRS) et à 20,21% (MENC), respectivement pour le Ministère des infrastructures et du transport, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Ministère de l'économie numérique et de la communication.

135. Les principales réalisations concernent :

- le soutien à la certification du phyto-médicament « zéro hémorroïde » ;
- l'élaboration d'une politique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- l'organisation du Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- l'élaboration et validation de la stratégie de mise en œuvre de la GED relative à la mise en place de la plateforme d'archivage et de numérisation des données administratives (phase 2) ;

136. Pour le compte du renforcement des capacités du personnel de la recherche et des détenteurs de savoirs et savoir-faire endogènes

- l'appui dans le cadre de la participation d'un innovateur à ''AFRICA START-UP GATE SUMMIT'' en Tunisie ;
- le financement des projets de recherche-développement pour l'année 2019 ;
- l'appui à l'amélioration des systèmes de production, face au changement climatique, pour assurer la sécurité alimentaire au Bénin ;
- l'appui à la maîtrise des ruissellements érosifs dans les exploitations agricoles face aux risques climatiques en zone côtière ;
- l'appui à la gestion des risques d'inondation et des stratégies endogènes d'adaptation pour un développement durable dans la basse vallée du Niger ;
- l'appui à l'onomastique et reconstitution de l'histoire nationale ;
- l'appui à l'étude sur l'essai de reconstitution du passé historique des banlieues royales dans les royaumes fon et dendi.

137. Pour le compte de l'exploitation des résultats de recherche au profit des différents acteurs (Agriculteurs, industriels, Technologie, Biotechnologie)



- l'appui à l'organisation des 1ères journées Scientifiques du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables (RESER/Espace UEMOA) ;
- l'appui à l'organisation de la 1ère édition des journées de la Coopération Interuniversitaire et de l'Innovation Technologique (JCIIT),
- le soutien à la certification du phyto-médicament ''Zéro Hémorroïde'' ,
- la valorisation de la biomasse traditionnelle : étude et analyse du financement de projet relatif au développement des ''foyers sans soucis'' ,
- le lancement des feux tricolores au 10ème Arrondissement de la ville de Cotonou ;
- la Foire Made in Benin couplée des Trophées d'Innovation a été organisée du 21 au 31 août 2019 sur l'esplanade du Fort Français de Ouidah ;
- la poursuite des travaux d'élaboration et d'impression du répertoire des innovations au Bénin ;
- l'organisation des journées scientifiques Edition 2019 du CBRSI ;
- l'organisation de la journée de la renaissance scientifique de l'Afrique édition 2019 ;
- la production de l'énergie électrique à partir d'un champ éolien sur la bande côtière.

138. Pour le compte de la construction et équipement de l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI) et réhabilitation de laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche

- l'élaboration du document de politique de la recherche au Bénin ;
- l'élaboration des textes de l'ABRI et transmission au conseil des ministres ;
- la réfection des salles, bureaux et autres travaux d'aménagements dans les instituts du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

139. Dans le cadre du projet de passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, les réalisations sont les suivantes :

- les travaux de réfection des bâtiments abritant les sites de la TNT de Bembèrèkè et de Savalou ;
- l'assainissement du site TNT de Gbehoue et mise en place de graviers sous les pylônes de la TNT (Parakou, Porto-Novo, Cotonou, Calavi, Gbehoue et Malanville), lot2 ;

- l'aménagement des sites de la TNT (Dassa, Sehoue, Bantè, Savè), lot1 ;

Projet Télévision Numérique Terrestre :

- l'acquisition d'une parabole de réception KU bande 2,4 M dans le cadre de la TNT ;
- l'installation de la station terrienne,
- l'achèvement de la construction des pylônes et des bâtiments techniques dans le cadre de la TNT ;
- la généralisation du e-commerce :
- la mise en place de e-market Place universelle multisectorielle ;
- la normalisation et standardisation des adresses postales (adressage numérique du territoire, phase 1) ;

Dans le cadre du Projet smart-goov :

- le processus d'installation avancée des équipements du data center ;
- le démarrage de la généralisation des certificats numériques issus du PKI, national pour les usages importants (Carte d'identité nationale, passeport) ;
- le projet de généralisation du numérique par l'éducation et la formation :
- la connexion au haut débit et dotation en équipement numérique de deux établissements d'excellence (Lycée militaire de Natitingou, prytanée de Bembereke) et de deux établissements de jeunes filles (Lycée des jeunes filles de Natitingou et lycée des jeunes filles de parakou) ;
- la mise en place de 24 salles multimédia à raison de 12 pour les établissements secondaires et 12 pour les établissements primaires.

140. Pour ce qui concerne les infrastructures de transport, on note :

- 194,715 Km de linéaire de route et 171 ouvrages réalisés dans le cadre de la construction de routes bitumées ;
- 2491 km de linéaires de route et 41 ouvrages réalisés dans le cadre de l'entretien des routes ;
- 4897,03 km de linéaires de piste rurales aménagées ou couramment entretenues ;
- un ouvrage spécifique construit et réceptionné ;
- ces travaux ont trait entre autres, à la route Natitingou-Boukoubé-Korontière, la route des pêches- phase 1: Tronçon Cotonou-Adouanko, la route Porto Novo-Akpro-Misséréfé, Pobè-Adja-Ouèrè, la route Zanganado-Banamè-Paouignan,

Covè-Banamè et Koguédé-Za-Kpota, le pont sur le fleuve Affon et le pont de Womey achevé et réceptionné.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

141. Dans le secteur du numérique, les réformes achevées en 2019 sont ainsi qu'il suit :

- mise en place du cadre institutionnel de gouvernance du secteur du numérique par la création et l'opérationnalisation de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information
- création du Conseil du Numérique ;
- création de la société béninoise des infrastructures de radiodiffusion (SBIR)
- création de la société béninoise des infrastructures du numérique (SBIN).

142. Au niveau du Ministère des infrastructures et des transports les réformes en cours sont relatives à :

- la création de la Société des Infrastructures Routières du Bénin (SIRB) pour mieux procéder à l'entretien des routes classées et participer à la recherche de financement en vue de la construction des routes modernes ;
- la création de la Société des Aéroports du Bénin (SAB) pouvant concourir à l'achèvement des aéroports en construction et procéder à l'entretien des sites des aéroports.

**3.2.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Prospérité »**

➤ **ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable**

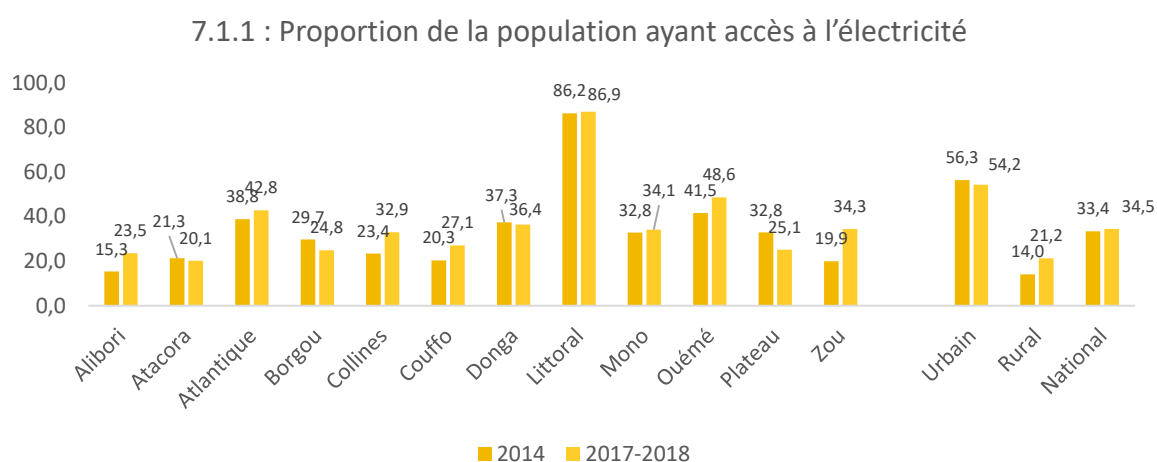
143. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 7.1 (D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable) sont appréhendés à travers les indicateurs 7.1.1 (Proportion de la population ayant accès à l'électricité), 7.1.2 (Taux d'électrification) et 7.1.3 (Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson).

144. Selon les données de l'INSAE, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 33,4% en 2014 à 34,5% en 2017-2018. Elle est également en progression en milieu rural où elle est passée de 14% à 21,2%. Cependant, malgré la baisse remarquée en milieu urbain, la proportion de

la population ayant accès à l'électricité y est plus élevée, soient 56,3% en 2014 et 54,2% en 2017-2018.

145. Sur les douze (12) départements, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est en baisse dans quatre (04) départements à savoir : l'Atacora (21,3% à 20,1%), le Borgou (29,7% à 24,8%), la Donga (37,3% à 36,4%), et le Plateau (32,8% à 25,1%).

**Graphique 23** : indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

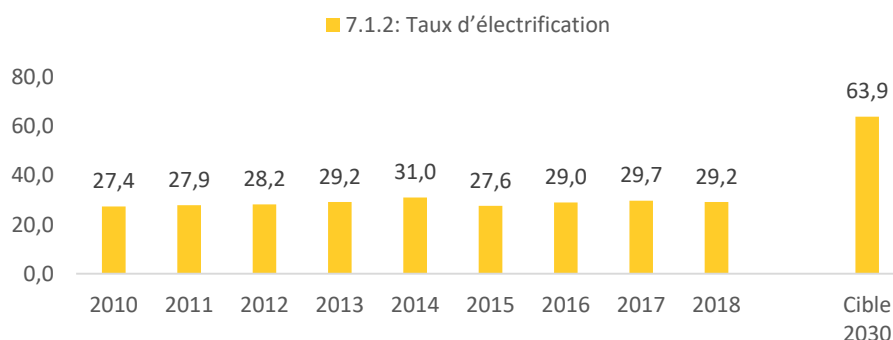


**Source** : MICS, EDS, INSAE

146. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

147. En ce qui concerne le taux d'électrification, il a chuté de 27,6% en 2015 à 29,2% en 2018.

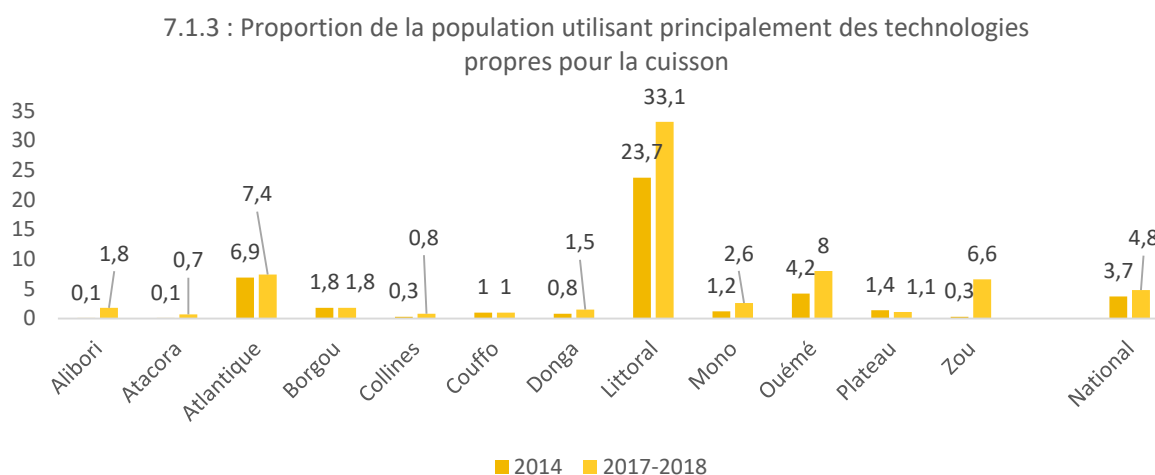
**Graphique 24** : indicateur 7.1.2 (Taux d'électrification)



**Source** : DPP/ME

148. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est passée de 3,69% à 4,81% de 2014 à 2017-2018. Dans tous les départements, en 2014 comme en 2018, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est inférieure à 10%, excepté le département du Littoral pour lequel la proportion est passée de 23,7% à 33,1%.

**Graphique 25** : indicateur 7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson



**Source** : MICS, EDSB-V, INSAE

### ➤ **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**

149. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre) sont examinés à travers l'indicateur 8.2.2 (Ressources propres de la commune par habitant),

150. Les ressources propres sont les moyens purs de la commune par habitant qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome. Elles ont connu une hausse de 2016 à 2018 passant de 2941,2 FCFA à 3106 FCFA.

**Graphique 26** : indicateur 8.2.2 Ressources propres de la commune par habitant

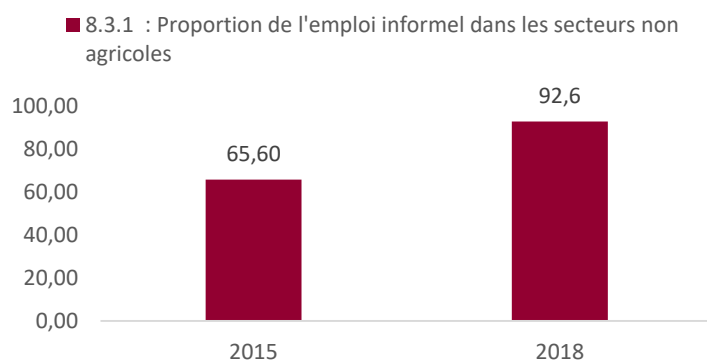


**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MDGL

151. En ce qui concerne la cible 8.3 (Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers), sa mise en œuvre est appréhendée à travers l'indicateur 8.3.1 (Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles)

152. Le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles a connu une augmentation de 27 points entre 2015 et 2018 en passant de 65,6% à 92,6%.

**Graphique 27** : indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles



**Source** : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

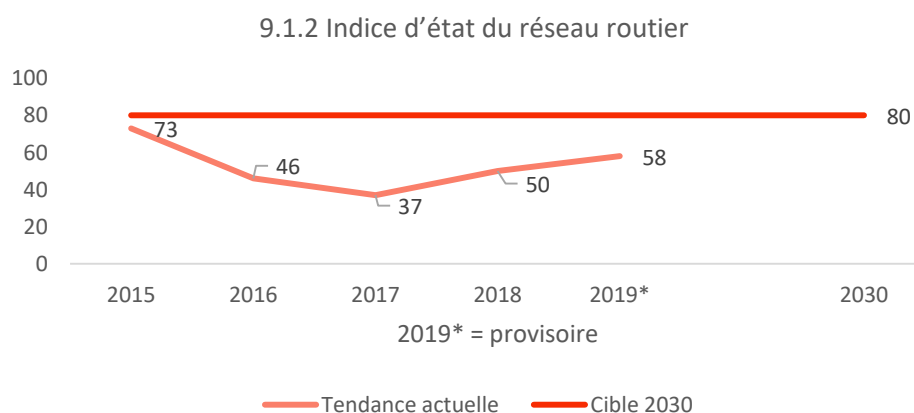
153. Par ailleurs, le taux de chômage s'est établi à 2,3% sur la période 2015-2018 au moment où le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total est passé de 4,3% en 2015 à 9% en 2018.

➤ **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure**

154. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 9.1 (Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable) sont appréhendés à travers les indicateurs 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier), 9.1.4 (Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin), 9.1.5 (Trafic fret aérien), 9.1.6 (Transport marchandises au port), 9.1.8 (Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières), 9.1.9 (Temps moyen de séjour des navires au port), 9.1.10 (Taux d'accès à la TNT des foyers béninois), 9.1.11 (Taux de pénétration de la RNT), 9.1.13 (Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe), 9.1.14 (Taux de couverture du territoire en internet très haut débit).

155. L'indice d'état du réseau routier est égal au pourcentage du linéaire du réseau routier classé ou non en bon et passable état par rapport au linéaire total du réseau routier

**Graphique 28** : indicateur 9.1.2 (Indice d'état du réseau routier)

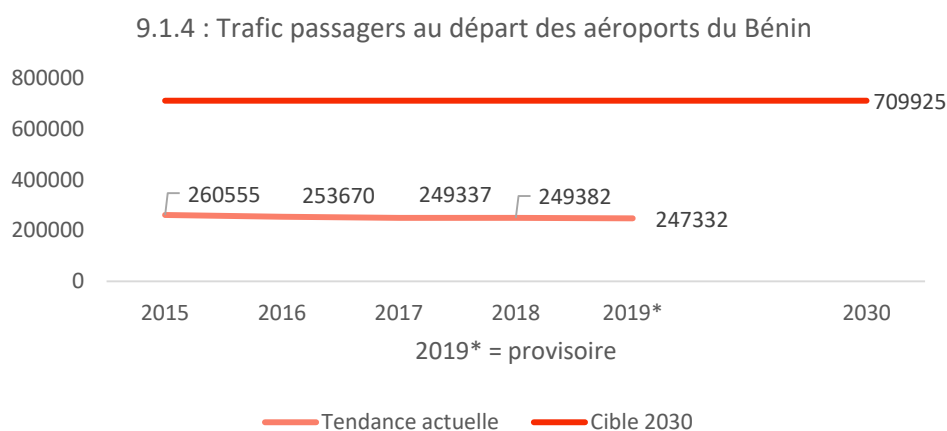


**Source** : DPP/MIT

156. Globalement, cet indice est en régression entre 2015 et 2019\*, quoiqu'en légère amélioration sur la période de 2017-2019\*. Après avoir baissé de 73% en 2015 à 37% en 2017, le niveau de cet indice a entamé une tendance à la hausse, en passant de 50% en 2018 à 58% en 2019\*. Soit une augmentation en moyenne de 10,5 points par an entre 2017 et 2019\* dû essentiellement à la réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année.

157. Le trafic de passagers au départ des aéroports du Bénin fournit le nombre de passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

**Graphique 29** : indicateur 9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin



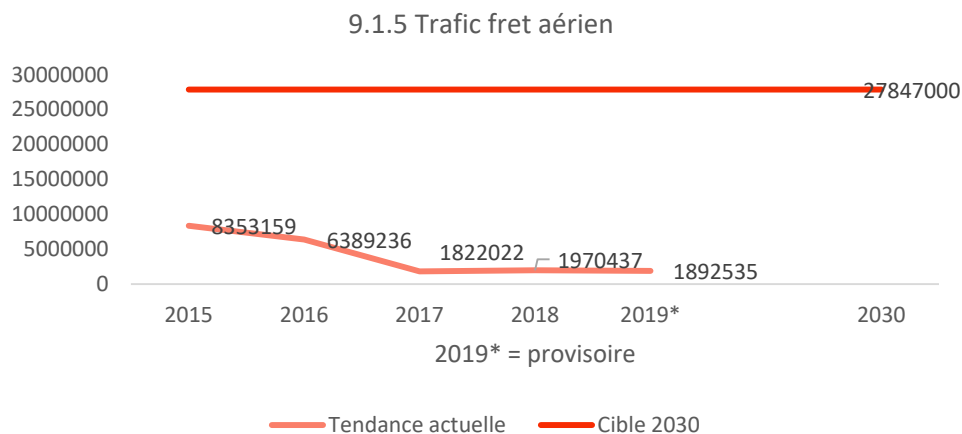
**Source** : DPP/MIT

158. Entre 2015 et 2019, le niveau de l'indicateur a diminué progressivement passant de 260555 passagers à 253670 en 2016 et à 249337 en 2017 puis à 249382 en 2018 avant de s'établir à 247332 passagers.

159. Le trafic fret aérien est équivalent à la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.



**Graphique 30 : indicateur 9.1.5 Trafic aérien**

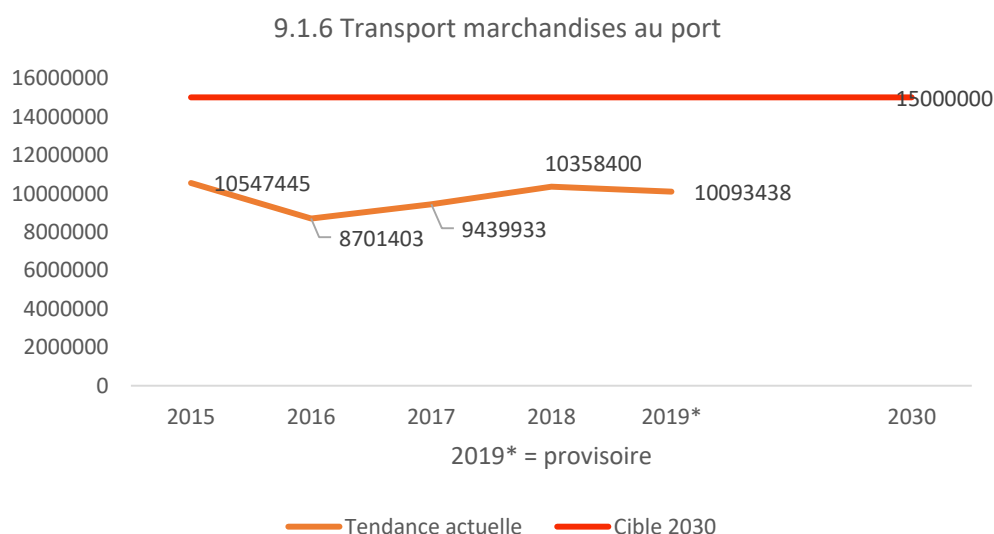


**Source :** Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT

160. La quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est de 8.353.159 kilogrammes en 2015. Elle a fortement baissé entre 2015 et 2017 où elle s'est établie à 1.822.022 kilogrammes. Elle a continué à baisser progressivement jusqu'en 2019 où elle atteint le niveau de 1.892.535 kilogrammes.

161. L'indicateur 9.1.6 donne la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou.

**Graphique 31 : indicateur 9.1.6 Transport marchandises au port**



**Source :** Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT

162. La quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une régression passant de 10.547.445 tonnes en 2015 à 10.093.438 tonnes en 2019\*.

163. Le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières donne le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières. Sur la période 2015-2019, le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières s'est établi à 9%.

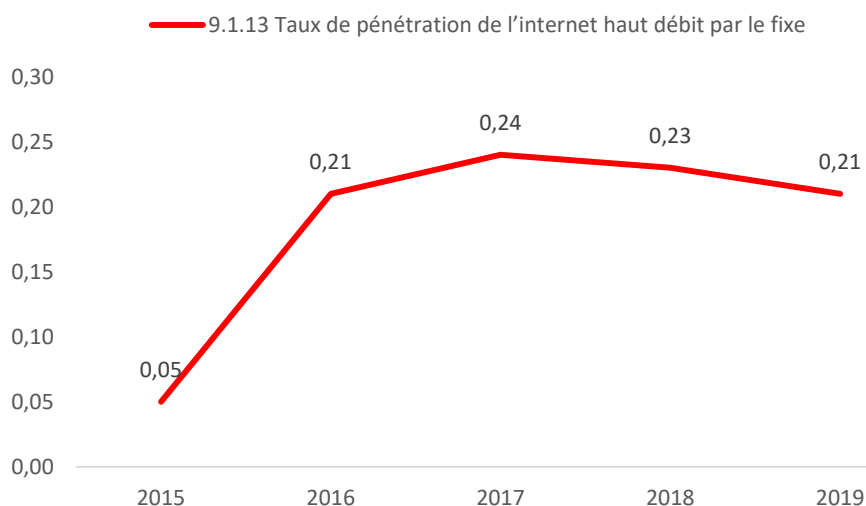
164. Le temps moyen de séjour des navires au port est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port. Sur la période 2015-2019, le temps moyen de séjour des navires au port s'est établi à 6 jours.

165. Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée. La valeur de cet indicateur est nulle jusqu'en 2019.

166. Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée. La valeur de cet indicateur est nulle à la date d'aujourd'hui.

167. Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe est égal au pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I9.1.13.b)

**Graphique 32** : indicateur 9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe

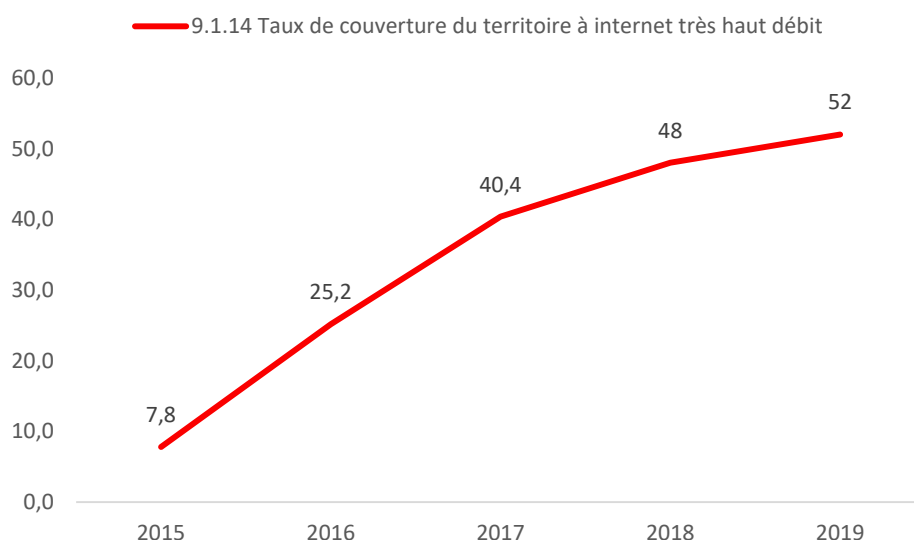


**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MENC

168. Sur le plan national, le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe est encore très faible soit 0,05% et 0,21% respectivement en 2015 et 2019. Avant de s'établir à sa valeur de 2018, cet indicateur a augmenté de 2015 à 2017 passant de 0,21% en 2016 à 0,24% en 2017 et à 0,23% en 2018.

169. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé. Le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé a connu une progression passant de 7,8% en 2015 à 52% en 2019.

**Graphique 33** : indicateur 9.1.14 Taux de couverture du territoire à l'internet haut débit



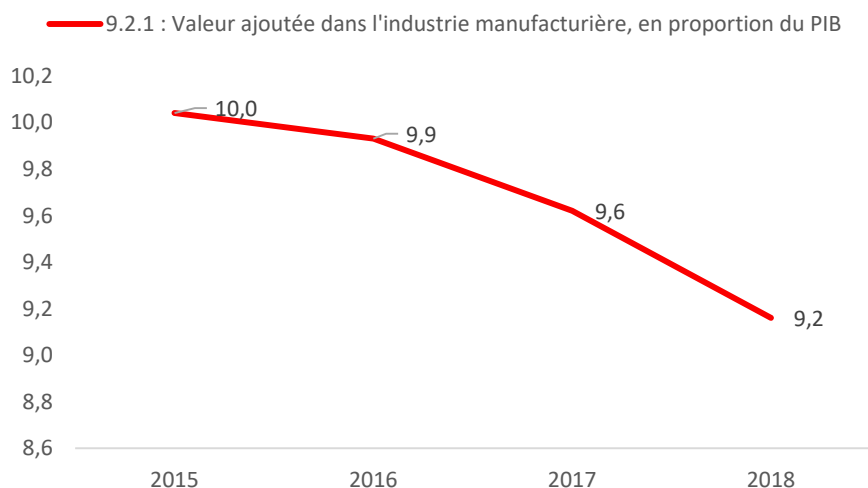
**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MENC

170. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est passé par 25,2%, 40,4% et 48% respectivement en 2016, 2017 et en 2018.

171. S'agissant de la mise en œuvre de la cible 9.2 (Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers l'examen des indicateurs 9.2.1 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB), 9.2.2 (Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant) et 9.2.3 (Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total).

172. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est équivalente à la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

**Graphique 34** : indicateur 9.2.1 (Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB)

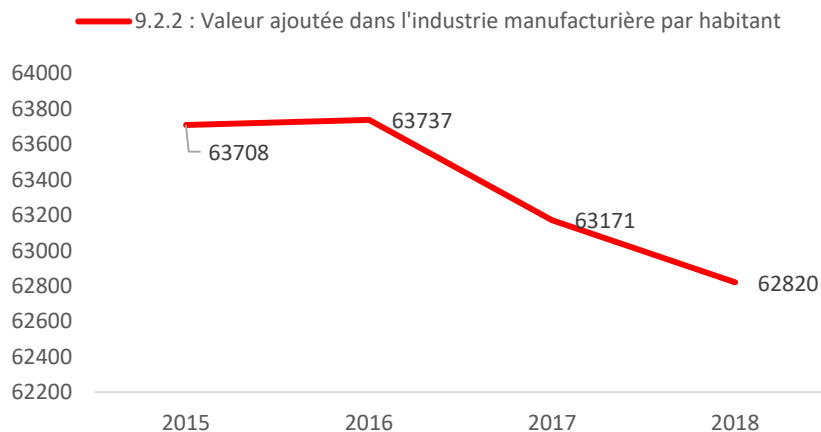


**Source** : INSAE

173. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a suivi une tendance à la baisse entre 2015 et 2018. Elle a diminué de 10% à 9,2%.

174. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

**Graphique 35** : indicateur 9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant)

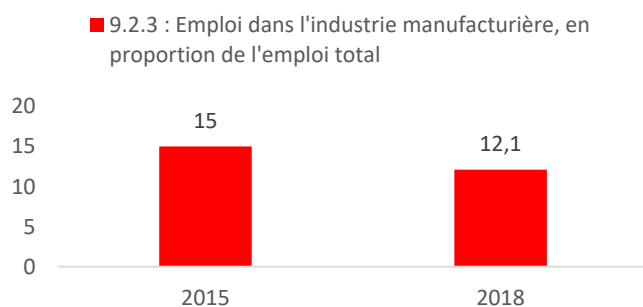


**Source** : INSAE

175. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant a connu une progression à la baisse sur la période 2015-2018. Elle est passée de 63708FCFA en 2015 à 63737FCFA en 2016, puis à 63171FCFA en 2017 et à 62820FCFA en 2018.

176. L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total. Le niveau de cet indicateur est passé de 15% en 2015 à 12,1% en 2018.

**Graphique 36** : indicateur 9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total



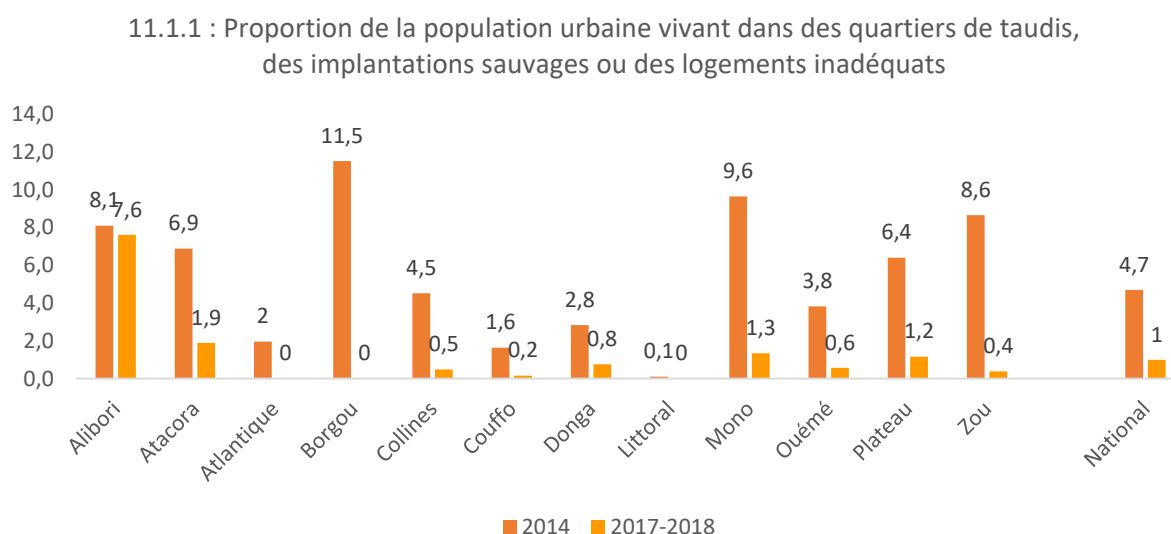
**Source** : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INSAE

➤ **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

177. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis) sont appréhendés à travers l'indicateur 11.1.1 (Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats).

178. La proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

**Graphique 37** : indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats



**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

179. Le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% à 1% de 2014 à 2017-2018. Néanmoins, des différences existent entre les départements. En effet, la proportion a baissé jusqu'à s'annuler en 2018 dans les départements de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral, alors qu'elle reste assez élevée dans l'Alibori.

### 3.3 Pilier « Planète »

180. Le pilier « Planète » regroupe les ODD 12 « mode de consommation et de production durable », ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », ODD 14 « vie aquatique » et ODD 15 « vie terrestre ».

#### 3.3.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2019

181. Au titre de la gestion 2019, 48 394,87 millions de FCFA ont été programmées pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Population ». A fin décembre 2019, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Planète » s'élève à 56,27% comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Planète »

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD12	MCVDD	6866,2865	5894,654	85,85%
<b>Total ODD12</b>		<b>6866,2865</b>	<b>5894,654</b>	<b>85,85%</b>
ODD13	MISP	345,615	105,738	30,59%
	MPD	64	64	100,00%
<b>Total ODD13</b>		<b>409,615</b>	<b>169,738</b>	<b>41,44%</b>
ODD14	MCVDD	17884,74921	9209,67977	51,49%
<b>Total ODD14</b>		<b>17884,74921</b>	<b>9209,67977</b>	<b>51,49%</b>
ODD15	MCVDD	23173,1588	11905,17	51,37%
	MAEP	61,067	53,3420245	87,35%
<b>Total ODD15</b>		<b>23234,2258</b>	<b>11958,51202</b>	<b>51,47%</b>
<b>Total Pilier Planète</b>		<b>48394,87651</b>	<b>27232,58379</b>	<b>56,27%</b>

**Source** : DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

182. Pour ce qui concerne la situation des ODD composant ce pilier, elle se présente comme suit :

### **3.3.1.1 ODD 12 : Consommation et production responsable**

183. Au titre de l'exercice budgétaire 2019, les interventions relatives à l'ODD 12 ont enregistré un taux d'exécution financière de 85,85%. Cette performance est imputable au MCVDD qui est en charge de la mise en œuvre des dites actions. Les principales réalisations concernent :

- la sensibilisation sur les mesures sécuritaires à prendre pour l'allumage des feux de végétation ;
- la campagne de sensibilisation des usagers de bois sur les textes relatifs à l'exploitation, le commerce de bois
- la sensibilisation des éleveurs sur les pâturages dans les forêts ;
- La sélection d'un prestataire pour l'acquisition des 12 détecteurs d'emballages et de sachets biodégradables ;
- la commande des analyseurs de gaz ;
- la sélection des prestataires pour la réalisation des SPOT relatifs à l'utilisation des sachets biodégradables sur 4 Chaînes de Télévision, 12 radios communautaires, Radio nationale, Radio Tokpa et radio SOGEMA et ;
- la sélection des prestataires pour la confection des brochures et la vulgarisation de la loi et de ses décrets d'application

184. Il faut signaler que les actions du secteur de l'Energie et des Mines qui s'inscrivent dans ce même registre au niveau de l'action « Promouvoir à l'utilisation d'équipements de cuisson alternatifs au bois-énergie pour réduire la pression sur la biomasse » sont entièrement prises en compte dans le pilier « Prospérité » au niveau de l'ODD 7.

#### **➤ Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

185. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement au niveau du cadre de vie, on peut retenir :

- la loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables ;
- l'installation des capteurs de données sur la qualité de l'air au niveau de certains carrefours de Cotonou ;
- la formation des acteurs de la chaîne de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics des Communes, du secteur privé et de la société civile sur les nouvelles dispositions de la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application ;
- l'élaboration et édition du guide des audits des marchés publics et formation des acteurs communaux, des ministères sectoriels, des EPA et EPIC.



➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

186. Suite, à la mise en œuvre des actions du SNU en faveur de l'ODD 12 en 2019 :

- un système intégré d'information climatique Système d'alerte précoce sur l'hydrologie a été mis en place.
- 1195 nouveaux producteurs cibles ont bénéficié et/ou utilisent en 2019 des technologies agricoles adaptées au changement, parmi lesquels 22% sont des femmes, 78% sont des jeunes.

**3.3.1.2 ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique**

187. Pour le compte de l'année 2019, le taux d'exécution financière des interventions en faveur de l'ODD 13 est de 41,44%. Cette performance est entièrement imputable au MISP et MPD et sont le fruit des principales réalisations suivantes :

- l'organisation des journées statutaires (JMPC, JMR, JMH, JIPC) ;
- la sensibilisation et alerte à travers la presse écrite et audiovisuelle sur les comportements à tenir pour réduire les risques et catastrophes ;
- la formation des points focaux risques et catastrophes sur la préparation et la réponse aux crises et catastrophes de 2019 ;
- l'approvisionnement de l'Agence en produits et matériaux d'assistance et de secours aux sinistrés ainsi que de logiciels et accessoires de comptabilité ;
- l'acquisition d'Appareils Respiratoires Isolants (ARI) au profit des Sapeurs-Pompiers ;
- l'identification et mise en relation avec les bénéficiaires du projet les semenciers capables de fournir les semences améliorées à cycle court ;
- le suivi et accompagnement des communes à l'intégration des changements climatiques dans les documents de planification dans le cadre de la mise en œuvre du PMSD (PDC et PAI, etc.) ;
- le développement des partenariats de formation des bénéficiaires du PMSD avec les incubateurs sur les techniques d'irrigation goutte-à-goutte et itinéraires techniques des semences améliorées de cycle court ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

188. Suite à la mise en œuvre des actions du SNU au titre de l'année 2019, moins de personnes perdent leur vie du fait des effets du changement climatique : le nombre de perte en vie humaine confirmé est de 9 en 2019 contre 33 en 2018. Cependant, la superficie totale cultivée inondée ou détruite a augmenté de 3 128 ha de 2018 à 48 992 ha en 2019 et le nombre d'habitations endommagées ou détruites a plus que doublé en 2019 par rapport à 2018.

**3.3.1.3 ODD 14 : Vie aquatique**

189. Les actions relatives à l'ODD 14 ont enregistré un taux d'exécution financière de 51,49% au cours de l'exercice budgétaire 2019. Les principales actions menées dans ce cadre sont exécutées par le MCVDD et concernent pour l'essentiel :

- La production de plus de 200 000 tonnes d'enrochement ;
- La réalisation de travaux topographiques et bathymétriques ;
- La pose de pierres par bateau ;
- Le dragage de 1 775 000 m<sup>3</sup> de sable marin pour rechargement de certaines cellules de plage ;
- La réalisation des travaux de construction de la digue d'AVLEKETE à 69% ;
- Le vote et promulgation de la loi sur la gestion du littoral par le chef de l'Etat ;
- L'identification des sites devant abriter les ACCB de Djègbadji-Avlékété et Chenal Gbaga de façon participative et la sensibilisation de tous les acteurs ;
- L'installation des comités villageois de l'ACCB de Tanou ;
- La signature du Mémoire d'entente entre le Bénin et le Togo dans le cadre de la protection de la cote ;
- L'élaboration et dépôt de l'Avant-projet sommaire du document l'étude de faisabilité technique, d'EIE et du contrôle pour la stabilisation et l'aménagement de la berge sud du fleuve Mono à Gbékon ;
- La formation des acteurs locaux à l'ouverture régulière de la Bouche du Roy ;
- L'évaluation environnementale et sociale pour les sites de relocalisation des populations identifiés dans la commune de Grand-Popo et prise en compte des activités socio-économiques des populations déplacées dans le choix final du site de relocalisation ;

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

190. La principale mesure prise par le Gouvernement au niveau du cadre de vie dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 14 reste le vote et la mise en œuvre de la loi sur la gestion du littoral

- Réalisation en lien avec le principe "ne laisser personne de cote" (Mécanisme de prestation ayant permis de toucher les groupes vulnérables)
- Identification des sites devant abriter les ACCB de Djègbadji-Avlékété et Chenal Gbaga de façon participative et sensibilisation de tous les acteurs
- Organisation des séances d'information et d'appel à proposition de microprojets à financer et la sélection des bénéficiaires de microprojets d'AaGRs : Bénéficiaires de la 1ère génération des AGR sont sélectionnés soit 499 personnes dont 75% de femmes

**3.3.1.4 ODD 15 : Vie terrestre**

191. Au titre de l'année 2019, les interventions relatives à l'ODD 15 ont enregistré un taux d'exécution financière de 51,47%. Elles sont menées par le MCVDD et sont relatives à la gestion durable des aires protégées à travers, l'aménagement des berges, le reboisement et l'entretien des plantations, la promotion de l'écotourisme. Les principales réalisations concernent :

- l'élaboration et opérationnalisation d'un plan de sécurisation des aires protégées ;
- l'identification et géoréférencement des sites à reboiser dans le cadre de la Gestion durable des aires protégées à travers le PRI ;
- la mise à disposition des plants de regarnissage ;
- l'identification des berges à enrichir
- la prospection et géoréférencement des parcelles dans les forêts sous gestion de l'ONAB ;
- la réalisation de l'étude sur la modélisation hydrologique du lac Ahémé et ses chenaux ;
- la réalisation des travaux de reboisement dans le cadre de la mise en œuvre du contrat pluriannuel de reboisement 2019-2020 (au moins 650 ha et 100 km linéaires reboisés) ;
- Organisation d'appui-conseils in situ au profit des comités de gestion des plateformes multifonctionnelles dans la zone d'intervention du Projet d'Appui à la Préservation et Développement des Forêts Galerie et production de Cartographie de base numérique.

➤ **Facteurs de succès liés à la mise en œuvre des politiques publiques**

192. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement au niveau du cadre de vie, on peut retenir :

- la réforme sur la stratégie de reboisement ;
- l'élaboration du code forestier ;
- l'adoption du Plan d'actions national sur la gestion durable des terres 2018-2027.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

193. Grâce aux actions du SNU en 2019 :

- 23 nouvelles institutions publiques et locales appuyées sur la préservation et la restauration des écosystèmes ;
- Un système d'alerte précoce fonctionnel sur la chenille légionnaire d'automne au niveau des céréales existe désormais et est totalement fonctionnel ;
- 30.000 plants de palétuviers ont été mis en terre pour la restauration de la superficie de mangrove conformément aux objectifs.

### **3.3.2 Niveau des indicateurs des ODD du pilier**

194. Dans ce chapitre, il est mis en exergue, les progrès enregistrés au niveau des indicateurs des ODD 12, 13, 14 et 15. Ces indicateurs sont adressés par les interventions de secteurs. Ainsi, les indicateurs des ODD 12, 14 et 15 adressés par les actions du MCVDD rencontrent beaucoup de difficultés dans la mesure des progrès enregistrés. Cela vient du fait que les indicateurs du secteur, dans leur formulation ne s'arriment pas forcément aux indicateurs ODD ; ce qui laisse les indicateurs sans valeurs alors que beaucoup d'efforts sont fournis au sein du secteur en termes de réalisations. La présente rubrique mettra l'accent sur les indicateurs des ODD disponibles et renseignés avant de faire un focus sur les autres indicateurs du secteur.

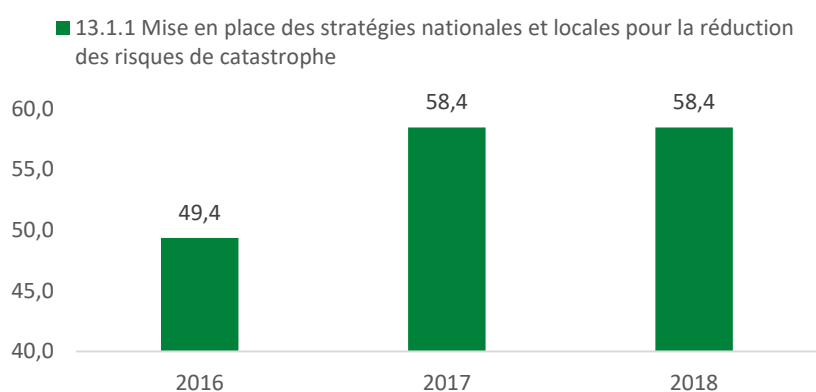
➤ **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

195. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible 13.1 (Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat) sont appréhendés à travers l'évolution des indicateurs 13.1.1 (Mise en place des

stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe), 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes) 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes).

196. L'indicateur 13.1.1 se calcule en faisant le rapport du nombre de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe, par le nombre total de communes.

**Graphique 38** : indicateur 13.1.1 (Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe),

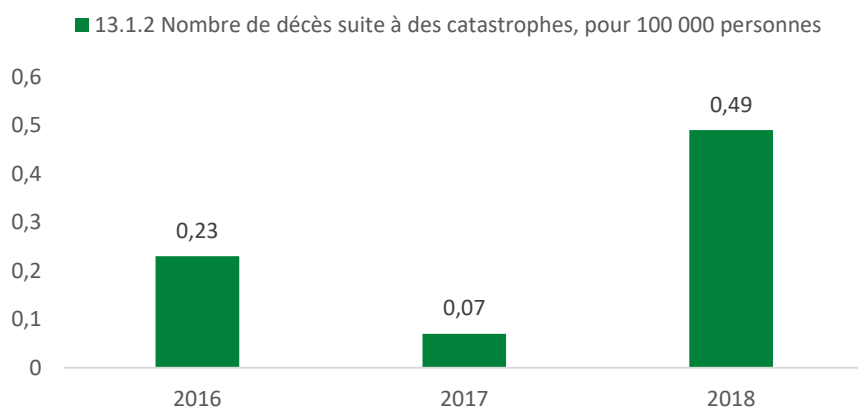


**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MISP.

197. Le niveau de cet indicateur s'est légèrement amélioré en passant de 49,4% en 2016 à 58,4% en 2018.

198. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

**Graphique 39** : indicateur 13.1.2 (Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)

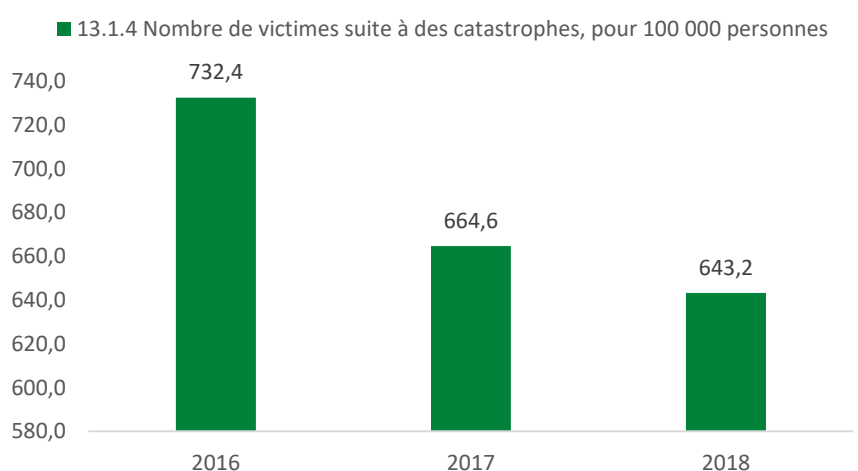


**Source** : DPP/MISP

199. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est en hausse entre 2016 et 2018. Entre 2016 et 2018, le nombre est passé de 0,23 à 0,49, après avoir connu son plus faible niveau de 0,07 en 2017.

200. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

**Graphique 40** : indicateur 13.1.4 (Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes)



**Source** : DPP/MISP

201. Le nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100000 personnes a évolué progressivement de 732,4 en 2016 à 664,5 en 2017 pour s'établir à 643,2 en 2018.

### 3.4 Pilier « Paix »

202. Le pilier « Paix » constitué uniquement de l'ODD 16 « justice, paix et institutions efficace » pour lequel le Bénin a retenu cinq cibles prioritaires.

#### 3.4.1 Niveau de réalisation des actions prioritaires au titre de l'année 2019

203. Au titre de la gestion 2019, 57747,94 millions de FCFA ont été programmées pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prioritaires du Pilier « Paix ». A fin décembre 2019, le taux d'exécution financière de l'ensemble des interventions relatives au pilier « Paix » s'élève à 72,76 % comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Synthèse des taux de réalisation financière des actions prioritaires du pilier « Paix »**

ODD/Ministère		Montants (en millions)		TEF (%)
		Programmés	Réalisés	
ODD 16	MISP	2 801,86	1 343,28	47,94
	MPD	2 500,01	1 358,276	54,33
	MDGL	35 884,2	34 964,65	97,44
	MAEC	187,225	70,64	37,73
	MASM	15,95	15,95	100
	MDN	10730,3	790,182	7,36
	MEF	552,16	112,16	20,31
	MTFP	237	149,45	63,06
	MJL	4 839,25	3 213,72	66,41
<b>Total Pilier Paix</b>		<b>57 747,94</b>	<b>42 018,30</b>	<b>72,76</b>

**Source :** DPP/Ministères, DGCS-ODD, 2020

204. Distinctement, pour les ministères sectoriels intervenant au niveau du pilier paix, les taux d'exécution financière fluctuent entre 7,36% et 100,00%. Les taux d'exécution financière du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance s'établissent respectivement à 97,44% et à 100%. En ce qui concerne le Ministère de la Justice et de la Législation, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique et le Ministère du Plan et du Développement, ils enregistrent respectivement des taux d'exécution financière de 66,41%, 63,06% et 54,33%. Quant aux autres ministères, leurs taux d'exécution financière s'établissent à moins de 50%.

205. Les principales réalisations du pilier « paix » concernent essentiellement :

- En matière de gouvernance administrative concernent :
  - la finalisation du processus de délivrance de passeport diplomatique et de service biométriques,
  - la numérisation de 9 875 actes de carrière des agents de l'Etat,
  - la mise en ligne de 5457 actes de carrières,
  - la gestion complète de 86 dossiers de plein contentieux et excès de pouvoir dans l'Administration publique,
  - l'instruction de 219 dossiers d'affaires disciplinaires au titre de 2019,
  - le renforcement de capacité de plus de 300 acteurs judiciaires (magistrats et greffiers sur le contentieux administratif,
  - la formation et l'accréditation des acteurs de la commande publique (162 en passation des marchés, 56 en contrôle des marchés et 23 en régulation des marchés) ;
  - l'impression du Guide d'étude des dossiers de formation des agents de l'Etat ;
  - l'impression du Guide de Validation des Plans de formation des agents de l'Etat ;
  - l'élaboration du cadre de mesure des effets et d'impacts attendus des programmes de réformes administrative et institutionnelle ;
  - l'élaboration et vulgarisation des supports de capitalisation de bonnes pratiques en matière de réformes administrative et institutionnelle.

206. En matière de défense nationale

- la participation des Forces Armées Béninoises (FAB) aux tâches d'intérêt public (Soins de santé au profit des FAB et Actions Médicales Gratuites) ;
- la formation des contingents, des Observateurs Militaires et officiers d'Etats-Majors pour les missions des Nations Unies ou de l'Union Africaine.



- En ce qui concerne la protection sociale, on note :
  - le lancement d'une Ligne verte d'assistance aux enfants victime de violences de tous genres,
  - l'appui de 66 OEV apprentis dans les corps de métiers tels que la couture, la coiffure, la maçonnerie et la plomberie ;
  - l'assistance et la réinsertion des enfants en situation difficile et/ou victimes de traite.
  - Organisation de mission de renforcement de capacité des chefs d'unités sur la protection des Mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains ;
  - Renseignement et enquête sur la traite des enfants ;
  - Soins médicaux au profit des enfants du CATE-OCPM.
  
- En matière de gestion de l'état civil et de la sécurité intérieure on note :
  - le démarrage du processus de la modernisation du système national de gestion de l'état civil qui a permis de corriger partiellement les nombreux dysfonctionnements au niveau de l'enregistrement des naissances et de délivrer des actes de naissance à des milliers de citoyens béninois qui n'en disposaient pas ;
  - l'organisation des ateliers de sensibilisation au niveau des élèves, étudiants, transporteurs et détenus sur les méfaits de la drogue trois missions par département soit 36 missions au total au niveau des collèges, des parcs automobiles et des gardes pénitentiaires du Bénin);
  - la mise en place d'un réseau fonctionnel et dynamique de collecte et de traitement des renseignements sur le trafic illicite des drogues au SP/CILAS ;
  - l'extension et développement de modules complémentaires du logiciel intégré de gestion de l'état civil dans 10 communes ;
  - le suivi du fonctionnement des Centres secondaires d'état civil ;
  - la formation des acteurs communaux pour l'animation du dispositif permanent de gestion des données d'état civil pour la mise à jour du registre de population, volet logistique (Ouémé-Plateau).
  
- En ce qui concerne la gouvernance locale, on peut citer :
  - l'assistance-conseil apportée aux 77 communes dans plusieurs domaines ;
  - le transfert des fonds FADeC aux 77 communes du Bénin ayant permis la construction d'infrastructures socio communautaires ;
  - Dans le domaine de la justice, on note la relecture de la loi fondamentale (loi n°98-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin) incluant la création de la cour des comptes et l'amélioration des

modalités de désignation des membres des institutions de contre-pouvoir (cour constitutionnelle, HAAC). On peut citer aussi relecture du code électoral avec assouplissement des critères d'éligibilité des partis politiques, le recrutement de 12 auditeurs et de 100 greffiers, la dotation du centre de documentation et d'information juridique d'une base de données des textes de lois et actes réglementaires consultable en ligne.

➤ **Facteurs de succès en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques**

207. Comme facteurs de succès, on peut retenir essentiellement :

- la mise en œuvre du projet de création du registre de population dont la finalité est la mise en place d'une base de données de l'état civil ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes au sein de la police républicaine à travers la modernisation du dispositif sécuritaire ;
- l'exigence de la prise en compte de la performance communale dans les allocations de dotations FADeC et le renforcement de l'appui à la Déconcentration et la Décentralisation ;
- la mise en œuvre du financement basé sur les résultats dans le cadre du PAGIPG ;
- la dématérialisation des processus et des actes de carrière des agents de l'Etat d'une part et la dématérialisation des actes consulaires dans les postes diplomatiques et consulaire (le Bénin est doté de son propre Public Key Infrastructures (PKI) ;
- La réforme de l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique ;
- la promotion des valeurs éthiques et républicaines dans l'administration publique a contribué à instaurer un climat de saine émulation au niveau des agents et la réduction des actes d'abus de pouvoir et des contentieux administratifs mettant en cause le personnel dirigeant ;
- la mise en œuvre de la politique de modernisation du dispositif sécuritaire du Bénin ;
- la modernisation des services agglomération du Bénin ;
- la mise en œuvre de certaines mesures d'accroissement des recettes fiscales ;
- la mise en place d'un nouveau système de gestion des bases de données entre régies financières.

➤ **Facteurs de succès liés aux interventions des Partenaires Techniques et Financiers**

208. Grâce aux actions du SNU :

- 81 nouvelles Unités de police disposent désormais de service de protection de l'enfant et de la femme, portant le nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme de 10 en 2017 à 91 en 2019.
- Des outils innovants pour la modernisation des services publics et l'engagement public mis en place :
  - Système de Gestion Electronique du Courrier –SYGEC ; Portail des Démarches Administratives – PDA ; Plateforme de gestion des requêtes des usagers – MAT-ACCUEIL - ; plateforme de mise en ligne des actes – Wetche ;
  - la version web de la base de données sur les réformes administratives et institutionnelles
  - le logiciel pour la surveillance des conditions de détention et le désengorgement des établissements pénitentiaires

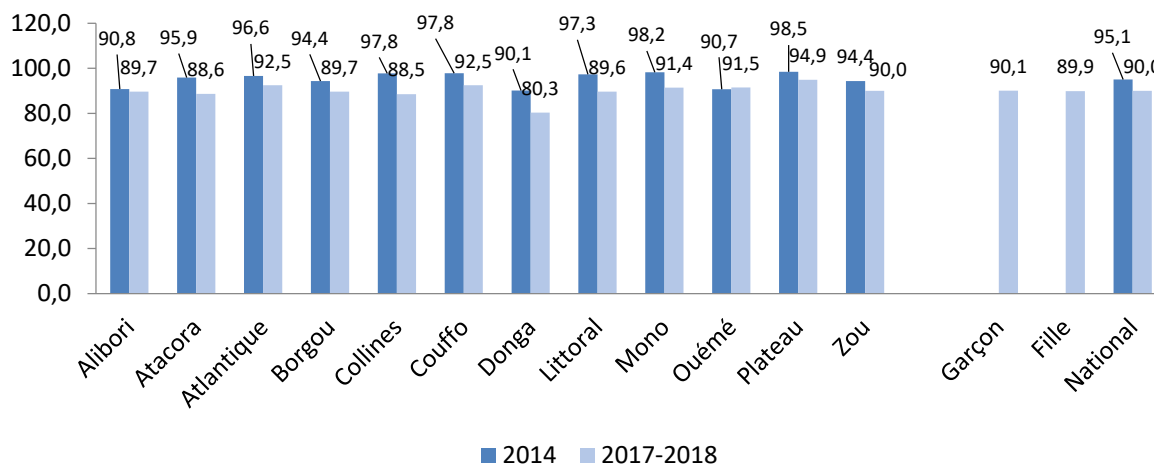
**3.4.2 Niveau d'évolution des indicateurs du pilier « Paix »**

209. La mise en œuvre de la cible 16.2 (Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) est appréciée par l'examen de l'évolution des indicateurs 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent) et 16.2.5 (Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire).

210. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier est égal au ratio du nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier, par le nombre total d'enfants de 1 à 14 ans.

**Graphique 41** : indicateur 16.2.1 (Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent)

16.2.1 : Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

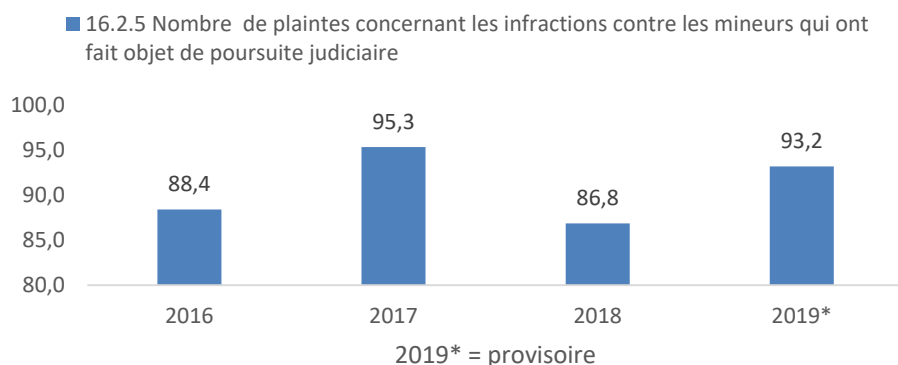


**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

211. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018. Par ailleurs, en 2017-2018, la proportion de garçons de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel (90,1%) est supérieure à la proportion des filles qui se retrouvent dans le même cas (89,9%).

212. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire est égale C'est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

**Graphique 42** : indicateur 16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire



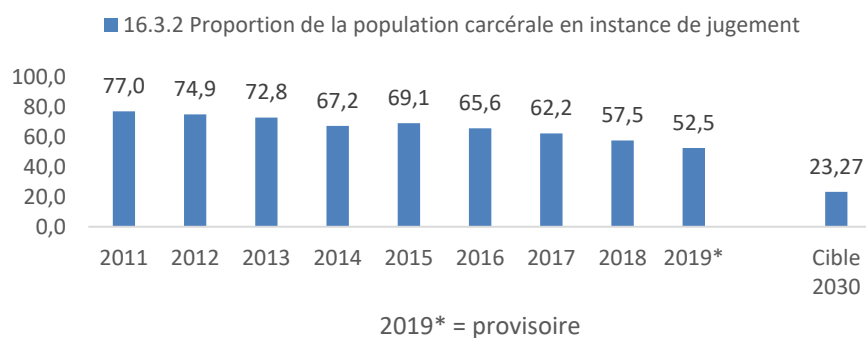
**Source** : DPP/MJL

213. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a suivi une évolution en dents de scie sur la période de 2016 à 2019. Elle a connu une hausse de 88,4% à 93,2% de 2016 à 2019 en passant par 95,3% en 2017 et 86,8% en 2018.

214. S'agissant de la cible 16.3 relative à la promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international et à la garantie à tous d'un égal accès à la justice, sa mise en œuvre est appréciée à l'aune de l'évolution des valeurs des indicateurs 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement), 16.3.3 (Distance moyenne au TPI), 16.3.4 (Ration magistrat/habitant) et 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part).

215. L'indicateur 16.3.2 donne le pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement. La proportion de la population carcérale en instance de jugement a baissé entre 2011 et 2015 de 77% à 69,1%. De même, entre 2015 et 2019, elle a baissé de 16,6 points en passant de 69,1% à 52,5%. En effet, après 2015, elle est passée de 65,6% en 2016 à 62,2% en 2017 puis à 57,5% en 2018 et enfin 52,5% en 2019.

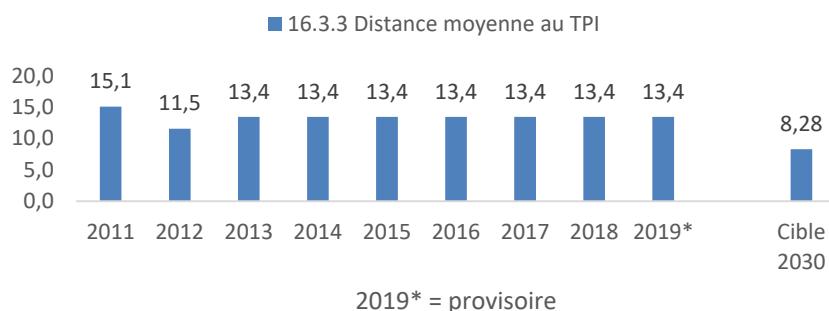
**Graphique 43 : indicateur 16.3.2 (Proportion de la population carcérale en instance de jugement)**



**Source** : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL

216. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

**Graphique 44 : indicateur 16.3.3 (Distance moyenne au Tribunal de Première Instance)**

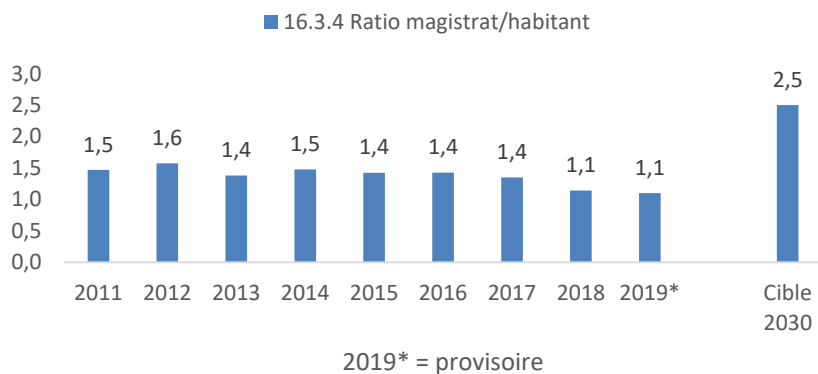


**Source** : DPP/MJL

217. Entre 2011 et 2014, la distance moyenne au TPI a baissé de 15,1 Km à 13,4 Km. Depuis, elle est restée invariante jusqu'en 2019.

218. Le ratio magistrat/habitant est égal au rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

**Graphique 45 : indicateur 16.3.4 (Ration magistrat/habitant)**

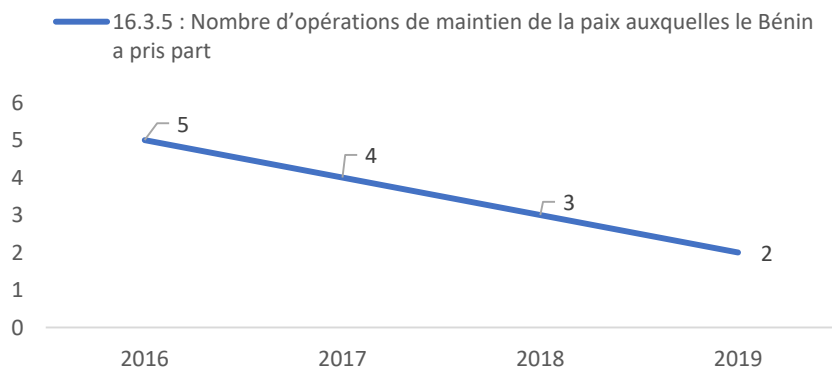


**Source :** DPP/MJL

219. Globalement de 2011 à 2015, le ratio magistrat/habitant a baissé de 1,5 pour 100 000 habitants à 1,4. De même, entre 2015 et 2019, le ratio a baissé pour s'établir à 1,1 magistrat pour 100 000 habitants. Le ratio a en effet augmenté légèrement à 1,4 en 2016 et a suivi ensuite une tendance baissière en passant respectivement à 1,4 en 2017 et à 1,1 en 2018.

220. L'indicateur 16.3.5 donne le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

**Graphique 46 : indicateur 16.3.5 (Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part)**



**Source :** DPP/MDN

221. Le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part est de cinq (05) en 2016. Il a diminué d'une unité annuellement pour s'établir à une seule opération en 2019.

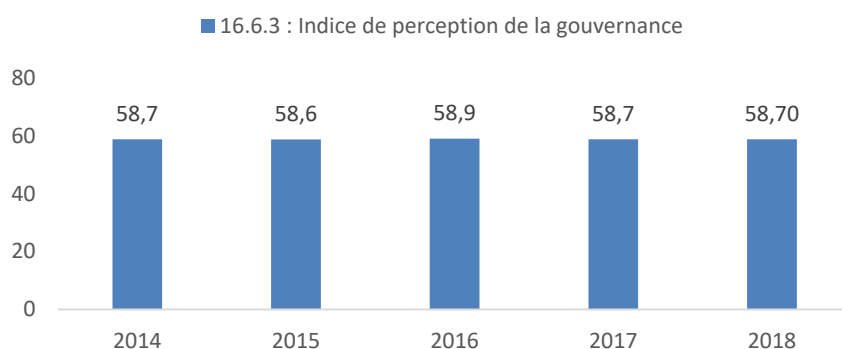
222. L'état des lieux de la mise en œuvre de la cible 16.5 ayant trait à la réduction nette de la corruption et de la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, est fait à travers la description de l'évolution de l'indicateur 16.5.3 (Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé)

223. Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé est égal au pourcentage de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé. Ce pourcentage est passé de 15,7% à 23,1% de 2017 à 2018.

224. En ce qui concerne la cible 16.6 (Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux), sa mise en œuvre est appréciée via l'examen de l'indicateur 16.6.3 (Indice de perception de la gouvernance).

225. L'Indice de perception de la gouvernance utilisé est l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Il fournit une évaluation annuelle de l'état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d'évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir des biens et services publics et l'efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

**Graphique 47** : indicateur 16.6.3 (Indice de perception de gouvernance)



**Source** : IIAG

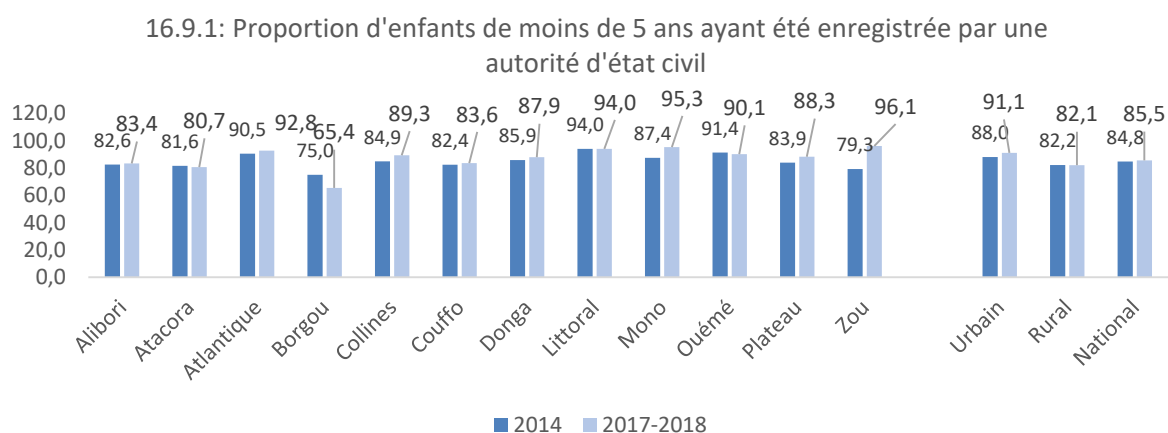


226. L'Indice de perception de la gouvernance du Bénin est resté presque invariant entre 2014 et 2018. Il est passé de 58,7 en 2014 à 58,6 en 2015. Ensuite, il a connu son pic de 58,9 en 2016 pour s'établir à 58,7 en 2017 et 2018.

227. Quant à la cible 16.9 (D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances), l'état des lieux de sa mise en œuvre est fait à travers la description de l'évolution des indicateurs 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil) ; 16.9.2 relatif à la proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil et 16.9.3 relatif au taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

228. L'indicateur 16.9.1 donne le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a connu une légère hausse de 0,73 point de 2015 (84,8%) à 2017-2018 (85,53%). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté. Cependant, elle est restée quasiment constante en milieu rural, 82,2% en 2014 et 82,1% en 2017-2018.

**Graphique 48** : indicateur 16.9.1 (Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant été enregistrée par une autorité d'état-civil



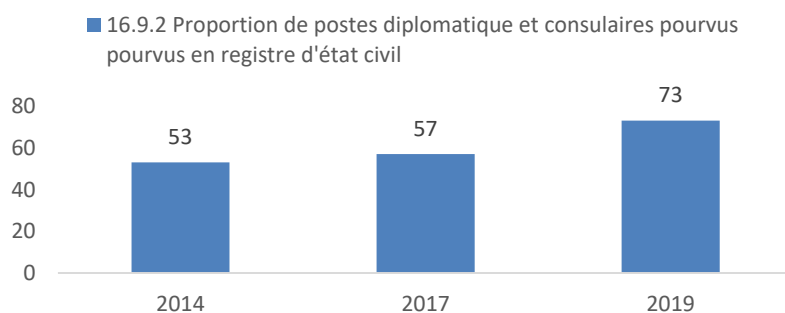
**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

229. En outre, l'analyse de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil entre 2014 et 2017-2018 chez les enfants de 0 an (5 points passant 81,9% à 86,9%) et de 1 an (2,6 points passant de 85,8% à 88,4%). Ainsi, en 2017-2018, les enfants âgés de 1 an sont ceux ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants enregistrés à l'état civil (88,4%).

230. Sur les douze (12) départements, trois (03) ont enregistré une baisse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil. Il s'agit de l'Atacora (1 point), du Borgou (9,6 points) et de l'Ouémé (1,2 point). Les départements présentant les plus faibles pourcentages d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en 2017-2018 et en dessous de la moyenne nationale sont : le Borgou (65,4%), l'Atacora (80,7%), l'Alibori (83,4%) et le Couffo (83,6%). Par contre, les départements ayant enregistré les plus pourcentages les plus élevés sont : le Plateau (88,3%), l'Ouémé (90,1%), le Littoral (94%), le Mono (95,3%) et le Zou (96,1%).

231. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires.

**Graphique 49** : indicateur 16.9.2 (Proportion de postes diplomatiques consulaires pourvus en registre d'état-civil)

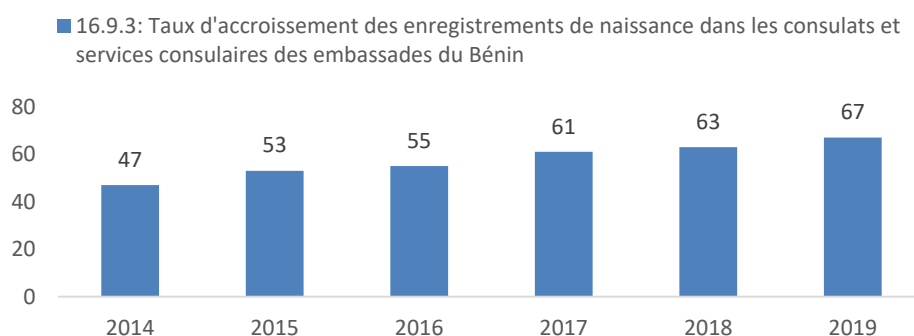


**Source** : DPP/MAEC

232. Le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil. Ce pourcentage a évolué à la hausse passant de 53% en 2014 à 73% en 2019.

233. Le taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin. Il a connu une progression sur la période 2014-2019 passant de 47% à 67%.

**Graphique 50** : indicateur 16.9.3 (Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin)



**Source** : DPP/MAEC

## **Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives**

### **4.1. Contraintes majeures**

#### **4.1.1 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « population »**

234. Les difficultés liées à la mise en œuvre des interventions en lien avec le pilier « population » sont multiples et diverses. Entre autres, on distingue :

- la mobilisation tardive des ressources ;
- la mise en vigueur d'une nouvelle procédure de passation des marchés publics en cours de l'année ;
- le retard dans la signature des contrats de marchés et la défaillance des matériels de collecte de données dans le cadre de l'enquête Proxy Means Test (PMT) ;
- le cadrage trop limitant occasionnant beaucoup de demandes de fonds de concours et de crédits additionnels ;
- l'approbation tardive des PTA (processus revue qualité) ;
- le surcharge de travail de la PRMP due à la revue des seuils de passation des marchés publics ;
- le regroupement des marchés et les défis liés à la saisonnalité (Aménagements, disponibilité crédit calendrier agricole) ;
- la défaillance de certaines entreprises dans la réalisation des travaux ;
- l'ouverture tardive et non permanente du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques ;
- le retard dans le paiement des décomptes et le retard dans le processus de signature des contrats ;
- le retard dans l'acquisition des intrants agricoles à cause des difficultés d'application du nouveau code des marchés publics ;
- la dispersion de l'habitat en zones rurales rendant difficile le travail des relais communautaires.

- la non prise en charge par le Bénin du gap de montant de 3 632 217 911 FCFA du Projet BID4 ;
- l'insuffisance de ressources allouées ;
- le manque de moyens roulants ;
- le retard dans la mise en place des outils de gestion 2019 ;
- les difficultés d'application du nouveau code de passation des marchés publics ;
- le retard dans l'obtention des avis de non-objection des bailleurs et à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- les insuffisances et la qualification des maîtres d'œuvre ;
- le retard dans le processus de mise en œuvre de la feuille de route pour la construction du Laboratoire de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau (LRCQE) ;
- les difficultés du foncier et de mobilisation de la ressource en eau sur certains sites ;
- les difficultés liées aux aléas climatiques pour accéder à certains sites de forages ;
- le retard dans l'exécution des travaux par les entreprises et à l'insuffisance de la dotation budgétaire pour mener des actions de grandes envergures.

#### **4.1.2 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « prospérité »**

235. Au niveau du Pilier « Prospérité », les contraintes ayant jalonné l'exécution la mise en œuvre des actions ODD en 2019 au niveau du secteur de l'énergie concernent, entre autres :

- le retard dans le démarrage des travaux de PRESREDI en raison de la reprise de l'étude d'impact environnemental ;
- le retard de la demande des fonds de concours au profit du projet Restructuration et extension des réseaux de la SBEE

dans la Commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique ; ce qui a engendré un retard dans les décaissements ;

- la non inscription au PIP de certains projets d'électrification et d'extension de réseaux électriques faute de ressources.

236. D'autres contraintes non spécifiques à l'année 2019 méritent d'être évoquées. Il s'agit de :

- l'indisponibilité des données financières sur les réalisations en lien avec l'ODD 7 et exécutées hors PTA du ministère de l'énergie. Cette situation ne permet pas d'apprécier réellement les efforts fournis en termes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de toutes les actions identifiées par le costing ;
- la mobilisation des ressources pour financer certaines interventions, notamment la construction des barrages hydroélectriques et l'électrification rurale où il est prévu de raccorder au moins 100 localités par an.
- le défaut d'organisation de certaines entreprises engendrant des retards dans l'exécution des travaux ;
- l'indisponibilité de ressources financières pour démarrer l'exécution des travaux de certains axes routiers importants ;
- les difficultés liées à l'expropriation des sinistrés ;
- le déplacement tardif de réseaux (surtout le réseau électrique) sur les axes en chantier.

#### **4.1.3 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Planète »**

237. Les contraintes majeures au niveau de ces différents secteurs sont relatives à l'indisponibilité des données pour apprécier les performances réalisées. Une étude diagnostique a été faite au niveau du MCVDD et a permis de faire d'une part,

le point de la situation des indicateurs dans le secteur ainsi que des opérations à mener pour renseigner ces indicateurs. D'autre part, cette étude a permis de doter certains de ces indicateurs de valeurs de référence ainsi que des valeurs relatives aux progrès enregistrés. Par ailleurs, le MCVDD a enclenché le processus d'élaboration de sa Stratégie sectorielle de développement de la statistique. Cette stratégie devrait dans un premier temps favoriser la mise en place d'un système d'informations statistique au MCVDD afin que les progrès réalisés soient périodiquement documentés. Dans un second temps, elle permettra au secteur de capter plusieurs financements pour les activités statistiques.

238. Ensuite, une autre contrainte non moins importante est celle de la mobilisation des ressources pour financer les interventions. Plusieurs opportunités et fonds sont disponibles mais il reste la question de la capacité du pays à formuler des projets innovants et à maîtriser la procédure des partenaires. Un préalable est déjà fait au niveau du secteur et concerne l'accréditation du Fond National de l'Environnement et du Climats (FNEC). Les renforcements de capacités et d'autres actions urgentes devront suivre pour faciliter son opérationnalisation.

#### **4.1.4 Contraintes majeures liées aux ODD du pilier « Paix »**

239. Les contraintes majeures identifiées sont le non paiement par certaines communes des frais de formation de leurs apprenants et la limitation des ressources du Centre de Formation de l'Administration Locale pour assurer le renforcement de capacités des élus locaux et du personnel communal.

#### **4.2. Leçons apprises, recommandations et perspectives**

240. Cette section présente les leçons apprises, les recommandations et les perspectives globales et ensuite par pilier.

#### **4.2.1 Leçons apprises et perspectives globales**

241. Les leçons apprises se résument principalement en trois (03) points : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD.

242. De façon globale, les perspectives sont les suivantes :

- le renforcement de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par la participation du Bénin au FPHN de juillet 2020 ;
- l'accélération de la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 10 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- la mise en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030

#### **4.2.2 Recommandations et perspectives par pilier**

##### **4.2.2.1 Recommandations et perspectives du pilier**

###### **« Population »**

243. L'analyse des contraintes majeures qui ont jalonné la mise en œuvre des actions prioritaires en lien avec le pilier « Population » au cours de l'année 2019 a conduit à faire quelques recommandations :



- mettre en place un mécanisme d'accélération de la procédure d'obtention de fonds de concours et de crédits additionnels ;
- faire un plaidoyer au près du MEF pour plus de célérité dans le traitement des dossiers de réallocation de crédits ;
- renforcer les capacités du personnel de la PRMP aussi bien en quantité qu'en qualité ;
- poursuivre le plaidoyer auprès du Ministère en charge des Finances pour la mise à disposition à temps des ressources financières ;
- sensibiliser les gestionnaires de crédits à déposer leur PTAB dans les délais ;
- mettre à disposition les ressources budgétaires y afférentes dès le début de l'exercice 2020 ;
- adopter la communication introduite en Conseil des Ministres relative à la prise en charge du gap par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre du projet BID4 ;
- suivre la réalisation des activités d'assistance technique à l'ANAEP-MR relatives à la définition des nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP en milieu rural.

244. Les perspectives pour les années à venir sont entre autres :

- la mise en place d'un mécanisme durable de gestion des ouvrages réalisés ;
- l'évaluation à mi-parcours de l'atteinte des cibles ODD 2 ;
- la mise en place d'outils digitalisés pour le suivi de l'ODD 2 ;

- le renforcement des capacités des acteurs dans le suivi des ODD ;
- la mise en service en 2020 des Antennes de Transfusion Sanguine ;
- l'installation des forages dans 118 Formations Sanitaires identifiées ;
- la finalisation des 652 APS dont 31 à transformer en APD sur OmiDelta en vue de la desserte universelle en eau potable en milieu rural ;
- la mise en place de l'Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des Produits de Santé, de l'Eau et de ses Organes.
- la réalisation de 84 forages positifs à gros débits dans le cadre du projet de réalisation de 24 Adductions d'Eau Villageoise ;
- la réhabilitation de 20 forages existants dans le cadre du projet de réalisation de 24 Adductions d'Eau Villageoise ;
- la commande et approvisionnement des équipements dans le cadre du projet de réalisation de 24 Adductions d'Eau Villageoise;
- la pose et le raccordement des canalisations- Travaux génie civil - Installation des équipements électromécaniques dans le cadre du projet de réalisation de 24 Adductions d'Eau Villageoise ;
- la finalisation du rapport de pré qualification des opérateurs régionaux pour l'alimentation en eau potable en milieu rural et obtention des avis de la CAPPP et de la DNCMP ;
- la poursuite des diligences techniques et financières pour la sélection des futurs opérateurs régionaux ;
- la recherche de solution à la signature du contrat pour la réalisation de 16 SAEP d'un montant de 5

milliards de francs CFA dans le cadre du programme  
AQUA-VIE.

#### **4.2.2.2 Recommandations et perspectives du pilier**

##### **« Prospérité »**

245. Au regard des contraintes majeures qui ont entravé la mise en œuvre des actions du pilier « Prospérité », les recommandations ci-après ont été formulées :

- conduire à terme des réformes institutionnelles du sous-secteur de l'électricité ;
- diversifier les sources de production et au développement des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique ;
- renforcer l'accessibilité à l'énergie électrique hors réseau.

246. Au titre des perspectives au niveau du Pilier « Prospérité », on distingue :

- le démarrage des travaux de construction de la Centrale Thermique IPP 136 MW à Maria-Gléta ;
- la construction et la mise en service de la centrale thermique Génésis d'une capacité de 25 MW;
- le démarrage effectif des travaux de construction de la première centrale solaire de 25 MW étendue à 50 MW grâce à un financement complémentaire de l'AFD
- la réalisation des travaux de normalisation et d'extension des réseaux de distribution de la SBEE dans les quartiers périphériques des grandes villes de COTONOU, PORTO-NOVO, PARAKOU, NATITINGOU etc.

- la mobilisation de ressources complémentaires pour le démarrage du Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Electrique ;
- le démarrage des travaux d'électrification de 200 localités sur financement de la BIDC et de la BAD ;
- l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques à travers le reboisement de plusieurs ha dans plusieurs localités ;
- la mobilisation des partenaires privés pour la mise en œuvre du vaste programme d'électrification des localités rurales par le « hors réseau ».
- l'amélioration de la concurrence dans le secteur du numérique et susciter les investissements des opérateurs économiques de communications électroniques
- l'amélioration de l'utilisation du numérique au sein de l'administration publique ;
- le développement de nouveaux services et les usages numériques
- la poursuite du renforcement du cadre réglementaire et du cadre institutionnel
- la correction de la carence en infrastructures par le déploiement massif des infrastructures de télécommunication et des TIC en vue de la généralisation de l'accès à l'internet haut et très haut débit
- l'opérationnalisation de l'Agence Béninoise de recherche et de l'Innovation (ABRI) ;
- la construction et équipement des laboratoires avec des équipements modernes ;
- le développement des projets de recherche en arrimage avec les pôles de développement ; etc...
- le renforcement de la diplomatie économique
- la promotion de la culture et du tourisme béninois à l'extérieur

#### 4.2.2.3 Recommandations et perspectives du pilier

##### « Planète »

247. Au regard des contraintes relatives au pilier « planète », les recommandations ci-après méritent d'être prises en compte. Il s'agit de :

- opérationnaliser les recommandations faites dans le cadre de l'étude diagnostique sur la situation des indicateurs au niveau du MCVDD ;
- capitaliser les actions du projet chargé de suivre la mise en œuvre des différentes conventions auxquelles le pays a souscrit ;
- renforcer les capacités du FNEC pour faciliter son opérationnalisation et améliorer sa capacité à mobiliser les ressources disponibles ainsi qu'à saisir les opportunités au niveau du secteur ;
- augmenter la subvention de l'Agence Nationale de Protection Civile et mettre les crédits à la disposition du programme à temps ;
- lever les goulots d'étranglements qui entravent l'application des nouvelles procédures de passation des marchés publics ;
- doter l'Agence Nationale de Protection Civile d'un Programme d'Investissement Public ;
- dynamiser la Plateforme Nationale de Réduction des Risques Catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques en République du Bénin
- mettre en place un fond National pour la gestion des Risques et Catastrophes.

248. En guise de perspectives, il s'agira de formuler un Programme d'Investissements Publics pour l'année 2020 pour la construction des centres d'urgence et de secours et les compagnies départementales de sapeurs-pompiers.

#### **4.2.2.4 Recommandations et perspectives du pilier « Paix »**

249. Au regard des contraintes identifiées, un certain nombre de recommandations se dégagent. Il s'agit notamment de poursuivre la sensibilisation des communes sur l'importance des formations diplômantes du personnel et de revoir à la hausse la subvention au Centre de Formation de l'Administration Locale pour toucher plus d'acteurs au niveau local pour une administration véritablement performante.

250. En perspectives, il s'agira de : (i) construire le siège du Centre de Formation de l'Administration Locale pour limiter les charges locatives induites par le déroulement des formations ; (ii) transformer le FADEC en fonds autonome ; (iii) mettre en place un système de filtrage des entrées et sorties au niveau des espaces frontaliers (e-gate) ; iv) mettre en place un dispositif d'enregistrement numérique des clients d'hôtels (e-hôtel), v) mettre en place un dispositif de vidéo protection des grandes agglomérations, des axes routiers et des corridors (e-security) ;vi) poursuivre les réformes dans le cadre de la rationalisation des dépenses et du réaménagement de la carte diplomatique et consulaire du Bénin ; vii)élaborer des stratégies pour un meilleur placement des cadres béninois dans les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux viii) poursuivre l'assainissement de la gestion des finances publiques à travers le passage effectif à la budgétisation en mode programme ; ix) mettre en place un institut de recherche et de réflexion stratégique en matière de sécurité ; x) mettre en place un guichet unique virtuel de la fonction publique ; xi) construire 20 centres communaux de services publics ; xii) mettre en place un système de communication unifié pour l'administration du travail et xiii) assurer la sécurité, la fluidité, la circulation et l'échange d'informations entre les structures du MTFP.

## **Conclusion**

251. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des actions prioritaires en mettant en exergue les facteurs de succès liés aux politiques publiques ainsi qu'aux actions des Organisations de la Société Civile (OSC) du cadre de concertation de la Société Civile. Ce rapport a permis de ressortir l'état des lieux du suivi des ODD, les progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD de même que les contraintes majeures, les recommandations et les leçons apprises.

252. L'année 2019 a été marquée par de nombreuses réalisations entrant dans le cadre des piliers, population, prospérité, planète, paix. Ainsi, il ressort que, pour l'ensemble des quatre piliers, le montant total réalisé est de 241.599,57 millions FCFA contre une programmation financière de 422.302,41 millions FCFA soit un taux d'exécution financière de 57,21%.

253. Au bout du chemin parcouru en 2019, essentiellement trois leçons ont été apprises : i) la mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des ODD ; ii) un meilleur alignement du budget aux ODD est indispensable pour la mise en œuvre des actions prioritaires et iii) le renseignement régulier de tous les indicateurs ODD ainsi que leur valeur cible est nécessaire pour mieux apprécier les indices de performance des ODD. En perspectives, il faudra renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD qui sera marqué par la participation du Bénin au FPHN de juillet 2020 ; accélérer la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre du cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD pendant les 10 dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et mettre en œuvre du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'Agenda 2030.

**COMITE DE REDACTION DES RAPPORTS PORTANT « REVUE DES INDICATEURS DES CILES PRIORITAIRES DES ODD » ET « SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2019 »**

**SUPERVISION**

Ministre d'Etat chargé du Plan  
et du Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

Représentant Résident de  
l'UNICEF

Claudes KAMENGA

**COORDINATION TECHNIQUE**

Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du  
Suivi des ODD

Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la  
Coordination et du Suivi des ODD

**CONSEILLERS A LA REDACTION**

Rim NOUR, Chef Politiques Sociales

Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales

**EQUIPE DE REDACTION**

**Chef d'équipe :**

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation  
des ODD

**Membres :**

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi  
des ODD

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques  
ODD, par intérim

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation  
des Politiques des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

TOKO BOUGOUROU Moussa, Chef de la Division de la Veille  
Stratégique des ODD

Tolouwachê Durand LAFOUNLOU, DGCS-ODD

**SECRETARIAT ET MISE EN FORME**



Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi  
des ODD

Emile Comlan GAGNON, Cadre/DSE-ODD/DGCS-ODD/MPD

Tata Michel DOSSOU, Cadre/DSE-ODD/DGCS-ODD/MPD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MPD

Ousmane ALI, SA/DSE-ODD/DGCS-ODD/MPD

Tolouwachê Durand LAFOUNLOU, DGCS-ODD

### EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
AGUESSY Magloire	DGCS-ODD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
ALI Ousmane	DGCS-ODD
AVOCE Martinien	DPP/MEM
BIO DJARA KOUTOUMA Naimatou	DGCS-ODD
CODJO Eliab S.	DPP/MESRS
DAGBENONBAKIN Erick Damase	DGCS-ODD
DAHOUNTO G. Jonas	DPP/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
DJOSSOU Hervé	DPP/MS
DOSSOU Félicien E.	SGM/MPD
DOSSOU Michel Tata	DGCS-ODD
DOSSOU TCHEGBE O. Emilienne	DGPD/MPD
GAGNON Emile Comlan	DGCS-ODD
GOMINA I. Zénabou	DPP/MEMP
HESSOU Christophe	DPP/MCP
HINSON Bignon Spéro Marc	DPP/MTFP
HINSON Finagnon Ramanou	DPP/MIT
HOUESSOUKPE Clément	DPP/ME
ISSA B. Ousmane	MPD
KOKO Alexis	DPP/MAEC
KOUCHIKA D. Dagbégnon	DGPSIP/MPD
KPANOU Mirabelle	DPP/MCVDD
LAFOUNLOU T. Durand	DGCS-ODD
MILOHIN Merleau	DPP/ MSp
MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD
ROUFAI Malick	DGCS-ODD
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
SALIOU A. Latifou	DPP/MPMEPE
SEWANOUE Calixte	DPP/MESTFP
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
SOKOU Samson	INSAE

<b>Noms et Prénom (s)</b>	<b>Structure</b>
TODEDJI J. Gildas	DPP/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPP/MASM
YALLA BONI Dorinali	DGCS-ODD
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPP/MISP

## Table des matières

Sommaire .....	i
Liste des sigles et abréviations.....	ii
Liste des graphiques .....	iv
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux .....	viii
Résumé Exécutif .....	ix
Introduction.....	1
Méthodologie générale.....	3
Partie 1 : Situation socio-économique en 2019 .....	5
1.1 Environnement international.....	5
1.2 Contexte national.....	6
Partie 2 : Etat des lieux du suivi des ODD.....	10
2.1. Analyse de la sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD .....	10
2.2. Travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD .....	12
2.3. Spatialisation des cibles prioritaires ODD- .....	13
2.4. Participation du Bénin au sommet des ODD de l'Assemblée Générale des Nations Unies.....	14
Partie 3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD .....	16
3.1 Pilier « Population » .....	16
3.2 Pilier « Prospérité » .....	54
3.3 Pilier « Planète » .....	75
3.4 Pilier « Paix ».....	83
Partie 4 : Contraintes- leçons apprises-recommandations et perspectives.....	96
Table des matières .....	111